
Les entreprises en France

Édition 2018



Coordination

Hervé Bacheré, Noémie Morénillas, Gabriel Sklénard

Contribution

Insee :

Virginie Andrieux, Séverine Arnault, Johanne Aude, Hervé Bacheré, Arthur Bauer, Nicolas Bignon, Pierrette Briant, Élise Clément, Corinne Darmaillacq, Cindy Duc, Emmanuel Delame, Julien Deroyon, Olivier Dorothee, Maryse Fesseau, Hélène Genuit, Simon Georges-Kot, Fabien Guggemos, Véronique Guiberteau, Élisabeth Kremp, Sylvain Larrieu, Jérôme Laurent, Romuald Le Lan, Noémie Morénillas, Margot Perben, Jacqueline Perrin-Haynes, Nadège Pradines, Sylvie Rousseau, Gabriel Sklénard, Catherine Souquet, Miléna Suarez-Castillo, Stéphane Thomas, Grégory Verriest

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Sies) :

Stéphane Montenache, Géraldine Seroussi

Direction générale des Finances publiques (GF-3C) :

Alice Cochard, Christophe Despons, Gérard Forgeot, Brice Lepetit, Jérôme Mousserin

Banque de France :

Hadrien Caradant, Valérie Chauvin, Bertrand Garbinti, Cécile Golfier, Jean-Pierre Villetelle

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Directrice de la collection

Séverine Mayo-Simbsler

Rédaction

Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler

Composition

Jouve

Couverture**Coordination**

Séverine Mayo-Simbsler

Conception et réalisation

Jouve

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

– une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;

– une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2018

Les entreprises en France

Introduction 7

Vue d'ensemble

L'investissement des entreprises reste dynamique 11

Dossiers

Effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur les prix
pratiqués par les entreprises 23

Les échanges internationaux de services de la France 33

Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières :
quelles évolutions au cours du temps ? 51

Fiches thématiques

1. Structure du système productif

1.1 Catégories d'entreprises 66

1.2 ETI en France 68

1.3 PME en France 70

1.4 Données régionales sur les catégories d'entreprises 72

1.5 Démographie des entreprises (y compris micro-entrepreneurs) 74

1.6 Créateurs d'entreprises 76

1.7 Activités économiques par secteur et par branche 78

2. Activité, emploi et coûts salariaux

2.1 Valeur ajoutée 82

2.2 Taux de marge 84

2.3 Emploi 86

2.4 Coût du travail et salaires 88

3. Mondialisation, compétitivité et innovation

3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices 92

3.2 Mondialisation et firmes multinationales 94

3.3 Investissement 96

3.4	TIC et commerce électronique	98
3.5	Recherche et développement	100
3.6	Innovation	102
3.7	Impôt sur les sociétés	104
3.8	Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises	106
3.9	Financement des PME	108

4. Énergie et développement durable

4.1	Consommation d'énergie dans l'industrie	112
4.2	Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement	114

Fiches sectorielles

5.1	Secteurs marchands non agricoles	118
5.2	Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	120
5.3	Industrie	122
5.4	Construction	124
5.5	Commerce	126
5.6	Transports et entreposage	128
5.7	Services marchands	130

Annexes

	Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage	135
	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)	137
	Glossaire	143

Introduction

Cet ouvrage de la collection « Insee Références », *Les entreprises en France*, a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2016.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première est constituée d'un **panorama de la situation des entreprises en 2016** et de trois **dossiers** :

- Effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur les prix pratiqués par les entreprises ;
- Les échanges internationaux de services de la France ;
- Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières : quelles évolutions au cours du temps ?

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques).

Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable. Quand des données sont disponibles, ces fiches intègrent aussi des éléments de comparaison européenne.

Enfin, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** proposent les principales données comptables et économiques. En parallèle, des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet www.insee.fr dans la rubrique « chiffres clés ». ■

Vue d'ensemble



L'investissement des entreprises reste dynamique

Hervé Bacheré*

En 2016, la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers s'élevé à 1 029 milliards d'euros, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. La valeur ajoutée augmente de 2,5 %, après 2,4 % en 2015. Mais, alors que les indicateurs économiques des entreprises s'étaient redressés en 2015, ils sont stables en 2016 ou en faible croissance à l'image du taux de marge (+ 0,3 point). La progression soutenue de la valeur ajoutée et les allègements de cotisations patronales compensent juste la hausse des salaires, plus rapide que celle des gains de productivité.

En 2016, seul le taux de marge de l'industrie augmente nettement (+ 1,6 point). Cette dynamique est en retrait par rapport à l'année antérieure (+ 2,2 points). Le taux d'investissement croît faiblement. Cependant, comme en 2015, la nette croissance de l'investissement est soutenue notamment par le dispositif de sur-amortissement mis en place en avril 2015.

Les exportations sont stables, les grandes entreprises multinationales étant fortement affectées par le ralentissement du commerce mondial. Les indicateurs de démographie des entreprises restent bien orientés en 2016 et 2017 : les créations d'entreprises sont à leur plus haut niveau depuis 2010, alors que les défaillances sont au plus bas depuis la fin 2008.

En 2016, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles comptabilise 4,2 millions d'entreprises au sens **unités légales et entreprises profilées** pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 900 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 57 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française.

Pour pouvoir analyser l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, trois restrictions sont faites dans cette vue d'ensemble. Tout d'abord, les secteurs dans lesquels une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes sont exclus. C'est le cas de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement¹. Ensuite, les secteurs financiers sont également écartés car leur comptabilité est atypique par rapport à celle des entreprises des autres secteurs d'activité. Enfin, 1,2 million de micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées² (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale) ne sont pas retenus ici. Leur poids économique est très faible (1,3 % du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 10 salariés) et les données statistiques disponibles sont moins détaillées.

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, rassemblent 2,4 millions d'entreprises, au sens unités légales et entreprises profilées (figure 1). Ces entreprises réalisent 3 726 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 029 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie, et emploient 11,95 millions de salariés en équivalent temps plein.

* Hervé Bacheré, Insee.

1. Ces secteurs exclus du champ de la vue d'ensemble sont cependant analysés au sein de cet ouvrage. La *fiche 5.1* concerne l'ensemble des secteurs marchands hors agriculture.

2. Entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).

1. Agrégats économiques selon la taille de l'entreprise en 2016

	Nombre d'entreprises	Salariés en équivalent temps plein	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	Exportations
	(en milliers)					
0 salarié	1 311	0	238,3	65,5	38,6	26,6
1 à 9 salariés	950	2 581	538,2	171,9	20,9	41,4
10 à 249 salariés	149	4 560	1 267,4	325,4	45,7	175,7
250 salariés ou plus	4	4 804	1 682,6	466,4	87,6	428,6
Ensemble	2 414	11 946	3 726,4	1 029,2	192,7	672,3

Champ : France, unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

Alors que les 2,26 millions d'entreprises de moins de 10 salariés emploient 20 % des salariés et réalisent 20 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands, 4 150 entreprises de 250 salariés ou plus en concentrent entre 40 % et 45 %.

L'industrie réalise 60 % des exportations de biens et services

En France, le tissu productif est fortement concentré. Les 500 entreprises des secteurs principalement marchands réalisant le plus d'exportations en cumulent les deux tiers, les 500 réalisant le plus d'investissements concentrent la moitié du montant global (*figure 2*). La concentration est moins marquée pour la valeur ajoutée (les 500 premières en réalisent un tiers) et pour les effectifs salariés en équivalent temps plein (un quart).

L'industrie pèse peu en nombre d'entreprises (8 %) mais celles-ci sont relativement grandes. Elle rassemble plus d'un tiers des entreprises de 250 salariés ou plus. Ainsi, elle réalise 60 % des exportations de biens et services, 24 % de la valeur ajoutée et 28 % des investissements des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, avec 24 % des salariés. Le commerce est le deuxième secteur en matière d'exportation (21 % du total).

Les transports et l'information et communication sont particulièrement concentrés. Cela tient d'une part au poids très important de la SNCF et des différentes filiales qui composent ce groupe, et d'autre part à la place de la téléphonie et de la télédiffusion, elles-mêmes très concentrées.

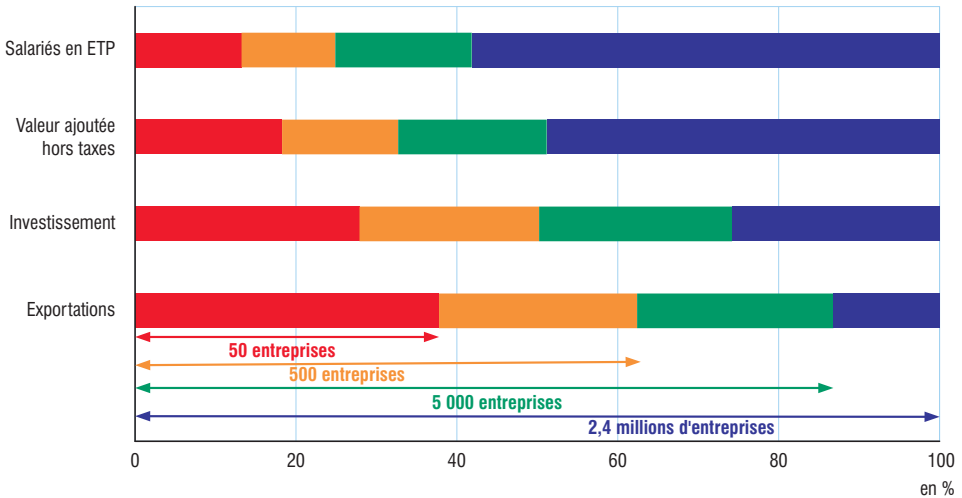
Valeur ajoutée médiane de 33 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus, de 100 000 euros pour celles de 1 à 9 salariés

En 2016, la valeur ajoutée médiane des entreprises de 250 salariés ou plus est de 33 millions d'euros (*figure 3*). C'est 30 fois supérieur à celle des entreprises de 10 à 249 salariés, 300 fois à celles de 1 à 9 salariés et 2 000 fois supérieur aux unités sans salarié. Le rapport interquartile³ de la valeur ajoutée se situe entre 3 et 4 pour les entreprises employeuses, il s'élève à 27 pour les entreprises sans salarié.

Les plus petites entreprises sont très hétérogènes : on y trouve des artisans, des professions libérales, mais aussi des sièges sociaux, des sociétés civiles immobilières (SCI), des filiales de multinationales, etc. Ainsi, un quart des entreprises sans salarié ne dégagent quasiment pas de valeur ajoutée. Et, avec une valeur ajoutée médiane à 16 000 euros, 650 000 unités ne financent pas l'équivalent d'un Smic (coût annuel à temps plein charges patronales comprises : près de 20 000 euros).

3. 3^e quartile / 1^{er} quartile.

2. Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2016

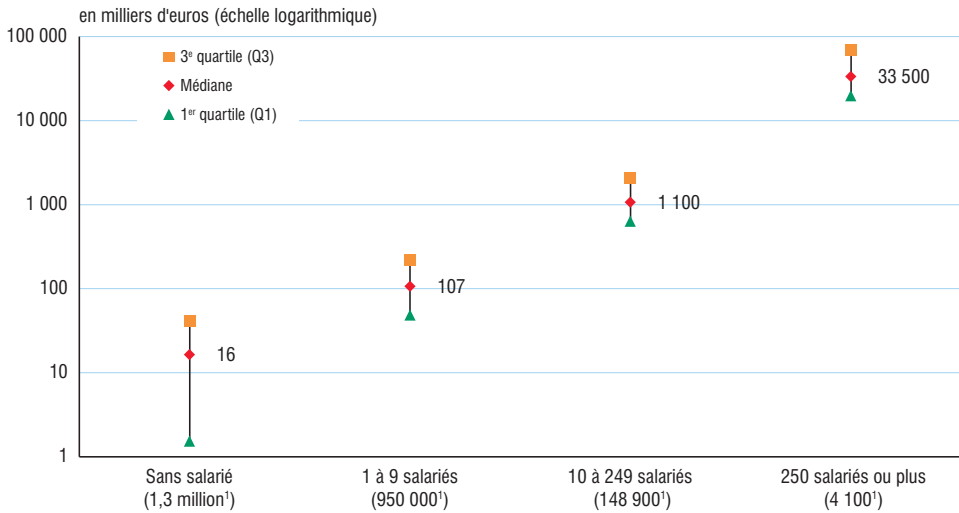


Champ : France, unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : les 50 entreprises ayant les plus fortes exportations concentrent 38 % des exportations totales, les 500 premières entreprises en concentrent 62 %, les 5 000 premières 88 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Dispersion de la valeur ajoutée en 2016



1. Nombre d'entreprises.

Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

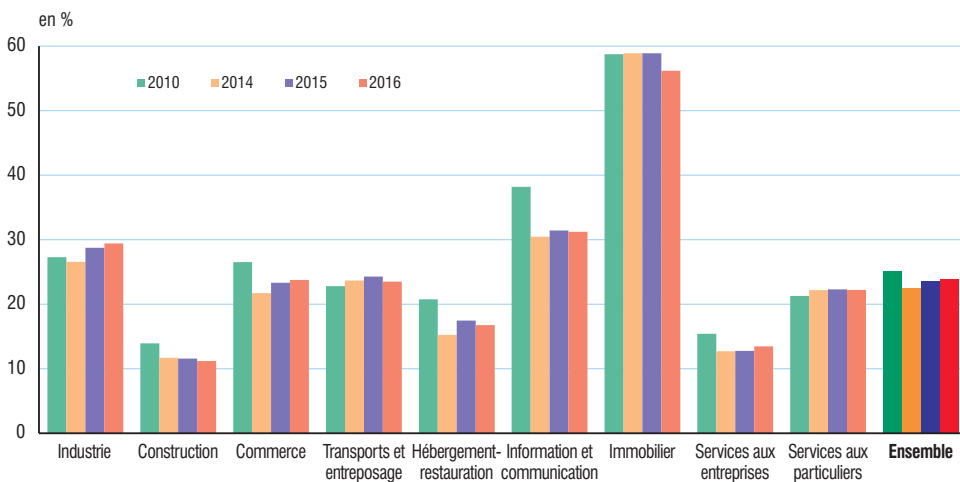
Source : Insee, É sane (données individuelles).

Faible augmentation du taux de marge en 2016

Le **taux de marge** rapporte l'excédent brut d'exploitation à la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) ; il rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise une fois déduits les frais de personnel (salaires et cotisations sociales)⁴. En 2016, le taux de marge des unités légales⁵ employeuses s'élève à 23,9 % ; il augmente de 0,3 point après un rebond en 2015 précédé de trois années de stagnation. Il reste toutefois 1,3 point en retrait de son niveau de 2010. Le taux de marge bénéficie d'une progression soutenue de la valeur ajoutée et des allègements de cotisations patronales. En revanche, les salaires réels progressent plus rapidement (+ 1,4 %) que les gains de productivité (+ 0,2 % selon la comptabilité nationale).

En 2016, seul le taux de marge de l'industrie augmente nettement (+ 1,6 point). Cette évolution est cependant en léger retrait par rapport à 2015 (+ 2,2 points) (figure 4). Elle s'explique par une maîtrise des frais de personnel (- 0,2 %), sous l'effet d'une baisse des effectifs salariés (- 0,9 %), et par une nette croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+ 2,0 %) (figure 5). Dans le commerce et les services aux entreprises, les taux de marge sont en légère hausse (+ 0,3 et + 0,2 point). Dans le commerce, les frais de personnel évoluent plus rapidement que les effectifs mais à un rythme comparable à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (respectivement + 2,1 %, + 0,9 % et + 2,5 %). Dans les services aux entreprises, ces trois indicateurs sont en forte croissance (+ 3,2 %, + 3,3 % et + 3,4 %). À l'image des services aux entreprises, le secteur de l'information et de la communication a une valeur ajoutée (+ 2,3 %), des frais de personnel (+ 2,8 %) et des effectifs (+ 2,6 %) en nette croissance. Toutefois, ce secteur bénéficiant moins des effets du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) car

4. Taux de marge par secteur des unités légales employeuses



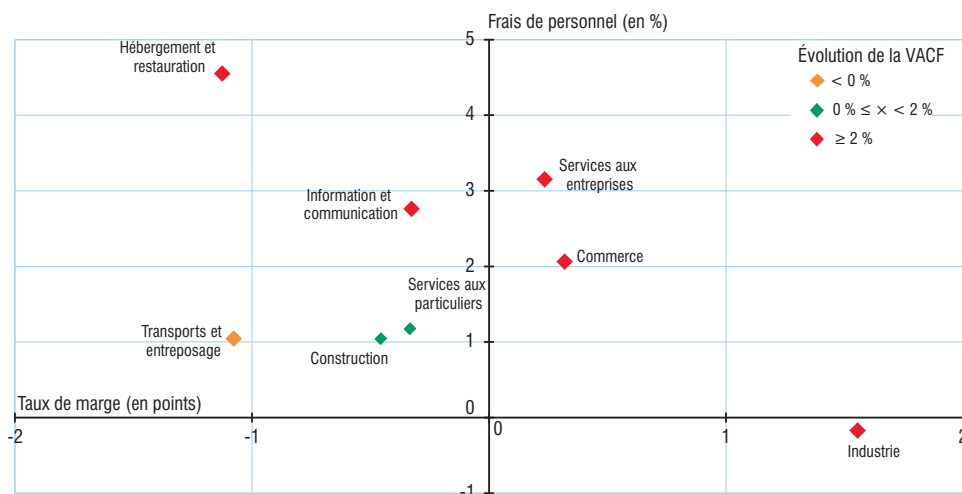
Champ : France, entreprises employeuses des unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Esane* (données individuelles).

4. Le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 % car l'entrepreneur individuel se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel. Ces entreprises ne sont donc pas retenues pour les analyses sur le taux de marge.

5. Les entreprises profilées sont intégrées progressivement dans les statistiques d'entreprises à partir de 2013. Pour une analyse longitudinale de 2010 à 2016, les ratios analysés dans cette partie sont uniquement en unités légales pour conserver un champ cohérent sur toute la période.

5. Évolutions du taux de marge, des frais de personnel et de la valeur ajoutée en 2016



Champ : France, entreprises employeuses des unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : dans l'industrie, le taux de marge a augmenté de 1,6 point, les frais de personnel ont reculé de 0,2 % et la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) a augmenté de 2 %.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

les salaires y sont en moyenne plus élevés, son taux de marge est en léger retrait (-0,3 point). Dans l'hébergement et la restauration, le taux de marge est en baisse (-1,1 point) malgré une hausse marquée de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+3,1 %) : les effectifs et les frais de personnel y sont en forte croissance (respectivement +3,1 % et +4,6 %).

À partir du 1^{er} janvier 2015 et en complément du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, en vigueur depuis 2013, les mesures relatives au **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS) participent à la baisse des charges⁶. Depuis le 1^{er} avril 2016, la baisse des cotisations familiales sur les salaires est élargie à ceux compris entre 1,6 et 3,5 Smic. L'impact de ces mesures est plus fort pour les petites entreprises dans lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. En 2016, les salaires dans les unités légales de 1 à 9 salariés ont crû en moyenne de 3,0 %, alors que leurs cotisations sociales n'ont augmenté que de 1,6 %. Pour celles de 10 à 249 salariés, l'augmentation des salaires est équivalente (+3,3 %) mais les cotisations progressent de façon plus importante (+2,2 %). Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, salaires et cotisations sociales augmentent à un rythme modéré, de 0,8 % et 0,2 %.

Un taux d'investissement proche de celui de 2010 et un investissement en hausse en 2016

Le **taux d'investissement** augmente faiblement en 2016. Après un rebond en 2011, il est légèrement orienté à la baisse jusqu'en 2014 et se redresse de 0,2 point en 2015 et 2016. Établi à partir des statistiques d'entreprises, il est un peu moins dynamique qu'en comptabilité

6. Les salaires au niveau du Smic (1 466 euros bruts en 2016) sont exonérés des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage ; les cotisations familiales sur les salaires baissent de 1,8 point jusqu'à 1,6 fois le Smic en 2015.

nationale⁷. Selon les comptes nationaux, le taux d'investissement des sociétés non financières⁸ progresse de 0,4 point en 2016, alors qu'il n'avait progressé que de 0,7 point sur la période 2010-2015.

La faible croissance du taux d'investissement des unités légales en 2016 correspond en réalité à une nette croissance de l'investissement comme en 2015, soutenu notamment par le dispositif de sur-amortissement mis en place en avril 2015⁹, accompagnée d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée.

En 2016, l'investissement s'est donc accru de 7 milliards d'euros dans les entreprises des secteurs principalement marchands (+ 3,9 %). Cette progression est facilitée par la diminution des coûts de financement. Le taux moyen auquel les entreprises empruntent baisse continuellement depuis 2011, il atteint 1,6 % en 2016 après 1,8 % en 2015. Les activités immobilières sont les plus gros contributeurs à la hausse de l'investissement (+ 1,8 milliard), suivies des télécommunications (+ 1,7 Md), des activités de location et location-bail (+ 1,3 Md), de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+ 1,2 Md) et des transports aériens (+ 0,8 Md). Parmi les secteurs ayant les plus forts montants d'investissements, deux secteurs sont en net recul : les transports terrestres et transports par conduites (- 0,8 milliard) et l'entreposage (- 0,9 Md).

Des exportations stables sous l'influence d'un commerce mondial au ralenti

Le commerce mondial ralentit en 2016 (+ 1,5 % après + 2,5 %, soit sa plus faible croissance depuis 2009), essentiellement du fait de l'atonie persistante des importations des économies émergentes et du ralentissement américain. La demande mondiale adressée à la France décline également mais reste plus dynamique que le commerce mondial du fait de l'orientation géographique des exportations françaises. Les exportations de biens et services des entreprises des secteurs principalement marchands sont stables en 2016¹⁰. Le ralentissement du commerce mondial affecte fortement les grandes entreprises multinationales, qui ont des marchés plus « lointains » que les plus petites. Ces dernières, plus souvent sur des marchés de proximité, sont moins touchées par ce ralentissement. En définitive, les exportations des entreprises de plus de 250 salariés baissent de 8 milliards d'euros (- 1,8 %) compensées par celles des plus petites entreprises (+ 3,3 %). Les plus fortes baisses s'observent dans les secteurs des transports et de l'entreposage (- 3 milliards) et des services aux entreprises (- 1 milliard). Les exportations de biens et services de l'industrie, soit 60 % du montant total, restent stables en 2016.

Des ratios économiques et financiers stables en 2016

En 2016, le PIB en volume augmente de + 1,2 % après + 1,1 % en 2015 ; il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Le **taux d'autofinancement** est en recul et la **rentabilité économique** et la **rentabilité financière** sont stables. En 2015, la rentabilité économique, la rentabilité financière et le taux d'autofinancement étaient tous en hausse (*figure 6*). Ils étaient

7. Les définitions de l'investissement en comptabilité nationale et en comptabilité d'entreprise diffèrent, ce qui explique ces écarts. Depuis le système européen des comptes 2010, la recherche et développement (R&D) est considérée comme un investissement en comptabilité nationale. Une définition plus restrictive en comptabilité d'entreprise conduit à ne pas prendre en compte certaines dépenses d'investissement, notamment l'immatériel, entraînant une divergence de dynamique entre les deux taux.

8. Défini comme la FBCF, formation brute de capital fixe, rapportée à la valeur ajoutée.

9. La mesure consiste à permettre aux entreprises d'augmenter de 40 % le montant des biens d'équipement qui peuvent être déduits de l'assiette fiscale. Elle s'est appliquée d'avril 2015 à avril 2017.

10. Selon la comptabilité nationale, les exportations augmentent de 1,8 % en 2016. Au-delà des différences de champ, les concepts en comptabilité nationale peuvent diverger par rapport à la déclaration d'une entreprise dans son compte de résultat. Par exemple, une compagnie aérienne peut considérer que les billets d'avion vendus pour des vols à l'international sont des exportations alors que la comptabilité nationale ne retiendra que les billets vendus à des non-résidents.

6. Évolutions des indicateurs économiques de 2010 à 2016

	2011 - 2010	2012 - 2011	2013 - 2012	2014 - 2013	2015 - 2014	2016 - 2015
Taux de marge des unités employeuses	→	→	↔	↔	↗	↔
Rentabilité économique	→	→	↘	↔	↗	↔
Rentabilité financière	→	→	↘	↗	↗	↔
Taux d'investissement	↗	→	↔	↘	↔	↗
Taux d'autofinancement	→	↔	↘	↘	↗	↘

Champ : unités légales (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
 Note : en baisse pour une évolution en point d'une année sur l'autre inférieure à - 0,2 point, stable entre - 0,2 et + 0,2 point, en hausse si supérieur à + 0,2 point.

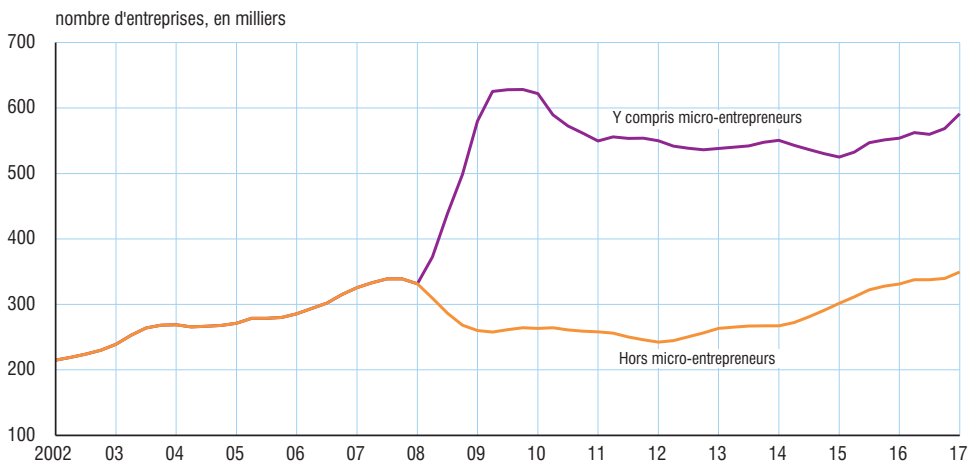
Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

stables ou en légère hausse en 2014, à l'exception du taux d'autofinancement. La mise en place du CICE en 2013 et la montée en puissance du PRS à partir de 2015 avaient contribué à ces améliorations. Sur la période 2010 à 2013, ils étaient principalement orientés à la baisse.

Des créations d'entreprises au plus haut niveau et des défaillances en baisse

Si les ratios économiques et financiers des entreprises se stabilisent en 2016, les indicateurs de démographie des entreprises restent bien orientés en 2016 et 2017. Dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 591 300 entreprises ont été créées, soit 7 % de plus qu'en 2016 (*figure 7*). Les créations d'entreprises sont à leur plus haut niveau depuis 2010. Les créations de **sociétés** augmentent de 5 %, ainsi que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 6 %), ce qui porte les créations d'entreprises classiques à un niveau jamais atteint depuis que l'Insee mesure les créations d'entreprises (1987). Les immatriculations de **micro-entrepreneurs** se redressent (+ 9 % après - 0,3 % en 2016), avec 241 800 immatriculations, soit 41 % des créations d'entreprises.

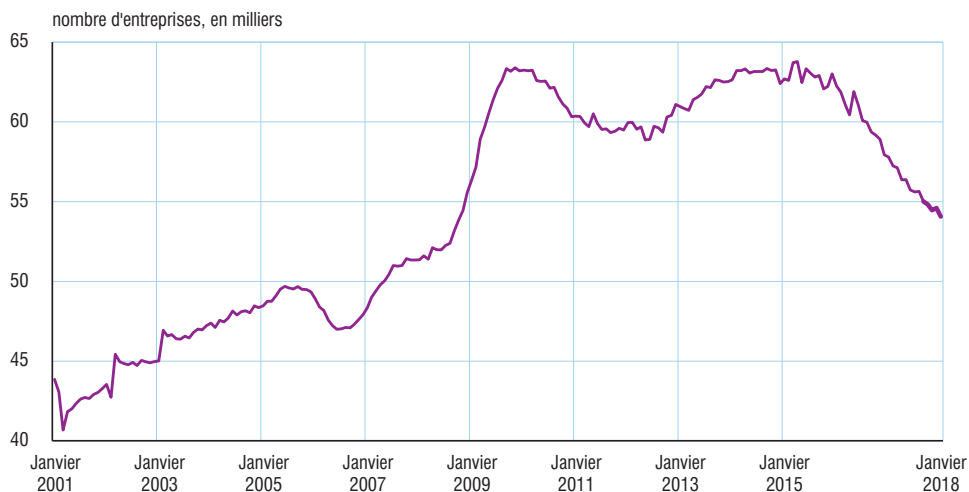
7. Créations annuelles d'entreprises cumulées sur 12 mois



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, *Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements*.

8. Défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois



Champ : France.

Source : Banque de France.

Les défaillances d'entreprises sont, quant à elles, en fort recul depuis la fin 2015¹¹ (figure 8). Début 2018, la baisse constatée durant toute l'année 2017 a permis de retrouver le nombre de 54 000 défaillances cumulées sur un an fin 2008. La majorité des secteurs est concernée par ce recul des défaillances en 2017 (elles augmentent uniquement dans l'agriculture et les transports et l'entreposage). Bien qu'en progression sur le segment des très petites entreprises (+ 10,3 %), les défaillances reculent pour l'ensemble des **petites et moyennes entreprises** (PME) (- 5,9 %). Elles sont, en revanche, en augmentation pour les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et les **grandes entreprises** (GE) (+ 18 défaillances sur un an). ■

11. D'après les données publiées par la Banque de France. Le concept de défaillances couvre les redressements et les liquidations judiciaires en date de jugement, mais pas les procédures de sauvegarde (qui ne donnent pas lieu au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement). Il diffère des cessations d'activité : toutes les défaillances ne conduisent pas à une cessation et toutes les cessations ne passent pas par une défaillance.

Définitions

Profilage d'un groupe de sociétés : profiler un groupe de sociétés consiste à identifier au sein de ce groupe la ou les entreprises au sens économique et reconstituer leurs comptes consolidés. L'entreprise au sens économique est définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 et son décret d'application du 18 décembre 2008 comme « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision ». Le « profilage » (terme traduit de l'anglais "profiling") permet de définir des unités statistiques intermédiaires jouissant d'une autonomie de décision, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises au sens économique. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent qu'elles peuvent réunir entre une et quelques centaines de sociétés. Les opérations de profilage des groupes présents en France s'étalent sur plusieurs années.

Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoin en fonds de roulement).

Rentabilité financière : résultat net comptable / capitaux propres.

Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports.

Taux de marge : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) : valeur ajoutée comptable (production diminuée des consommations intermédiaires) à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation et de laquelle on déduit les impôts sur la production (CVAE, CET, etc.). Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels (salaires et cotisations sociales) et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apports / valeur ajoutée hors taxes.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

– une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;

– une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene.

Unités légales et entreprises profilées : le profilage des groupes étant en cours de mise en œuvre, les statistiques structurelles d'entreprises mêlent des données relatives aux entreprises profilées, lorsque celles-ci ont été définies (au sein des plus grands groupes), et aux unités légales pour celles n'appartenant pas à une entreprise profilée.

Sociétés, entreprises individuelles, micro-entrepreneur, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI), grandes entreprises : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

Béguin J.-M., Hecquet V., « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Deroyon J., « De nouvelles données issues du profilage des groupes : une part accrue de l'industrie, des entreprises plus performantes, mais une capacité à financer l'investissement et un endettement plus dégradés », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee références entreprises », édition 2015.

Dossiers



Effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur les prix pratiqués par les entreprises

Rémi Monin et Milena Suarez Castillo*

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, a réduit massivement le coût du travail rémunéré sous 2,5 fois le Smic. Cette baisse du coût d'un facteur de production – le travail – pour les entreprises peut se transmettre aux entreprises clientes via des réductions de prix. La variation de coût induite par le CICE peut être très différente selon les secteurs : dans le secteur des services administratifs et de soutien, le coût du travail des salariés éligibles au crédit d'impôt représente 38 % du total des coûts quand, dans l'industrie, cette part dépasse rarement plus de 25 %.

Entre 2013 et 2015, dans les secteurs des services bénéficiant le plus du CICE, les entreprises où la masse salariale rémunérée sous 2,5 Smic est élevée ont plus baissé les prix de leurs prestations que les autres entreprises. En revanche, dans l'industrie et les secteurs des services employant d'abord une main-d'œuvre qualifiée, les entreprises bénéficiant des baisses de coût les plus importantes grâce au CICE n'ont pas affiché des baisses de prix différentes des autres, à l'exception du secteur de la métallurgie. Ceci ne signifie pas que leurs prix n'aient pas été affectés par le CICE puisque, pour elles, une partie de l'effet du CICE a pu transiter par une modération des prix pratiqués par des entreprises fournisseuses de services.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, est une politique publique en faveur des entreprises « ayant pour objet le financement de l'amélioration de leur compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement » (Code général des impôts, article 244 quater C, alinéa 1) (encadré 1). Ce crédit d'impôt a ainsi été pensé comme un outil hybride. Son montant s'élève à 4 % de la masse salariale des salariés rémunérés sous 2,5 Smic en 2013, 6 % de 2014 à 2016 et 7 % en 2017. Permettant une baisse importante du coût du travail, il n'est cependant pas restreint dans son usage et répond au double objectif de soutenir l'emploi et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Pour gagner des parts de marché sur ses concurrents ou pour attirer une nouvelle demande, une entreprise peut choisir de répercuter une partie de la baisse du coût d'un de ses facteurs de production sur les prix facturés à ses clients. Comprendre comment un changement du coût du travail peut se répercuter sur les prix a des implications importantes en matière de politique publique. Un dispositif modifiant les prix pratiqués par certaines entreprises peut en effet se diffuser dans le tissu productif le long des chaînes de valeur. Ce dossier examine dans quelle mesure les entreprises bénéficiaires ont pu utiliser le CICE pour diminuer le prix des produits et prestations qu'elles vendent à d'autres entreprises. D'autres entreprises pourraient alors bénéficier indirectement du CICE. Cette hypothèse a notamment été avancée pour expliquer pourquoi, lors des premières années du dispositif, les entreprises les plus bénéficiaires du CICE

* Rémi Monin et Milena Suarez Castillo, Insee.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est une politique publique qui vise à répondre à deux problèmes économiques distincts : un niveau de chômage élevé (9,4 % en moyenne en 2012) et un manque de compétitivité. Le CICE consiste, pour les entreprises, en un crédit d'impôt imputé sur l'impôt sur les sociétés ou sur les revenus égal à 4 % des salaires bruts ne dépassant pas 2,5 fois le Smic pendant l'année civile en 2013, 6 % de 2014 à 2016 et 7 % en 2017. Le dispositif peut s'apparenter à un dispositif classique d'allègement du coût du travail (comme les allègements généraux de cotisations patronales dits « réduction Fillon »), mais présente plusieurs originalités.

D'abord, s'agissant d'un crédit d'impôt, les entreprises bénéficient du CICE de façon décalée par rapport au versement des salaires. C'est un flux de trésorerie au moment où elles s'acquittent de leur impôt. Par exemple, pour une entreprise clôturant ses comptes le 31 décembre, le gain du CICE lié aux rémunérations versées en 2013 ne se matérialise qu'en mai 2014, bien que l'avantage ait pu être anticipé et intégré dans les décisions de l'entreprise début 2013. Pour les entreprises déficitaires une année et qui ne payent donc pas d'impôt sur les sociétés au titre de cette année-là, ou bien pour celles dont l'impôt à payer est inférieur au montant du CICE, les créances non consommées peuvent être reportées sur les trois années

suivantes, et sont remboursées le cas échéant par l'administration fiscale au bout de trois ans. Cependant, certaines catégories d'entreprises (par exemple les jeunes entreprises innovantes) sont éligibles à la restitution immédiate du CICE et peuvent ainsi obtenir le versement du reliquat de créance au moment de la liquidation de l'impôt sur les sociétés. Enfin, un dispositif de préfinancement du CICE a été mis en place avec la participation de Bpifrance, qui permet aux entreprises de faire garantir par Bpifrance un emprunt correspondant au montant prévisionnel du CICE auprès de banques commerciales.

Ensuite, à la différence des dispositifs de réduction de cotisations sociales, généralement concentrés sur les bas salaires, le seuil d'éligibilité à 2,5 Smic est très élevé (presque 43 000 euros de salaire brut annuel pour un salarié à temps complet) et environ 90 % des salariés sont éligibles au dispositif. Une autre différence avec les dispositifs de réduction de cotisations sociales est l'effet de seuil important pour les salaires au voisinage de 2,5 Smic, puisque l'intégralité du crédit d'impôt lié à la rémunération d'un salarié disparaît dès lors que cette rémunération dépasse le seuil.

Enfin, parallèlement à son entrée en vigueur a été institué un comité de suivi chargé de son évaluation : France Stratégie publie annuellement un rapport qui se nourrit de nombreux travaux de chercheurs [LIEPP, 2016 ; TEPP, 2016 ; OFCE, 2016].

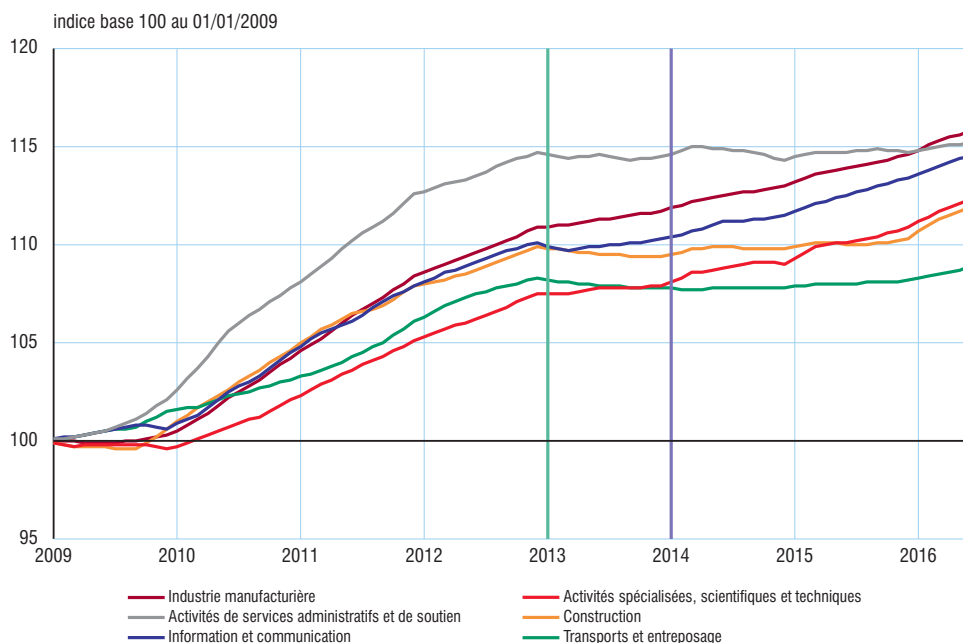
se sont peu distinguées sur le plan de l'emploi des entreprises les moins bénéficiaires¹ [France Stratégie, 2017]. Elle paraît d'autant plus pertinente qu'une part significative des entreprises interrogées par l'Insee dans les enquêtes de conjoncture déclarent avoir l'intention d'utiliser le CICE pour modérer leurs prix [Gorin et Renne, 2014]. Des études reposant sur des données d'enquête éclairent également le comportement de fixation des prix des entreprises. Loupias et Sevestre [2013] soulignent ainsi l'importance du coût des intrants (travail, **consommations intermédiaires**) dans la décision des entreprises de modifier leurs prix, à la hausse ou à la baisse.

Le CICE est à l'origine d'une baisse de coût très variable selon les secteurs de l'économie

Le CICE représente une variation importante du coût du travail en agrégé. Le coût de cette mesure est évalué à près de 20 milliards d'euros par an à plein régime. La mise en place du CICE début 2013 et sa montée en puissance début 2014 marquent une période de modération sensible du coût du travail dans tous les secteurs après une période de hausse régulière entre

1. Les entreprises les moins bénéficiaires ne sont pas un **groupe de contrôle** pertinent si elles bénéficient de baisses de prix induites par le CICE : par exemple, si elles sont bénéficiaires de la mesure via les prix comme le sont les bénéficiaires directs du CICE, une comparaison entre les deux groupes amènerait à conclure à une absence d'effet fallacieuse.

1. Évolution du coût du travail et mise en place du CICE



Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages, indices du champ de l'étude.

Note : les barres verticales correspondent à la mise en place et à la réévaluation du CICE (barre verte : CICE à 4 % ; barre bleue : CICE à 6 %).

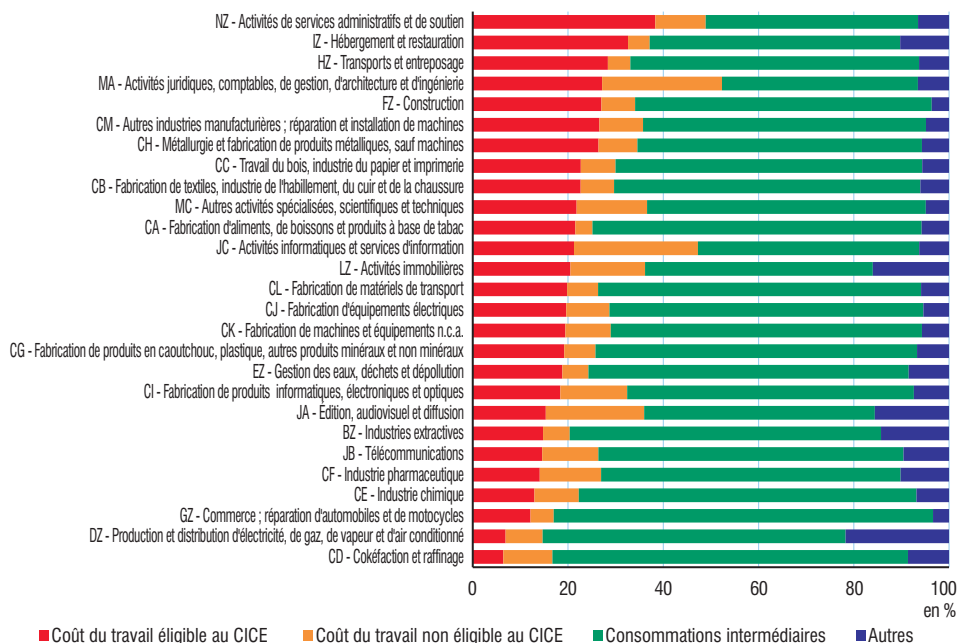
Sources : Acoess ; Dares ; Insee, indice du coût horaire du travail révisé, tous salariés.

2010 et 2012 (figure 1). La variation du coût du travail liée au CICE est plus ou moins prononcée selon les secteurs, et ces différences sont encore plus fortes rapportées au total des coûts des entreprises (figure 2). Le CICE est en effet proportionnel aux salaires des individus rémunérés sous 2,5 Smic. Le coût du travail (salaires bruts et cotisations employeurs) de ces salariés peut être plus ou moins important par rapport aux autres coûts selon les modalités de productions. Dans le secteur des services administratifs et de soutien, il représente 38 % des coûts, tandis que dans le secteur de la cokéfaction et du raffinage seulement 6 %. Ainsi, les entreprises des secteurs très intensifs en main-d'œuvre, en particulier en main-d'œuvre moins qualifiée et donc éligible au CICE, comme les activités de soutien aux entreprises, d'hébergement et de restauration ou de transports et d'entreposage, ont plus largement bénéficié du dispositif que les entreprises industrielles pour lesquelles les consommations intermédiaires représentent une part des coûts plus élevée. Dans le cas où les entreprises auraient intégralement répercuté la baisse des coûts totaux provoquée par le CICE dans leurs prix, les baisses attendues varieraient ainsi selon les secteurs.

Au sein d'un secteur, la variation des prix pratiqués par les entreprises peut être liée à leur exposition au CICE

Examiner directement le lien entre le degré d'exposition des entreprises au CICE, ici mesuré par la part de la masse salariale éligible dans la masse salariale totale, et l'évolution de leurs prix n'est pas suffisant pour estimer l'effet du CICE sur les prix. Il s'agit d'analyser des entreprises comparables avant la mise en place du CICE et similaires quant aux bénéfices qu'elles ont pu tirer des effets de diffusion du CICE via les prix des autres entreprises. Une première hypothèse consiste à considérer que c'est le cas des entreprises d'un même secteur d'activité : si elles se

2. Incidence du CICE sur les coûts selon les secteurs d'activité



Champ : entreprises au sens des unités légales imposées à l'impôt sur les sociétés.

Lecture : dans les activités de services administratifs et de soutien aux entreprises, en moyenne, le coût du travail éligible au CICE représente 38 % des coûts.

Note : les coûts du travail éligibles et non éligibles sont approchés par produit des salaires bruts et cotisations patronales avec le ratio d'éligibilité des salaires bruts au CICE. Les consommations intermédiaires incluent les achats de matières premières et de marchandises et les autres charges externes. Les autres coûts incluent les opérations en commun, les charges financières, les charges exceptionnelles, la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Sources : DGFiP, MVC, année 2013 ; Insee, É sane, DADS.

ressemblent dans leur structure de coûts et qu'elles font face aux mêmes prix, elles ont probablement bénéficié des mêmes effets de diffusion *via* les prix. Une seconde hypothèse consiste à supposer qu'au sein d'un même secteur, les évolutions des prix sont corrélées car soumises à des chocs communs (chocs de demande, entrée sur le marché d'un concurrent, etc.). Pour tenir compte de ces évolutions communes et construire les évolutions individuelles de prix qui auraient prévalu en l'absence du CICE, l'approche retenue consiste à spécifier un modèle à facteurs : les séries temporelles de prix des entreprises d'un même secteur (*encadré 2*) sont supposées répondre à des chocs communs, qui ont un impact individuel différent (*encadré 3*). Les évolutions de prix qui ne sont expliquées ni par les chocs communs, ni par des variations des autres coûts (prix des consommations intermédiaires) sont comparées à l'exposition de l'entreprise au CICE. Dans la pratique est étudiée la corrélation entre la variation du coût du travail liée au CICE et la variation des prix, une fois prises en compte les variations expliquées par des facteurs communs ou par des variations du prix des consommations intermédiaires. Les coefficients ainsi estimés sont des élasticités, autrement dit l'augmentation de prix en pourcentage induite par une augmentation de 1 % du coût d'un facteur de production.

La réaction des entreprises n'est pas aisée à dater, et sans doute diffuse sur l'année où les salaires versés ouvrent droit à la créance de CICE et où elle apparaît dans les bilans des entreprises (en N) et l'année où la créance peut être imputée sur l'impôt (à partir de N+1). Pour capter une réaction graduelle, les élasticités estimées correspondent à l'effet cumulé sur un trimestre, deux trimestres et jusqu'à deux ans des variations de masse salariale induites par la mise en place du CICE (en 2013) et sa montée en charge (en 2014). En revanche, la réaction aux prix des consommations intermédiaires est supposée se produire sur un horizon plus court, d'un trimestre à l'autre.

Les données et le champ

Pour évaluer les effets du CICE sur les prix, les données utilisées proviennent de quatre sources distinctes reliées entre elles par le numéro siren des entreprises. Ici, les entreprises sont définies au sens des unités légales et non au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Les données de prix des entreprises sont issues de l'enquête Observation des prix dans l'industrie et les services (Opise), sur la période 2009-2015. L'enquête couvre le secteur marchand à l'exception des activités agricoles, financières et de gros-œuvre en construction. Les ingénieurs enquêteurs identifient des produits ou des prestations représentatifs de l'activité des entreprises de l'échantillon et les prix correspondants sont relevés régulièrement (tous les mois dans l'industrie, tous les trimestres dans les services). Ces séries de prix sont normalisées pour produire des séries d'indices de prix par produit-entreprise et agrégées par entreprise pour construire un indicateur de variation trimestrielle de prix pour les entreprises du champ. Dans l'analyse, les transactions sélectionnées sont des transactions entre entreprises (*business to business*) sur le marché français, et à prix de base, c'est-à-dire hors taxes sur les produits, hors TVA mais y compris subventions sur les produits et en considérant les transactions intra-groupe.

Produites par la direction générale des finances publiques, les données de la base Mouvements

sur créances (MVC) renseignent les montants du CICE déclarés par les unités légales pour les années 2013 et 2014.

Le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee renseigne pour les unités légales les données de bilan et de compte de résultat, notamment la masse salariale, et les cotisations sociales employeur dénominateur de la variable de traitement, mais aussi plusieurs autres variables permettant de calculer des ratios financiers servant de variables de contrôle dans l'évaluation empirique.

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) millésime 2012, traitées par l'Insee, permettent de construire une variable d'exposition *ex ante* au CICE en repérant les salariés dont la rémunération est éligible au CICE et divisant la masse salariale (brute) éligible par la masse salariale totale.

Pour des raisons de disponibilité temporelle des données, l'hébergement et la restauration sont exclus du champ de l'analyse. De même, les industries de cokéfaction et raffinage, l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique sont exclues du champ car trop peu d'entreprises sont présentes pour pouvoir mener des estimations robustes. L'échantillon final comporte un peu moins de 3 700 entreprises, sur la période 2009-2015.

Les entreprises les plus bénéficiaires du CICE ont baissé leurs prix dans les services qui emploient d'abord une main-d'œuvre peu qualifiée

Dans les activités de services, les secteurs où la corrélation entre exposition au CICE et variation des prix à la baisse est significative se caractérisent par une part élevée du coût du travail rémunéré sous 2,5 fois le Smic (*annexe, figure 1*). Les effets les plus importants sont observés dans les activités de services administratifs et de soutien, en particulier quand l'étude exclut les activités de location-bail et se concentre sur les autres sous-secteurs (activités liées à l'emploi, enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager). En moyenne, dans le secteur des services administratifs et de soutien (hors location-bail), pour une baisse de la masse salariale induite par le CICE de 1 % en 2013, les prix baissent de 0,4 % entre fin 2012 et fin 2014, ce qui correspond à une répercussion forte sur les prix en moyenne au bout de deux ans. Dans ce secteur, la masse salariale représente, en effet, environ 55 % des coûts totaux. Une baisse de 1 % de la masse salariale correspond donc à une baisse de 0,6 % des coûts totaux, transmise à environ 70 % en une baisse de prix. Ces résultats sont similaires à ceux d'autres études liant les prix aux chocs du coût du travail : Fougère *et al.*, [2010] dans la restauration et Montialoux *et al.*, [2017] dans le commerce de détail mesurent des élasticités qui s'établissent approximativement à hauteur de la part du facteur concerné par l'augmentation du coût dans le total des coûts (c'est-à-dire la part des salaires rémunérés au salaire minimum parmi l'ensemble des coûts dans ces exemples).

La méthode

Pour contrôler des différences de comportement de fixation de prix, les variations trimestrielles de prix d'un ensemble d'entreprises d'un même secteur sont représentées par un modèle à facteurs, parfois également appelé modèle à effets fixes interactifs, estimé par la méthode proposée par Bai [2009]. Le détail de la méthode peut être trouvé et détaillé dans Monin et Suarez-Castillo [2018]¹. Le modèle s'écrit pour une entreprise i et pour un trimestre t :

$$\pi_{it} = C_{it}\beta + \lambda_i'F_t + X_{it}\gamma + \varepsilon_{it}$$

$$\text{où } \lambda_i'F_t = \sum_{k=1}^R \lambda_{ik}F_{tk}$$

Dans ce modèle, $\pi_{it} = \ln\left(\frac{p_{it}}{p_{i,t-1}}\right)$ représente la variation de prix dans les transactions de l'entreprise i entre les trimestres $t-1$ et t . C_{it} est la réduction de coûts imputable au CICE (effective ou *ex ante*) pour l'entreprise i le trimestre t par rapport au trimestre $t-1$, mesurée en pourcentage de masse salariale, le vecteur F_t représente des chocs macroéconomiques inobservés comme les chocs de demande, la variation des prix d'un intrant, les crises financières, les chocs technologiques ou des mouvements saisonniers, au trimestre t , etc. Le vecteur λ_i représente la dépendance spécifique des prix de l'entreprise i aux R chocs communs contenus dans F_t . Pour tenir compte d'autres sources d'hétérogénéité individuelle des variations de prix, des variables de contrôle x_{it} sont incluses : la variation trimestrielle du prix des consommations intermédiaires calculée *via* les indices de

prix de production et le tableau entrée-sortie de la comptabilité nationale à un niveau fin (nomenclature A129), ainsi que plusieurs ratios financiers calculés annuellement pour chaque entreprise (la productivité apparente du travail, le taux de marge, l'intensité capitalistique, le taux de valeur ajoutée et le taux d'exportation). Enfin, ε_{it} est une perturbation idiosyncratique, que l'on suppose indépendante des autres variables de l'équation. Contrôler ainsi l'hétérogénéité inobservée *via* la structure factorielle rend plus vraisemblable l'absence de corrélation entre ce terme de perturbation ε_{it} et le traitement, ici, le terme C_{it} [Gobillon et Magnac 2016].

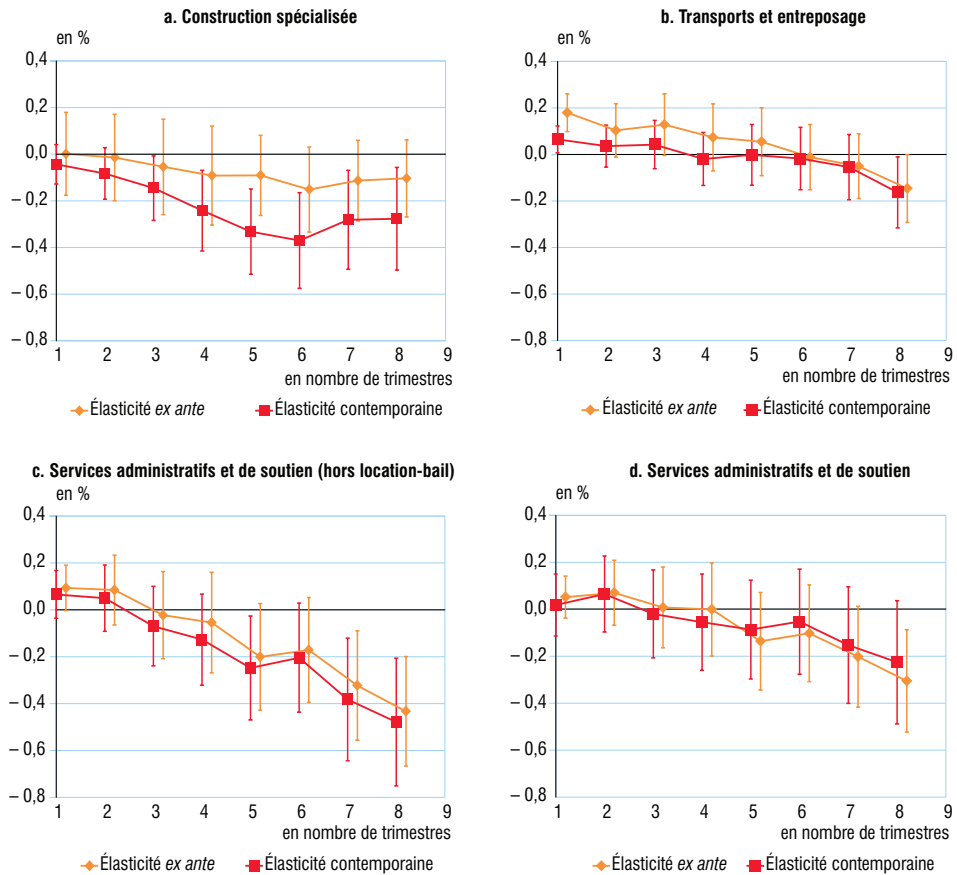
Pour chaque entreprise, la variation de coût imputable au CICE est positive à deux dates, aux premiers trimestres de 2013 et de 2014, nulle aux autres dates, et des retards de cette variable sont introduits sur huit trimestres soit deux années. Afin de tester la robustesse des résultats, deux variables de variation de coût imputable au CICE sont considérées : la première est une mesure d'exposition effective ou contemporaine, la créance de CICE au titre de l'année N (2013 ou 2014) rapportée à la masse salariale de l'année N ; et la seconde une mesure d'exposition *ex ante*, la créance de CICE à laquelle aurait pu prétendre l'entreprise en $N-1$, qui n'est pas affectée par les décisions relatives à l'emploi et aux salaires de l'année N , rapportée à la masse salariale de l'année $N-1$. Les erreurs standards sont calculées à partir de la matrice de variance asymptotique telle que présentée par Bai [2009]. Le panel étant non cylindré, une procédure d'espérance-maximisation est mise en place, telle que proposée par Bai [2009].

1. Ce modèle s'apparente à une méthode de différence-de-différence où le **contrefactuel** tient compte de l'hétérogénéité des tendances entre les unités économiques.

Dans les transports et l'entreposage et dans la construction spécialisée, les résultats sont qualitativement les mêmes : des élasticités assez proches mais néanmoins inférieures à la part du facteur dont le coût baisse dans le total des coûts. Ainsi, si une partie du bénéfice du CICE a bien été répercutée en moindres prix, une autre partie a pu servir à d'autres usages (emploi, salaires, investissement, trésorerie, etc.). Les secteurs des services administratifs et de soutien, de transport et d'entreposage et de construction spécialisée, pour lesquels les élasticités sont significatives, sont aussi parmi les secteurs les plus exposés au CICE au sens de la part des coûts concernée (figure 2).

La répercussion sur les prix dans ces secteurs semble progressive au cours du temps. Les élasticités estimées sont significatives souvent au-delà d'un an, voire au bout des deux années (figure 3), signe que les réactions des entreprises ont pu être échelonnées au cours des trois premières années du dispositif.

3. Dynamique de l'effet du CICE selon les secteurs



Lecture : d'après le modèle, pour les entreprises des services administratifs et de soutien aux entreprises, une baisse de 1 % du coût du travail provoquée par le CICE mesurée par la créance effective entraîne une baisse de 0,05 % des prix au bout de 4 trimestres et une baisse de 0,23 % au bout de 8 trimestres.

Note : période d'estimation : 2009-2015.

Sources : DGFIP, MVC ; Insee, Opise, Esane, DADS.

Dans les autres secteurs de services, qui emploient une main-d'œuvre plus qualifiée et où la part des coûts affectés par le CICE est significativement plus faible, aucun résultat significatif n'apparaît. Le choc de coût relatif y est moins important, ce qui pourrait suggérer que les prix pratiqués par les entreprises ne réagissent significativement qu'à un choc de coût suffisamment élevé.

Dans l'industrie, les entreprises bénéficiant des baisses de coût les plus importantes grâce au CICE n'ont pas affiché de baisses de prix statistiquement différentes des autres

À l'exception de la métallurgie, baisse de prix et exposition au CICE n'apparaissent pas significativement corrélées dans l'industrie. La majorité des entreprises de l'industrie n'auraient donc pas utilisé les bénéfices du CICE pour baisser leurs prix sur le marché intérieur. En revanche,

elles ont pu bénéficier de la baisse des prix dans les services auprès desquels elles se fournissent. À l’opposé des services, les élasticités des prix au coût des consommations intermédiaires sont systématiquement significatives et souvent assez importantes. Par exemple, quand l’indice de prix des consommations intermédiaires du secteur du textile et de l’habillement augmente de 1 % sur un trimestre, les prix des entreprises du secteur augmentent conjointement de 0,4 % (*annexe, figure 2*). Les consommations intermédiaires sont en effet un poste essentiel des coûts des entreprises de l’industrie, bien plus que le coût du travail.

Les résultats macroéconomiques des effets de diffusion du CICE restent à éclairer

Une des hypothèses formulées pour l’estimation suppose qu’au sein d’un même secteur, les entreprises seraient affectées de la même manière par les effets de diffusion du CICE via les baisses de prix dans les autres secteurs. Ainsi, cette démarche n’apporte pas un éclairage macroéconomique sur les conséquences globales des transferts des bénéfices du CICE le long des chaînes de valeur puisqu’elle analyse séparément les différents secteurs. Elle suggère en revanche que des secteurs fortement bénéficiaires en proportion de leurs coûts totaux ont pu transmettre à leurs nombreux secteurs clients des baisses de prix significatives. La part des consommations en services administratifs et de soutien aux entreprises représente en effet de 4 % à 8 % des coûts totaux en moyenne dans les branches industrielles, et celle des services de transport de 2 % à 4 % en moyenne. Ainsi, une partie des bénéfices du CICE a pu transiter le long des chaînes de valeur en modérant les prix pratiqués par les entreprises entre elles. ■

Annexe

1. Résultat des estimations dans les services

	Élasticité prix						Nombre d'entreprises	Nombre d'observations
	Exposition au CICE				Coût des consommations intermédiaires			
	Contemporaine		Ex ante					
Édition, audiovisuel et diffusion ; télécommunications	-0,14	(0,58)	-0,51	(0,54)	0,20	(0,12)	168	3 559
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'archéologie et d'ingénierie	0,40	(0,33)	0,38	(0,23)	0,38***	(0,08)	291	5 689
Activités informatiques et services d'information	0,76	(0,51)	0,63	(0,39)	0,08	(0,09)	97	1 833
Construction spécialisée	-0,28***	(0,11)	-0,10	(0,08)	-0,03	(0,06)	348	5 234
Transports et entreposage	-0,16**	(0,08)	-0,15**	(0,07)	0,06***	(0,01)	461	11 428
Activités de services administratifs et de soutien	-0,23*	(0,13)	-0,31***	(0,11)	0,10***	(0,04)	310	6 880
Activités de services administratifs et de soutien (hors location-bail)	-0,48***	(0,14)	-0,43***	(0,12)	0,11***	(0,04)	187	4 277

Lecture : d'après le modèle, pour les entreprises des services administratifs et de soutien aux entreprises, une hausse de 1 % de l'exposition au CICE entraîne au bout de deux ans une baisse de 0,23 % des prix quand l'exposition au CICE est mesurée de manière contemporaine et de 0,31 % quand elle est mesurée *ex ante*. Un renchérissement de 1 % des consommations intermédiaires entraîne une hausse des prix immédiate de 0,1 %.

Notes : période d'estimation : 2009-2015. Pour chaque secteur, les deux élasticités des prix au coût du travail sont mesurées par deux régressions distinctes. L'élasticité des prix au coût des consommations intermédiaires est estimée en même temps que la spécification utilisant le traitement mesuré de manière contemporaine.

Les écarts-types sont entre parenthèses. *** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %.

Sources : DGFIP, MVC ; Insee, Opise, Ésane, DADS.

2. Résultat des estimations dans l'industrie

	Élasticité prix						Nombre d'entreprises	Nombre d'observations
	Exposition au CICE				Coût des consommations intermédiaires			
	Contemporaine		Ex ante					
Fabrication d'aliments, de boissons et produits à base de tabac	0,04	(0,21)	-0,11	(0,18)	0,26***	(0,03)	368	8 051
Fabrication de matériels de transport	-0,35	(0,34)	-0,26	(0,24)	0,58***	(0,14)	78	1 695
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ; équipements électriques ; machines	-0,22	(0,35)	-0,12	(0,21)	0,17***	(0,05)	325	6 186
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure	-0,31	(0,44)	0,61	(0,39)	0,38***	(0,08)	185	3 324
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, sauf machines	-0,73***	(0,22)	-0,53***	(0,18)	0,75***	(0,04)	324	6 836
Fabrication de produits en caoutchouc, plastique, autres produits minéraux et non minéraux	-0,22	(0,22)	-0,25	(0,18)	0,06***	(0,02)	287	6 194
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	0,45**	(0,18)	0,38**	(0,15)	0,16***	(0,03)	241	5 178
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines	-0,21	(0,31)	-0,25	(0,28)	0,12***	(0,05)	189	3 879

Lecture : d'après le modèle, pour les entreprises de la métallurgie et la fabrication de produits métalliques hors machines, une hausse de 1 % de l'exposition au CICE entraîne au bout de deux ans une baisse de 0,73 % des prix quand l'exposition au CICE est mesurée de manière contemporaine et de 0,53 % quand elle est mesurée *ex ante*. Un renchérissement de 1 % des consommations intermédiaires entraîne une hausse des prix immédiate de 0,75 %.

Notes : période d'estimation : 2009-2015. Pour chaque secteur, les deux élasticités des prix au coût du travail sont mesurées par deux régressions distinctes. L'élasticité des prix au coût des consommations intermédiaires est estimée en même temps que la spécification utilisant le traitement mesuré de manière contemporaine.

Les écarts-types sont entre parenthèses. *** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %.

Sources : DGFIP, MVC ; Insee, Opise, Ésane, DADS.

Définitions

Consommations intermédiaires : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

Contrefactuel : situation qui aurait prévalu si la mesure n'avait pas été mise en place.

Exposition au CICE / au traitement : part de la masse salariale éligible au CICE dans la masse salariale totale d'une entreprise.

Groupe de contrôle : ensemble d'entreprises non affectées par un « traitement », par exemple une politique de baisse du coût du travail.

Pour en savoir plus

Bai J., "Panel data models with interactive fixed effects", *Econometrica*, 2009.

Carbonnier C. et al., *Évaluation interdisciplinaire des impacts du CICE en matière de compétitivité internationale, d'investissement, d'emploi, de résultat net des entreprises et de salaires*, rapport d'évaluation du LIEPP pour France Stratégie, 2016.

Fougère D., Gautier E., Le Bihan H., "Restaurant prices and the minimum wage", *Journal of Money, Credit and Banking*, 42, 7, 1199, 2010.

France Stratégie, Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, *Rapport 2017*, France Stratégie.

Gilles F., Bunel M., L'Horty Y., Mihoubi F., Yang X., *Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D : une évaluation ex post*, rapport d'évaluation du TEPP pour France Stratégie, 2016.

Gobillon L., Magnac T., "Regional policy evaluation: Interactive fixed effects and synthetic controls", *Review of Economics and Statistics*, 98(3), 2016.

Gorin Y., Renne C., « Comment les entreprises comptent utiliser le CICE », *Insee Focus* n° 10, 2014.

Guillou S., Sampognaro R., Treibich T., Nesta L., « L'impact du CICE sur la marge intensive des exportateurs » ; *rapport d'évaluation de l'OFCE pour France Stratégie*, 2016.

Loupias C., Sevestre P., "Costs, demand, and producer price changes", *Review of Economics and Statistics*, 95(1), 2013.

Monin R., Suarez-Castillo M., « L'effet du CICE sur les prix : une double analyse sur données sectorielles et individuelles » ; *Documents de travail* n° G2018-03, Insee, 2018.

Montialoux C., Renkin T., Siegenthaler M., *The pass-through of minimum wages into US retail prices: evidence from supermarket scanner data*, 2017.

Les échanges internationaux de services de la France

Hadrien Caradant, Cécile Golfier*

L'excédent des échanges internationaux de services de la France soutient structurellement le solde des transactions courantes, grâce aux voyages, aux services financiers et aux services techniques. La France se maintient parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne quant au solde des échanges de services, mais celui-ci se dégrade entre 2012 et 2016. Les voyages dégagent les trois quarts de l'excédent : ils contribuent à hauteur de plus de 10 milliards d'euros malgré un repli de 40 % en trois ans. À l'opposé, le déficit des transports se creuse.

Apparier les données d'enquête sur les services avec des données d'entreprises, au niveau des unités légales, montre que l'intégration dans la chaîne de valeur internationale accroît la performance : les entreprises qui appartiennent à des multinationales ou qui réalisent à la fois des importations et des exportations de services sont aussi souvent celles qui dégagent un excédent sur les échanges de services. L'excédent est majoritairement réalisé par les filiales de multinationales françaises, mais celles-ci cèdent progressivement du terrain aux filiales de multinationales étrangères.

Les échanges de **services** jouent un rôle capital pour l'activité économique de la France, quatrième pays exportateur de services en 2016 avec 4,9 % de part de marché au niveau mondial¹ et troisième exportateur européen derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Si le solde des échanges de services de la France est structurellement excédentaire, il se dégrade depuis 2013. La France n'est pas le seul pays dont le solde des échanges internationaux de services recule. Mais le fait que cette baisse soit la deuxième plus importante de l'Union européenne sur la période 2012-2016 appelle à en étudier les particularités.

La France se maintient parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne en matière de solde des échanges de services

L'excédent des échanges internationaux de services de la France contribue positivement au solde du **compte des transactions courantes**. Après un maximum en 2012 à 31 milliards d'euros, il se replie toutefois de 13 milliards entre 2012 et 2016 (*figure 1*). Il se redresse de 8 milliards d'euros en 2017 (*encadré 1*).

* Hadrien Caradant, Cécile Golfier, Banque de France.

Ce travail a bénéficié de la contribution de Franck Cheurfa, Banque de France.

1. Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), *World Trade Statistical Review*, 2017.

1. Solde des échanges de services de la France par catégorie de services

en milliards d'euros

	2012	2016
Travail à façon	1,4	0,3
Entretien et réparation	2,3	0,4
Transports	-2,2	-4,6
Voyages	20,8	12,9
Construction	0,1	1,1
Assurance	-0,3	-0,1
Services financiers	4,2	5,5
Rémunération de la propriété intellectuelle	3,1	0,7
Télécommunication, informatique et information	0,3	-1,2
Autres services aux entreprises (R&D, conseil et services techniques)	2,1	2
Services personnels	-0,9	0,2
Biens et services des administrations publiques	0,4	0,7
Ensemble	31,3	17,8

Source : Banque de France, Rapport annuel de la Balance des paiements et de la position extérieure de la France 2017.

Encadré 1

Les échanges internationaux de services en 2017

En 2017, l'excédent des échanges internationaux de services de la France se redresse de 8 milliards d'euros et atteint 26 milliards d'euros grâce principalement à une augmentation de l'excédent des voyages et à une diminution du déficit des services de transports.

Les exportations de services de la France progressent de 10 milliards d'euros ; leur poids dans le

PIB augmente légèrement (+ 0,2 point). Les importations sont stables ; leur poids diminue néanmoins de 0,2 point sous l'effet de la progression du PIB, si bien que le solde regagne 0,4 point de PIB.

L'amélioration du solde des services en 2017 se retrouve dans l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Italie (stabilité) et de l'Irlande (dégradation).

Sur cette période, le solde des échanges de services se dégrade pour six des plus grands pays de l'Union européenne². La baisse est comparable pour la France et les Pays-Bas (respectivement de 18 et 15 milliards d'euros) ; elle est de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros pour le Danemark, l'Italie et la Belgique ; la forte dégradation du solde de l'Irlande (de 38 milliards d'euros) reflète en partie une évolution méthodologique mise en œuvre par l'Office central de statistiques irlandais (CSO).

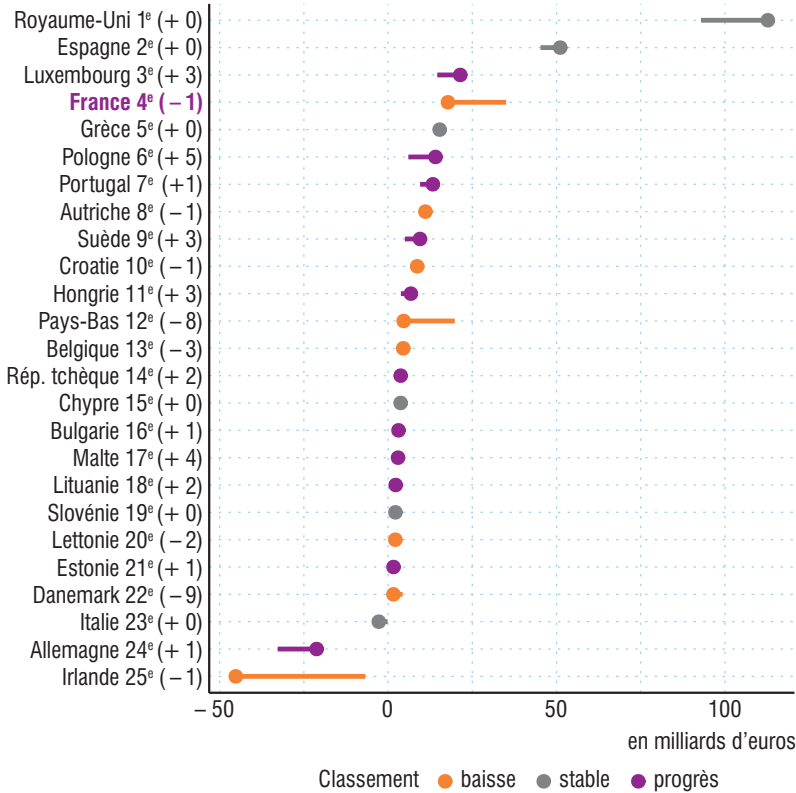
Entre 2012 et 2016, la France perd une place en matière de solde des échanges de services parmi les pays de l'Union européenne. En 2016, le Royaume-Uni et l'Espagne sont toujours en tête, mais désormais suivis par le Luxembourg ; la France est quatrième. L'Allemagne est structurellement déficitaire, mais son déficit se réduit sur la période.

Le nombre de rangs gagnés ou perdus par un pays n'est pas proportionnel à la variation du solde, car les soldes des « petits » pays sont dans de nombreux cas proches les uns des autres. Ainsi, la France et les Pays-Bas enregistrent respectivement les deuxième et troisième reculs de solde, après l'Irlande, mais ne perdent qu'une place. De même, bien que le déficit de l'Allemagne se réduise sur la période de 12 milliards d'euros, le pays ne gagne qu'une seule place et se classe en 2016 avant-dernier des vingt-cinq pays retenus ici. En revanche, une progression de 7 milliards d'euros suffit à faire gagner trois places au Luxembourg ; le cas extrême est celui du Danemark qui, pour une dégradation de seulement 1,6 milliard d'euros, perd neuf places (figure 2).

2. Le solde de l'Union européenne vis-à-vis du reste du monde atteint un pic en 2014, à 150 milliards d'euros, puis diminue les deux années suivantes ; il est de 130 milliards en 2016. Il se redresse de 50 milliards en 2017.

2. Solde des échanges de services de 25 pays de l'Union européenne

Perte ou gain de rang de classement entre parenthèses



Champ : Union européenne hors Roumanie, Finlande et Slovaquie.

Lecture : l'abscisse de chaque disque représente le solde des échanges de services d'un pays en 2016 en milliards d'euros.

Un trait indique une variation de solde entre 2012 et 2016. Situé à gauche du disque, c'est une amélioration du solde ; à droite, c'est une dégradation.

La couleur caractérise le signe de la variation du classement : l'orange symbolise une perte de place(s) dans le classement des pays, le gris une place inchangée, le violet une avancée dans le classement.

Note : le solde de la France en 2012 est recalculé pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

La part dans le PIB du solde des services de la France est comparable à celle des Pays-Bas et de l'Italie

Pour les six premières économies de l'Union européenne, le solde des échanges internationaux de services représente au plus 5 % du PIB. Le solde des services en part de PIB de la France (+ 0,8 %) est proche de zéro, tout comme celui des Pays-Bas (+ 0,7 %), de l'Italie (- 0,2 %) et de l'Allemagne (- 0,7 %)³.

3. L'amplitude du solde des échanges de services atteint des niveaux élevés dans les pays fortement ouverts sur l'extérieur, tels que le Portugal (+ 7 %) et le cas atypique de l'Irlande (- 16 %).

La dynamique du solde des échanges en part du PIB diffère selon les pays (*encadré 2*). La France est la seule de ces six économies dont le solde en part de PIB se dégrade continûment de 2013 à 2016 ; il a été divisé par deux en quatre ans (*figure 3*).

Selon le critère du solde en part de PIB, entre 2012 et 2016, le rang des pays d'Europe de l'Est tend à progresser, celui des pays d'Europe de l'Ouest à reculer ; la France perd une place, au vingt et unième rang en 2016.

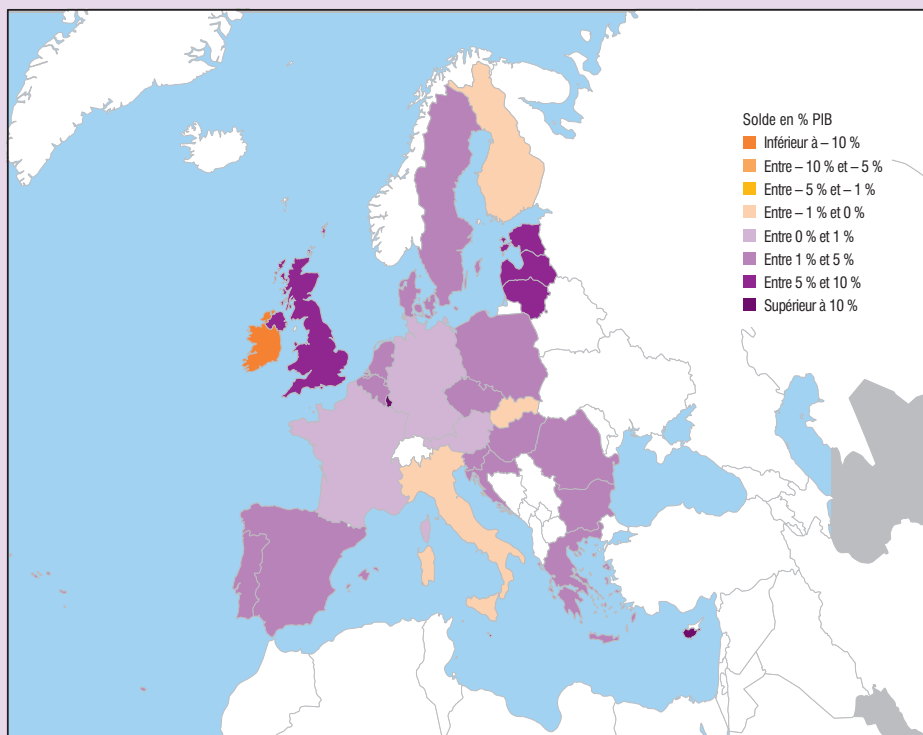
Encadré 2

Solde des échanges de services hors voyages des pays de l'Union européenne rapporté au PIB

Les voyages contribuent fortement à l'excédent des échanges de services de la France, contrairement à d'autres pays tels que l'Allemagne. Ainsi, hors voyages, les soldes des

services en 2016 rapportés au PIB de la France (0,2 %) et de l'Allemagne (0,5 %) sont plus proches l'un de l'autre que ne le sont leurs soldes incluant les voyages (*carte*).

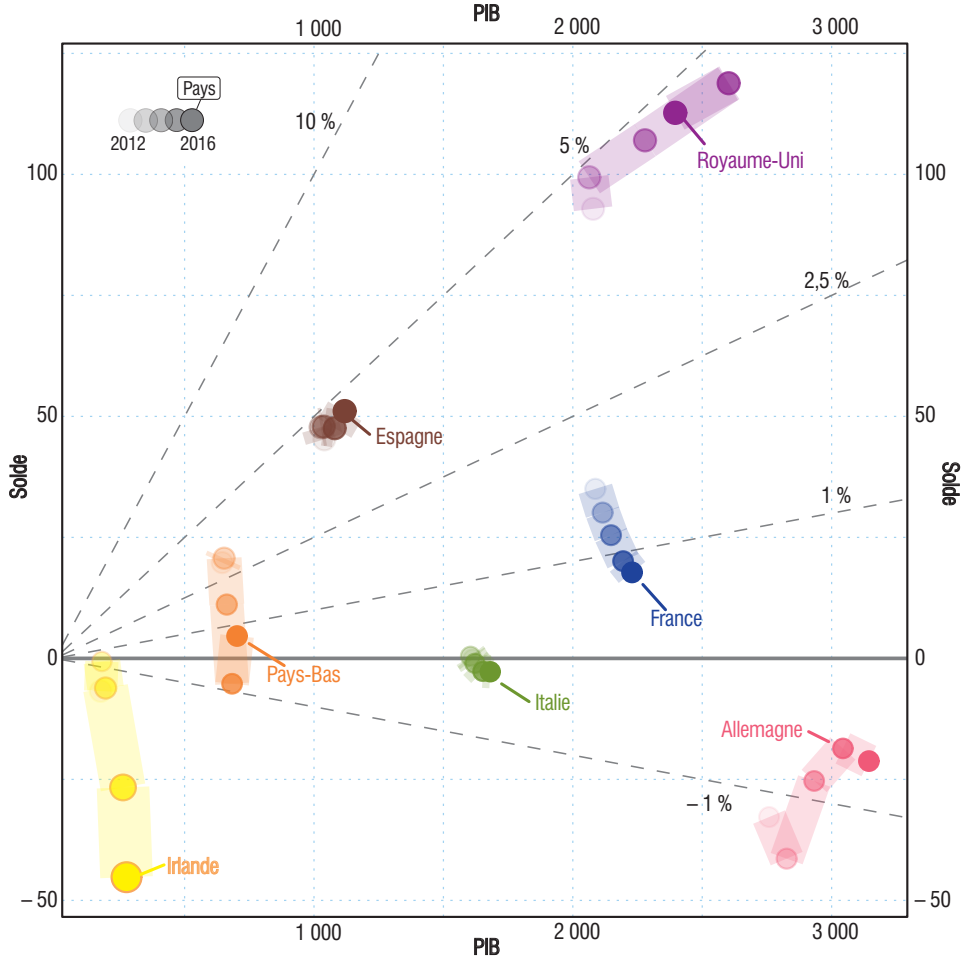
Solde des échanges de services hors voyages des pays de l'Union européenne rapporté au PIB en 2016



Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

3. Solde des échanges de services de sept pays de l'Union européenne en part du PIB

axes en milliards d'euros, isobares en %



Lecture : pour la France, le ratio diminue sous l'effet conjugué d'une baisse du solde et d'une progression du PIB. Pour les Pays-Bas, le repli résulte surtout de la baisse du solde (le PIB varie peu). Pour le Royaume-Uni, le ratio évolue peu, compte tenu de progressions à peu près proportionnelles du solde et du PIB. Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : le solde de la France en 2012 est recalculé pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

Les échanges de services de la France sont plus dynamiques que ceux de l'Italie et de l'Espagne

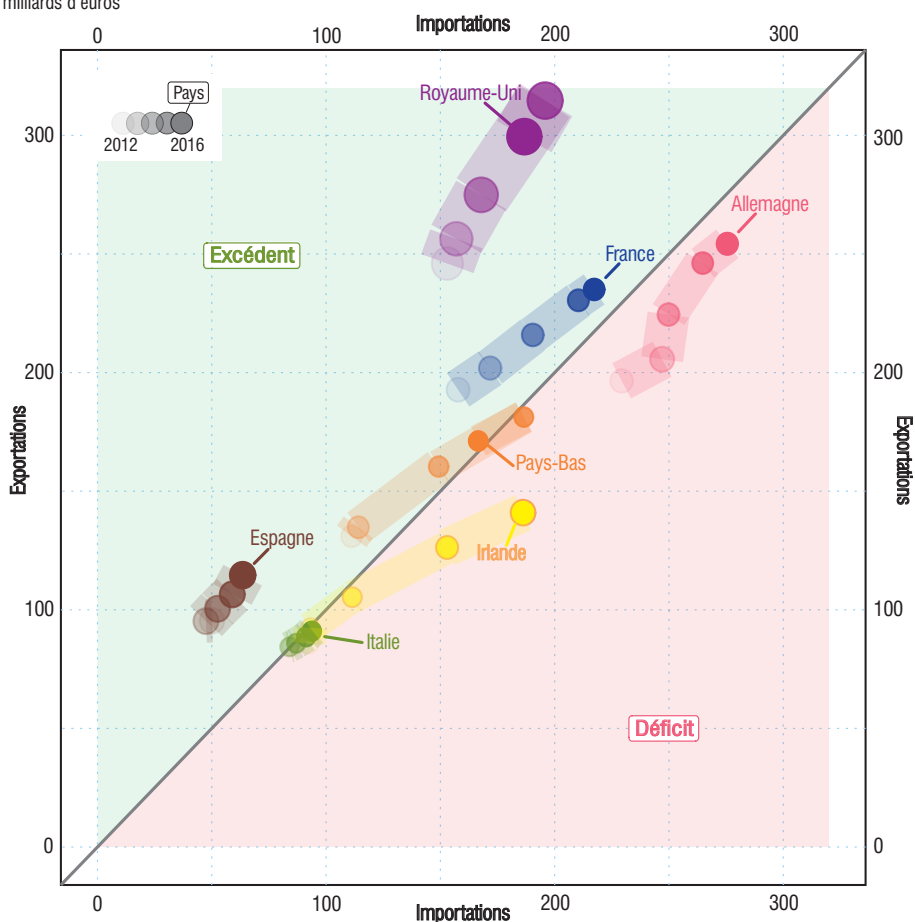
En 2016, la France est le troisième pays exportateur de services de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Sur la période 2012-2016, ses exportations de services progressent chaque année, ainsi que celles des autres grands pays excepté pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas en 2016. Elles atteignent en France 235 milliards d'euros en 2016.

La France réalise en 2016 le deuxième montant d'importations le plus élevé en Europe derrière l'Allemagne (217 milliards). Les importations progressent sur la période dans les sept pays retenus.

Le dynamisme des échanges de la France est comparable à celui des Pays-Bas et de l'Irlande. Il se distingue nettement de celui de l'Espagne, et plus encore de celui de l'Italie, dont les échanges progressent peu sur la période. En France, les exportations progressent un peu moins que les importations ; en Allemagne, elles augmentent nettement plus (figure 4). Les échanges de services sont favorisés par le développement des technologies de l'information et de la communication : celles-ci font disparaître des obstacles aux échanges, en particulier en permettant aux entreprises de fournir des services à distance.

4. Échanges de services de sept pays de l'Union européenne de 2012 à 2016

en milliards d'euros



Lecture : l'abscisse de chaque disque indique le montant des importations en milliards d'euros, son ordonnée celui des exportations. Un disque dans le triangle en haut à gauche (respectivement en bas à droite) représente un excédent (respectivement un déficit). Sa surface est proportionnelle à la valeur absolue du solde. Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : les exportations de la France en 2012 sont recalculées pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les échanges de transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

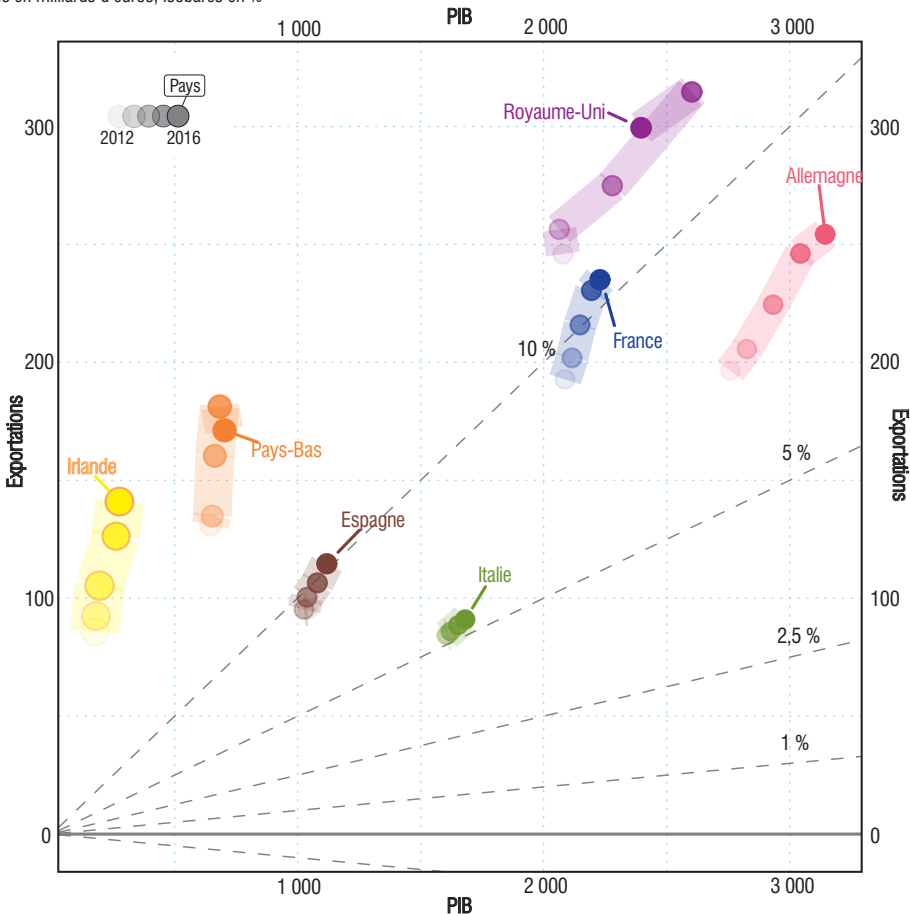
Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

Le degré d'internationalisation d'un pays en matière d'échanges de services aide à analyser l'orientation de son économie. Il peut être évalué par le poids de ces échanges dans le PIB. Celui-ci est comparable en 2017 entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les dynamiques sont toutefois différenciées selon les pays : en France, ainsi qu'aux Pays-Bas, en Irlande et en Espagne, les exportations progressent nettement plus que le PIB. La part dans le PIB des exportations de services de la France atteint 11 % en 2016, soit 1,3 point au-dessus de 2012. Dans le même temps, la progression sur quatre ans n'est que de 1 point en Allemagne (8 % en 2016) et de 0,7 point au Royaume-Uni (13 % en 2016) (figure 5).

Du côté des importations, leur part dans le PIB augmente de 2,2 points pour la France sur les quatre années, à 9,7 % en 2016. Ce ratio progresse davantage aux Pays-Bas et en Belgique, qui ont les poids d'importations les plus élevés de l'Union européenne (respectivement 24 % et 23 %).

5. Exportations de services de sept pays de l'Union européenne rapportées au PIB

axes en milliards d'euros, isobares en %



Lecture : l'abscisse de chaque disque est le niveau du PIB en milliards d'euros, son ordonnée le montant des exportations en milliards d'euros. Sa surface est proportionnelle au ratio exportations / PIB. Quatre isobares aident à la lecture : 1 %, 2,5 %, 5 % et 10 %.

Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.

Note : les exportations de la France en 2012 sont recalculées pour tenir compte d'une révision de la ligne voyages non intégrée dans les statistiques diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier. En revanche, ce graphique ne prend pas en compte la correction sur les échanges de transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

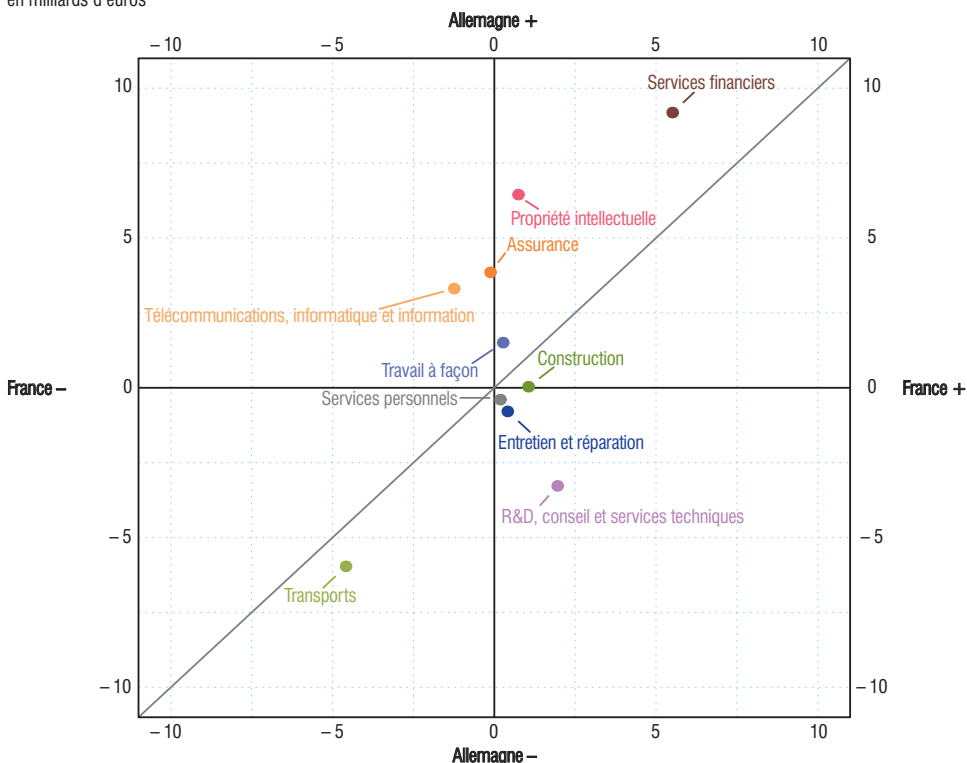
La France et l'Allemagne ont en commun un positionnement favorable sur les services financiers

L'excédent de la France est soutenu par les **voyages**, les services financiers et les **services techniques** (ingénierie, certification, traitement des déchets, services commerciaux, etc.). À l'inverse, les services de transports et les services de recherche et développement (R&D) sont structurellement déficitaires. Pour les voyages, le montant du solde de la France la situe au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne. L'excédent dégagé par la France en matière de voyages est bien sûr à relier à son attrait touristique vis-à-vis des pays tiers. La France est à l'inverse en dessous de la moyenne pour les services d'information et de télécommunication.

Bien que le solde de l'Allemagne se soit redressé entre 2012 et 2016, il est encore négatif à hauteur de 21 milliards d'euros en 2016, pénalisé par un déficit de 38 milliards d'euros au titre des voyages. La France et l'Allemagne ont en revanche en commun un positionnement favorable en matière de services financiers, grâce aux grands groupes financiers, et défavorable sur les transports. Si la France est déficitaire pour les transports de marchandises routiers et ferroviaires et dans l'aérien, elle est en revanche excédentaire dans le transport maritime.

6. Solde des services de la France et de l'Allemagne par catégorie de services (hors voyages) en 2016

en milliards d'euros



Lecture : le point représentant chaque catégorie de services a pour abscisse le solde français et pour ordonnée le solde allemand. Un point situé à droite (respectivement à gauche) de l'axe des ordonnées correspond à un excédent (respectivement déficit) français, et un point situé au-dessus (respectivement en dessous) de l'axe des abscisses correspond à un excédent (respectivement déficit) allemand.

Ainsi, tous les points situés à droite de la diagonale correspondent à des avantages comparatifs français, et les points situés à gauche de la diagonale à des avantages comparatifs allemands.

Par exemple, dans les services techniques et de conseil en gestion aux entreprises, la France affiche un excédent d'environ 2 milliards d'euros en 2016, tandis que l'Allemagne présente un déficit d'environ 3 milliards d'euros.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France.

L'excédent français dégagé par les services techniques et de conseil en gestion aux entreprises constitue un atout de la France par rapport à l'Allemagne. Ce type de services est à l'origine du troisième excédent de la France après les voyages et les services financiers ; il enregistre la plus forte progression des échanges (à la fois exportations et importations) entre 2012 et 2016.

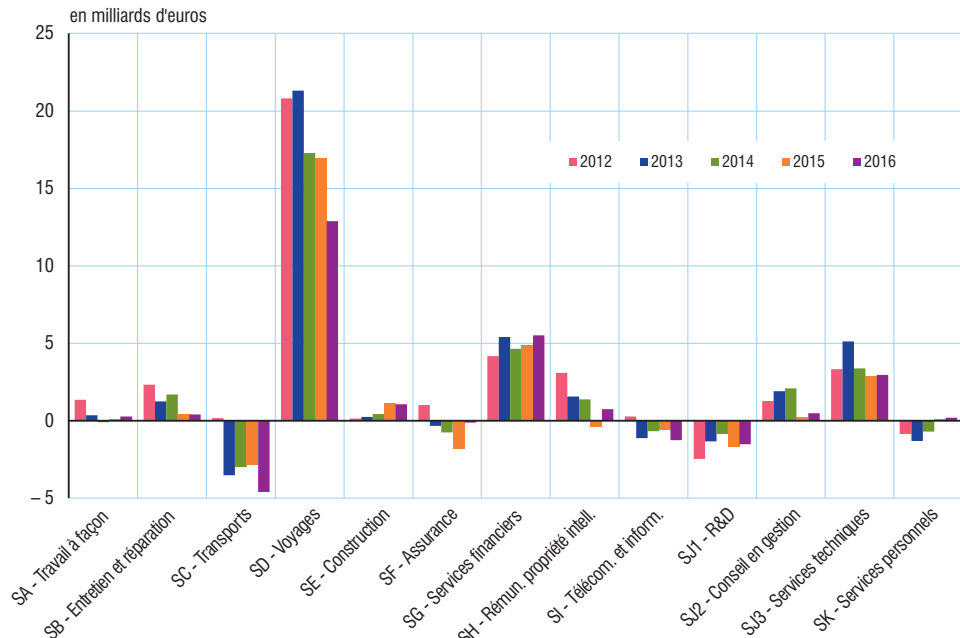
L'Allemagne se démarque quant à elle de la France par un positionnement favorable principalement en matière de **rémunération de la propriété intellectuelle**, mais aussi de services de télécommunication, informatique et information, et des services d'assurance (figure 6).

Le repli de l'excédent des services de la France affecte la plupart des services

Entre 2012 et 2016, l'excédent des voyages de la France se replie de 8 milliards d'euros. À l'impact des progrès de l'offre touristique des grands pays voisins, s'ajoute celui des attentats terroristes perpétrés en France en 2015 et 2016. En 2017, le solde des voyages regagne 4 milliards d'euros. Hors voyages, le recul du solde est de 10 milliards d'euros sur la même période. Il affecte la plupart des catégories de services : principalement les transports (4 milliards), les services manufacturiers (travail à façon et entretien-réparation : 3 milliards) et la rémunération de la propriété intellectuelle (2 milliards), mais aussi l'assurance, une partie des services aux entreprises (services de conseil en gestion et services techniques) et les services de télécommunication, informatique et information (figure 7).

Sur la même période, l'amélioration du solde allemand des services provient des services de conseil en gestion et services techniques (5 milliards), transports (4 milliards) et rémunération de la propriété intellectuelle (3 milliards).

7. Solde des services de la France par catégorie de services



Note : les statistiques d'échanges de services de la France diffusées par Eurostat lors de la préparation de ce dossier n'incluaient pas la révision du solde des transports introduite à l'occasion de la publication du rapport annuel 2017.

Source : Eurostat (données ITS annuelles) excepté pour les échanges de voyages (solde publié dans le rapport annuel de la Balance des paiements et de la position extérieure de la France 2017) ; calculs Banque de France.

L'intégration dans la chaîne de valeur internationale permet aux entreprises non financières d'être plus performantes sur le marché international des services

Les importations des entreprises non financières **résidentes** sont plus dynamiques que leurs exportations. Leur excédent passe à 4,4 milliards d'euros en 2016, contre 8,6 milliards d'euros trois ans auparavant (hors voyages, **Sifim** et **fabisation**⁴). Quelles sont les entreprises à l'origine de ce solde et de sa détérioration ?

Une décomposition de cette partie du solde des échanges de services de la France en fonction des caractéristiques des entreprises (structure, nationalité, secteur d'activité et effectif, appréciés au niveau de l'**unité légale**) montre que les entreprises sont plus performantes en matière d'échanges de services si elles sont intégrées à l'économie mondiale. Notamment, les entreprises qui appartiennent à des **multinationales** et/ou qui réalisent à la fois des importations et des exportations de services sont aussi souvent celles qui dégagent un excédent sur les services (*encadré 3*).

Encadré 3

Les sources de données

La Banque de France mesure les échanges internationaux de services des entreprises non financières par le biais de deux enquêtes :

- le dispositif RTE (Relevé des transactions économiques) recense chaque mois exhaustivement les transactions des 600 entreprises françaises contribuant le plus aux échanges internationaux de services, les déclarants directs généraux ; il couvre près de 60 % des échanges de services ;
- l'enquête ECEIS (enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services) mesure par sondage annuel les échanges de services de toutes les autres entreprises non financières.

Ces deux enquêtes procurent une information plus riche et plus précise que celle contenue dans la base de données de la Douane, car la Banque de France interroge les entreprises sur la nature des services échangés. La base de la Douane est alimentée par les Déclarations européennes de services, visant à s'assurer de la taxation à la TVA des prestations de services intracommunautaires. Elle ne renseigne pas sur la nature des services.

Par ailleurs, le mode d'interrogation directe des entreprises introduit par ces enquêtes a apporté un gain en qualité des données par rapport aux sources indirectes antérieurement utilisées. En effet, avant l'instauration des enquêtes RTE (1990) et ECEIS (2011), les informations sur les échanges de services étaient issues d'une collecte réalisée par les banques, dans le cadre de l'ITRS (*International Transactions Reporting System*). Ce circuit

ne permettait pas de dialogue direct avec les entreprises.

La base de sondage de l'enquête ECEIS est composée des 400 000 entreprises ayant des échanges internationaux de services (d'après des bases de données tierces). Elle est divisée en deux parties :

- la base de sondage principale est constituée des 50 000 entreprises dont les échanges sont les plus élevés (*proxy* des exportations supérieure à 200 000 euros ou *proxy* des importations supérieure à 75 000 euros) ;
- la base de sondage supplémentaire est composée des 350 000 autres entreprises.

Un échantillon principal de 5 000 entreprises et un échantillon supplémentaire de 500 entreprises sont respectivement tirés dans ces bases. Chacun résulte d'un tirage aléatoire stratifié sur une variable de secteur d'activité (sept modalités) croisée, pour l'échantillon principal, avec le chiffre d'affaires.

Pour les entreprises interrogées non répondantes, la valeur des échanges est imputée par la valeur moyenne de leur strate.

Les échanges de services sont évalués par extrapolation des montants des entreprises interrogées à l'aide des poids de sondage. Comme l'échantillon résulte d'un tirage aléatoire stratifié, les seules catégories selon lesquelles il est possible d'analyser aisément les échanges de services sont le regroupement de secteurs d'activité et la classe de chiffre d'affaires de l'entreprise.

4. Par souci de simplification, dans toute l'analyse qui suit, fondée sur les résultats des travaux de l'approche « STEC » (*encadré 4*), le terme « services » désigne les services échangés par les seules entreprises non financières, hors voyages, hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et hors prise en compte du coût du fret et de l'assurance inclus dans le prix des biens (contrats FAB – Franco à bord).

L'analyse des échanges de services selon la démarche « STEC »

L'approche « STEC » (*Services Trade by Enterprise Characteristics*) lancée par Eurostat consiste à associer à chaque entreprise de la base de sondage les caractéristiques qui permettront d'estimer les échanges de services des entreprises non interrogées.

Des appariements avec des bases de données externes, sur l'identifiant national « numéro siren », permettent de connaître pour chaque entreprise¹ :

- le type de contrôle, contenu dans la base de liens financiers Lifi (produit par l'Insee). Sont distinguées les filiales de **multinationales sous contrôle français**, les filiales de **multinationales sous contrôle étranger**, les filiales de groupes franco-français et les entreprises indépendantes ;
- le code d'activité selon la nomenclature d'activités française NAF, le chiffre d'affaires et l'effectif salarié, fournis par le répertoire statistique Sirius produit par l'Insee. Les modalités du code d'activité NAF font l'objet d'un regroupement selon sept modalités ; les variables quantitatives sont elles aussi catégorisées (*encadré 5*) ;
- les éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises contenues dans les bases Fiben (Fichier bancaire des entreprises produit par la Banque de France) et Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises, Insee).

Ces variables s'ajoutent à celles utilisées en amont pour définir la base de sondage :

- les échanges de services intracommunautaires déclarés à la Douane. Ces données renseignent sur l'existence et le montant annuel des exportations et importations de chaque entreprise ;
- les relevés de paiements clientèle (RPC, collectés par la Banque de France) relatifs aux échanges de services hors zone Sepa (espace unique de paiement en euros).

Pour éviter les ruptures dues aux fusions et acquisitions, les entreprises qui contribuent à plus

de dix millions d'euros aux échanges de services et qui font l'objet d'opérations de fusions / acquisitions entre 2013 et 2016 sont maintenues dans leur nationalité d'origine. Par exemple, une unité légale d'une multinationale française, rachetée en 2015 par une multinationale sous contrôle étranger, est considérée de nationalité française sur toute la période.

L'ensemble des caractéristiques ainsi définies sont alors utilisées pour paramétrer un modèle sur la population des entreprises répondantes. Il est construit par succession de deux types de régressions :

- deux régressions logistiques, l'une pour estimer si l'entreprise est exportatrice, l'autre pour estimer si elle est importatrice ;
- pour les entreprises exportatrices (respectivement importatrices), une régression linéaire pour estimer le montant exporté (respectivement importé).

Ce modèle permet d'estimer les montants échangés par les entreprises non sondées. La connaissance des montants individuels échangés par toute la population des entreprises redevables permet de ventiler les échanges de services selon toute variable catégorielle.

L'approche STEC est appliquée à toutes les entreprises non financières redevables des enquêtes RTE ou ECEIS, considérées au niveau de l'unité légale.

Elle porte sur l'ensemble des services hors voyages, hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et hors coût du transport inclus dans les échanges de biens (fabisation).

Cette analyse au niveau des unités légales mériterait d'être affinée par une approche en entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), afin de tenir compte de leur organisation en groupe.

1. Le groupe de travail STEC intègre deux autres variables : l'intensité des exportations de services sur le chiffre d'affaires, ainsi que l'intensité des importations de services sur les achats totaux.

Nomenclature simplifiée des secteurs d'activité

La nomenclature des secteurs d'activité utilisée dans cet article est adaptée de la nomenclature d'activités française NAF. L'industrie et les secteurs les moins susceptibles d'échanger des services ont été agrégés.

Le terme « Industrie » désigne ici le regroupement Agriculture, sylviculture et pêche (A) ; Industries extractives (B) ; Industrie manufacturière (C) ; Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) ; Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (E) ; Construction (F).

Commerce (G), Transports (H), Communication (J), Finance (K), Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (M) sont ceux de la nomenclature usuelle.

« Autres secteurs » regroupe : Hébergement et restauration (I) ; Activités immobilières (L) ; Activités de services administratifs et de soutien (N) ; Administration publique (O) ; Enseignement (P) ; Santé humaine et action sociale (Q) ; Arts, spectacles et activités récréatives (R) ; Autres activités de services (S).

Les entreprises intégrées à la chaîne de valeur internationale dominant les échanges de services

Bien que représentant seulement 12 % des unités légales résidentes réalisant des échanges internationaux de services, les filiales de multinationales sont à l'origine de 90 % des exportations et des importations de services de la France.

Les grandes entreprises exportent davantage que les autres en raison d'un effet taille [Caradant *et al.*, 2016 ; Cayssials *et al.*, 2016 a et b ; Bacheré, 2018]. De plus, la répartition par les groupes internationaux de leurs coûts entre plusieurs pays est à l'origine d'échanges entre les divers pays d'implantation. On peut aussi penser que les filiales de grandes multinationales bénéficient d'une garantie financière et d'une plus grande visibilité au niveau international, qui leur permettent d'exporter plus facilement hors du groupe.

Parmi les filiales de multinationales, seules les filiales de multinationales françaises sont excédentaires sur l'ensemble de la période 2013-2016 : elles dégagent un excédent moyen de 10 milliards d'euros par an, alors que les filiales de multinationales étrangères sont déficitaires de 2 milliards par an. Pour les entreprises indépendantes et pour les groupes français n'ayant aucune filiale à l'étranger (« groupes franco-français »), les montants échangés sont plus faibles et le solde est proche de l'équilibre (figure 8).

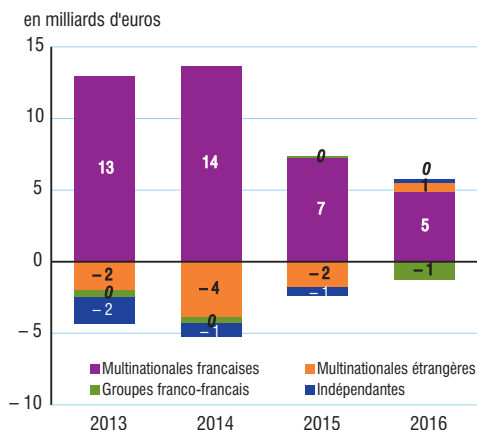
Les entités à la fois exportatrices et importatrices de services sont minoritaires (17 %) mais réalisent 94 % des exportations de services et 83 % des importations de services de la France (figure 9). La majorité de ces échanges internationaux sont réalisés par des multinationales françaises du transport, de l'industrie et du secteur scientifique.

Ces entreprises soutiennent la dynamique des échanges internationaux de services. Depuis 2013, la valeur des exportations et importations de services des entreprises non financières a significativement augmenté : + 36 milliards d'euros pour les exportations (soit + 8 % par an) et + 40 milliards pour les importations (+ 10 % par an). Cette croissance des échanges émane essentiellement des filiales de multinationales à la fois exportatrices et importatrices (à 90 % pour les exportations et 97 % pour les importations). L'excédent dégagé par les entreprises à la fois exportatrices et importatrices est aussi trois fois supérieur à celui dégagé par les entreprises exportatrices pures (24 milliards par an contre 8 milliards en moyenne sur la période).

Les filiales de multinationales françaises perdent du terrain au profit des étrangers

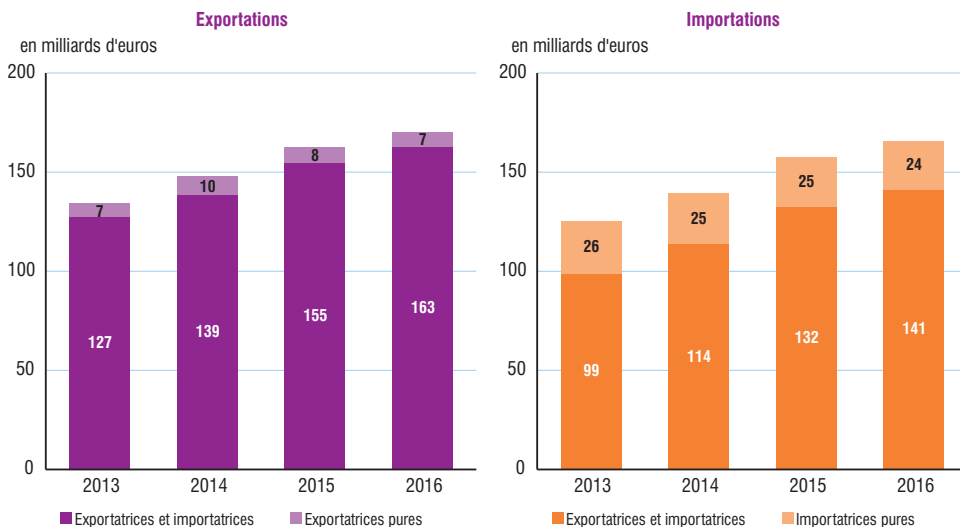
Si globalement les filiales de multinationales ayant la nationalité française en 2013 restent excédentaires, cet excédent se réduit fortement : il passe de 13 milliards d'euros en 2013 à

8. Solde des échanges de services des entreprises résidentes selon le type de contrôle



Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
Source : Banque de France.

9. Échanges de services des entreprises résidentes selon le positionnement sur le marché international de services



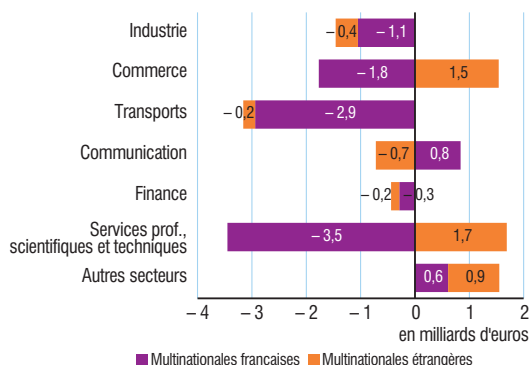
Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
Source : Banque de France.

5 milliards en 2016. En revanche, les filiales de multinationales étrangères, déficitaires à hauteur de 2 milliards d'euros en 2013, dégagent en 2016 un excédent de 1 milliard (figure 8).

Pour les filiales de multinationales françaises, la diminution du solde provient majoritairement des secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques et des transports. Leurs exportations baissent en 2016 et sur la période 2013-2016 leur solde se dégrade de l'ordre de 3 milliards d'euros pour chacun d'eux.

À l'inverse, pour les filiales de multinationales étrangères, la progression des exportations induit une amélioration de l'excédent de l'ordre de 1,5 milliard d'euros sur la période dans chacun des deux secteurs « services professionnels, scientifiques et techniques » et « commerce » (figure 10). Des entreprises exerçant leur activité majoritairement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont vu progresser sur la période leurs recettes afférentes à leur activité de recherche et développement.

10. Variation du solde des filiales de multinationales par secteur d'activité entre 2013 et 2016



Champ : services hors voyages, Sifim et fabrication.
 Source : Banque de France.

Les unités légales de plus de 50 salariés soutiennent l'excédent des services

Bien que peu nombreuses (7 % des unités légales réalisant des échanges de services), les unités légales de plus de cinquante salariés réalisent les trois quarts des échanges internationaux de services. Elles dégagent un excédent, contrairement aux unités plus petites. Toutefois, entre 2013 et 2016, leur excédent se replie de 3 milliards d'euros, contribuant à la baisse générale du solde. ■

Définitions

Compte des transactions courantes : le compte des transactions courantes retrace les flux de biens, services, revenus primaires et revenus secondaires entre la France et le reste du monde. Son solde est égal à la différence entre les exportations et revenus à recevoir et les importations et revenus à payer par les résidents.

Fabisation : calcul visant à estimer le coût du transport (fret et assurance) lorsqu'il est inclus dans le prix des biens échangés internationalement, comme c'est le cas dans les contrats coût assurance fret (CAF). Cette opération permet de n'enregistrer dans les échanges de biens de la balance des paiements que le prix des biens échangés « Franco à bord » (FAB), et d'affecter le coût du transport aux échanges de services.

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Rémunération de la propriété intellectuelle : la rémunération de la propriété intellectuelle désigne les flux monétaires entre résidents et non-résidents liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers et de droits de propriété, ainsi qu'à l'exploitation dans le cadre d'accords de licences, de logiciels informatiques ou de produits audiovisuels. Elle exclut de manière générale les achats ou ventes de droits de propriété. Elle couvre :

- les droits pour l'utilisation de la propriété intellectuelle ;
- les droits résultant d'activités de recherche et développement ;
- les droits pour la reproduction ou la diffusion de logiciels ;
- les droits pour la reproduction ou la diffusion de produits audiovisuels (sont exclus les cessions et achats des droits d'utilisation de produits audiovisuels, qui sont comptabilisés dans la rubrique « services audiovisuels et connexes »).

Les **services** sont classifiés dans la balance des paiements par type de services et non selon l'unité qui les fournit. La sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (BPM6) distingue :

- travail à façon (services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers) ;
- services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a.) ;
- transports ;
- **voyages** ;
- construction ;
- services d'assurance et pension ;
- services financiers ;
- frais pour usage de la propriété intellectuelle (n.i.a.) ;
- services de télécommunications, d'informatique et d'information ;
- services aux entreprises, subdivisé en trois catégories :
 - services de recherche et développement ;
 - services spécialisés et services de conseil en gestion ;
 - services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises ;
 - services personnels, culturels et relatifs aux loisirs ;
- biens et services des administrations publiques (n.i.a.).

La classification est principalement fondée sur les produits, mais elle tient également compte des agents économiques pour les voyages, la construction et les biens et services publics non inclus ailleurs.

La distinction entre biens et services est dans certains cas devenue difficile. En application du BPM6 (balance des paiements – 6^e manuel), le travail à façon est désormais considéré comme un service, alors que le précédent manuel préconisait de l'enregistrer au titre des échanges de biens.

Par souci de clarté de l'article, les libellés des catégories de services sont simplifiés et les biens et services des administrations publiques ne sont pas représentés.

Services techniques : les « services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises » recouvrent :

- les services d'architecture, d'ingénierie et autres services (enquêtes, cartographie, tests de produits et certification, inspection technique) ;
- les services de traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers ;
- les services de location simple, les services liés au commerce (commissions sur les transactions de biens et services à payer aux négociants, courtiers en produits, distributeurs, commissaires-priseurs et commissionnaires) et les autres services aux entreprises (distribution d'eau, de vapeur, de gaz et autres produits pétroliers, fourniture de climatisation, placement de personnel, services de sécurité et d'enquête, traduction et interprétation, services de photographie et de publication, nettoyage des immeubles et services immobiliers, acomptes non remboursables qui ne peuvent être affectés à aucun autre poste de services.).

Sifim : les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. L'autre partie des services rendus par les intermédiaires financiers est facturée sous diverses formes : commissions de transfert, frais de tenue de compte, etc.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale ou une personne physique. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene, identifiée par son numéro siren. L'unité légale peut différer de l'entreprise au sens économique, telle que définie dans la loi de modernisation de l'économie. La loi de modernisation de l'économie de 2008 et le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 précisent que « l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Unité légale résidente : une unité légale est qualifiée de résidente si elle est un établissement situé en France d'une personne morale (française ou étrangère), et est une unité de production autonome exerçant en France une activité économique réelle. Aucune condition ne porte sur la forme juridique : elle peut être une filiale, une succursale, une agence, un bureau, etc.

Voyages : le poste « voyages » recouvre les biens et services que les résidents d'un pays acquièrent dans une autre économie au cours de leur séjour dans celle-ci, que ce soit pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux. Il inclut :

- les biens et services fournis aux visiteurs au cours de leur voyage qui, dans d'autres conditions, seraient classés à des postes différents, tels que les services postaux, de télécommunication, de transports locaux (c'est-à-dire les services de transport fournis au sein de l'économie visitée par un résident de cette économie ; le transport international est pour sa part inclus dans le transport des passagers), de location d'équipement ou de jeux ;
- les biens et services acquis par les particuliers qui font des études ou reçoivent des soins médicaux durant leur séjour hors de leur territoire de résidence ;
- les achats de biens et services effectués par les travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs temporaires dans l'économie où ils sont employés.

Le concept de voyage est plus large que celui de tourisme, car ce dernier ne couvre ni la dernière catégorie de la liste présentée ci-dessus (travailleurs transfrontaliers, saisonniers, etc.) ni les excursionnistes.

Pour en savoir plus

Rapport annuel Balance des paiements et position extérieure de la France 2017.

Site [https://www.banque-france.fr/](https://www.banque-france.fr/rubrique/Statistiques) rubrique Statistiques > Balance des paiements > La Balance des paiements et la position extérieure > Données annuelles

Bacheré H., « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.

Caradant H., Castor S., Chauvin V., Mosquera-Yon T., « Les échanges internationaux de services de la France, Banque de France », *Bulletin de la Banque de France* n° 204, mars-avril 2016.

Cayssials J.-L., Ranvier M., « Stratégies d'internationalisation dans la pharmacie », *Bulletin de la Banque de France* n° 205, mai-juin 2016 a.

Cayssials J.-L., Kremp E., Ranvier M., « 370 firmes multinationales au cœur de la pharmacie en France », *Insee Première* n° 1596, mai 2016 b.

Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières : quelles évolutions au cours du temps ?

Arthur Bauer, Bertrand Garbinti, Simon Georges-Kot*

Sur les 40 dernières années, le travail indépendant a été marqué par plusieurs évolutions : baisse globale de la proportion d'indépendants, notamment d'aides familiaux, parmi les personnes en emploi, recul du secteur agricole et essor des services. Des différences émergent également entre les activités exercées par les hommes et les femmes indépendants, ces dernières étant davantage concentrées dans le secteur des services que les hommes, qui sont eux relativement plus présents dans la construction, l'agriculture ou l'industrie. Malgré ces contrastes, les indépendants, femmes comme hommes, sont surreprésentés parmi les individus ayant les patrimoines les plus élevés, de manière persistante depuis les années 1980.

La concentration d'indépendants parmi les individus les plus aisés reflète en partie l'existence d'un lien de cause à effet entre le patrimoine et le choix d'exercer une profession comme indépendant, qui peut s'interpréter comme le reflet de contraintes financières à l'installation à son compte. Ainsi, jusqu'au milieu des années 1990, lorsque leur patrimoine s'accroît, que ce soit à la suite de la réception d'un héritage ou de la hausse de la valeur d'un bien immobilier, la part d'hommes salariés qui deviennent indépendants l'année suivante augmente. Cependant, cet effet a diminué au cours du temps et n'est plus significatif depuis les années 2000. Chez les femmes, un tel effet ne semble pas exister.

L'existence de contraintes financières est souvent évoquée comme l'un des principaux obstacles à la création d'entreprise [Blanchflower et Oswald, 1998]. Parallèlement, plusieurs études montrent que le patrimoine privé moyen des ménages d'**indépendants** est nettement supérieur à celui des autres ménages, ce qui peut constituer une indication qu'un patrimoine conséquent est effectivement nécessaire pour s'installer à son compte [Lamarche et Romani, 2015 ; Evans et Jovanovic, 1989 ; Arrondel *et al.*, 2014]. Si la nature de l'emploi indépendant a profondément changé au cours du siècle dernier, le lien entre patrimoine et statut d'activité semble, lui, être resté inchangé alors que dans le même temps le système financier a connu d'importants bouleversements. Faut-il en déduire que les contraintes financières à la création d'entreprise sont toujours aussi importantes aujourd'hui que par le passé ? Après avoir dressé un tableau des grandes évolutions du travail indépendant sur les 40 dernières années, ce dossier analyse l'effet de variations de patrimoine sur la probabilité de devenir travailleur indépendant et les évolutions de ces effets au cours du temps, pour les femmes et les hommes.

* Arthur Bauer et Simon Georges-Kot, Insee-Crest ; Bertrand Garbinti, Banque de France-Crest. Les opinions exprimées sont exclusivement celles des auteurs et n'engagent pas la Banque de France.

La part des travailleurs indépendants parmi les actifs occupés a baissé tendanciellement de 1975 au milieu des années 2000 puis a rebondi légèrement

Selon l'enquête Emploi (*encadré 1*), les travailleurs indépendants représentaient environ 19 % des actifs occupés en 1975, chez les femmes comme chez les hommes (*figure 1*). Chez les hommes, cette proportion a été stable jusqu'au début des années 1990, avant de diminuer pour atteindre 14 % au milieu des années 2000 ; elle a ensuite légèrement augmenté à la suite de l'introduction du statut d'auto-entrepreneur en 2009 jusqu'à environ 16 % en 2016. Chez les femmes, la part d'indépendantes parmi les actives occupées a diminué très nettement jusqu'au milieu des années 2000, où elle était tombée à 7 %, avant de repartir en légère hausse pour atteindre 9 % en 2016.

Sur l'ensemble de la période 1975-2016, la proportion d'hommes **aides familiaux** (*encadré 1*) parmi les travailleurs indépendants est restée stable et très faible (entre 1 % et 2 %). À l'inverse, près de deux tiers des femmes indépendantes en 1975 étaient aides familiales, et cette proportion a fortement diminué pour atteindre environ 8 % en 2016. Si l'on exclut

Encadré 1

Sources et concepts

Les enquêtes Patrimoine

Depuis 1986, l'Insee produit tous les 6 ans des enquêtes permettant d'étudier le patrimoine des ménages. Intitulées « enquêtes Actifs financiers » en 1986 et 1992, elles sont devenues les « enquêtes Patrimoine » à partir de 1998. Elles comptent 12 000 ménages répondants. Tous les millésimes actuellement disponibles de ces enquêtes sont mobilisés dans cette étude : 1986, 1992, 1998, 2004, 2010 et 2014. Ces enquêtes permettent notamment de décrire le patrimoine immobilier, financier et professionnel des ménages, leur parcours familial (mise en couple, divorce, naissance d'enfants, etc.) et professionnel (début d'activité salariée, création d'entreprise, période de chômage, etc.) et les éventuels héritages ou donations perçus, grâce à un questionnement rétrospectif portant sur l'ensemble de la vie passée. Dans la partie de ce dossier consacrée à l'évaluation de la réception d'un héritage sur les transitions vers une activité non salariée, les enquêtes de 1986 et 1992 ne sont pas utilisées en raison d'un questionnement trop différent pour la partie de l'enquête relative au parcours professionnel. L'échantillon est restreint aux individus âgés de 20 à 64 ans qui déclarent avoir reçu un héritage, hormis ceux qui déclarent avoir hérité d'une entreprise ou de leur outil de travail.

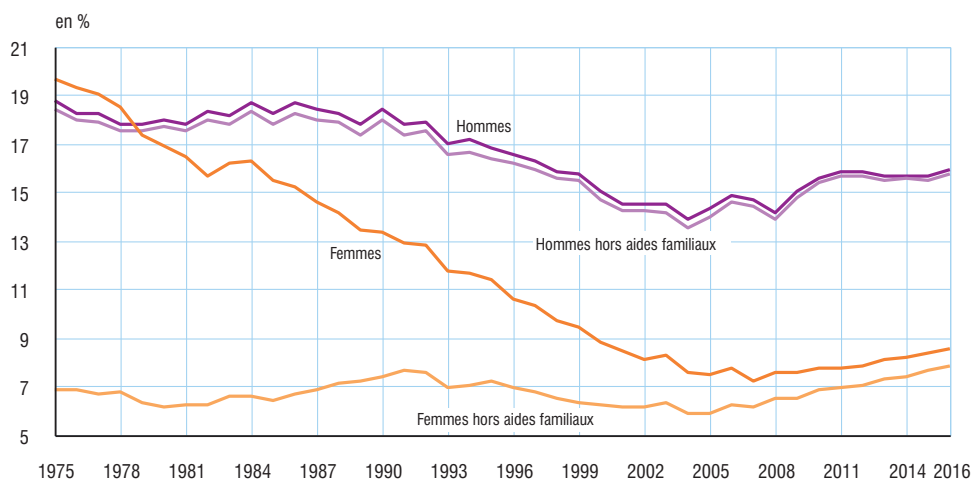
Les enquêtes Emploi

L'enquête Emploi est réalisée depuis 1950. Les données individuelles sont disponibles depuis 1968, mais l'information concernant le statut d'occupation du logement (propriétaire, propriétaire accédant, locataire, etc.) n'existe que depuis 1975. Cette information étant essentielle pour notre analyse (*encadré 2*), seuls les millésimes de 1975 à 2016 sont utilisés. Au-delà du statut d'habitation, ces enquêtes fournissent des informations sur les variables socio-démographiques habituelles telles que l'âge, le statut d'emploi, la profession, le fait d'être salarié ou indépendant, ainsi que la taille de l'unité urbaine de résidence des individus. Avant 2003, les logements de l'échantillon sont enquêtés trois fois à un an d'intervalle ; depuis 2003, ils sont enquêtés six fois à un trimestre d'intervalle. Ces ré-interrogations permettent de repérer les transitions du salariat vers le statut d'indépendant. Pour l'analyse, l'échantillon est restreint aux individus âgés de 20 à 64 ans, qui sont salariés ou chômeurs et que les enquêtes permettent de retrouver à un an d'intervalle.

DINA

Cette base de données provient des travaux de Garbinti *et al.* [2018] visant à produire des séries de revenus sur longue période, avant impôts et avant transferts et qui sont cohérentes avec la comptabilité nationale.

1. Part de travailleurs indépendants parmi les actifs occupés selon le sexe



Champ : actifs occupés âgés de 20 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2016.

les aides familiales, la part des indépendantes parmi les femmes en emploi est restée très stable sur la période, oscillant entre 6 % et 8 %. Les aides familiaux sont exclus des analyses présentées dans la suite de ce dossier car leur activité professionnelle dépend directement de l'activité d'un autre membre de leur famille, ce qui rend l'analyse des contraintes financières moins pertinente.

Les secteurs d'activité des indépendants varient selon le sexe et ont évolué au cours du temps

Chez les hommes, la part d'indépendants exerçant une activité dans le secteur agricole a diminué de plus de moitié au cours des 40 dernières années, de 40 % en 1975 à 17 % en 2016 (figure 2). La part des indépendants exerçant une activité dans les services a suivi une évolution inverse, passant de 19 % à 42 % sur la même période. L'augmentation de la part des services concerne également les femmes : en 2016, 68 % d'entre elles exercent une activité d'indépendant dans ce secteur contre 39 % en 1975. Pour les femmes, cette période a aussi été marquée par la baisse de plus de moitié de la part d'indépendantes exerçant dans le secteur du commerce, cette proportion passant de 33 % en 1975 à 15 % en 2016.

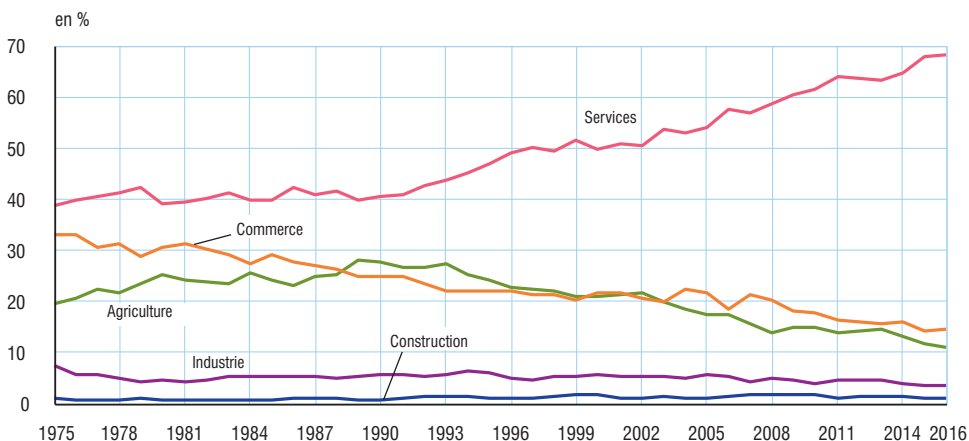
En 2016, la part des indépendants dans les services est plus importante chez les femmes que chez les hommes, alors que c'est le contraire dans la construction et, dans une moindre mesure, dans l'agriculture et l'industrie.

Les travailleurs indépendants, femmes comme hommes, sont surreprésentés parmi les hauts patrimoines, de manière stable depuis les années 1980

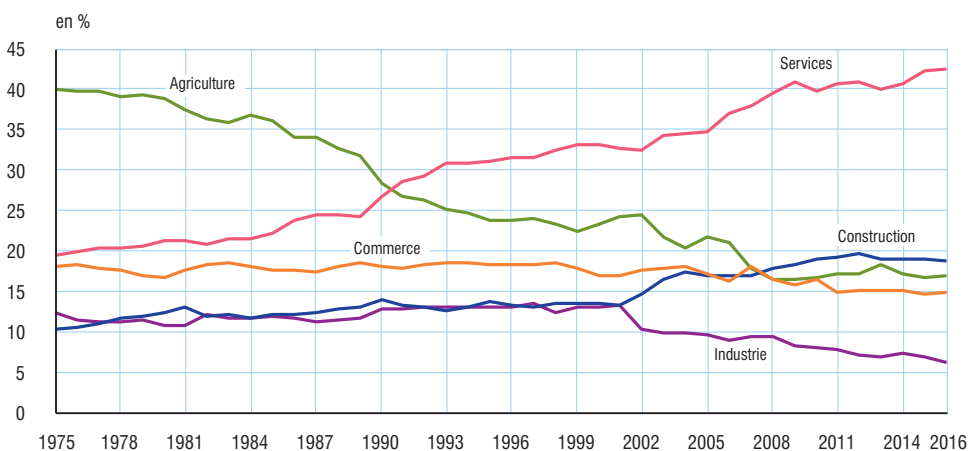
En 2014, parmi les 5 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés, presque la moitié (46 %) comprend au moins un travailleur indépendant (figure 3), alors que les ménages comprenant un travailleur indépendant ne représentent que 13 % de l'ensemble des ménages

2. Répartition des travailleurs indépendants selon le secteur d'activité

a. Femmes



b. Hommes



Champ : travailleurs indépendants âgés de 20 à 64 ans, hors aides familiaux.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2016.

3. Part de ménages comprenant un travailleur indépendant selon le niveau de patrimoine

en %

	Ensemble des ménages	Par niveau de patrimoine du ménage			
		Dernier quintile	Dernier décile	Dernier vingtile	Dernier centile
1986	17	27	29	31	41
1992	14	33	39	43	46
1998	14	29	36	39	36
2004	12	29	35	42	50
2010	12	33	42	49	58
2014	13	32	42	46	48

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 65 ans.

Note : patrimoine brut de 2010 à 2014 et patrimoine déclaré de 1986 à 2004. Les inactifs et les chômeurs sont classés dans leur profession antérieure.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986 et 1992, enquêtes Patrimoine 1998-2014.

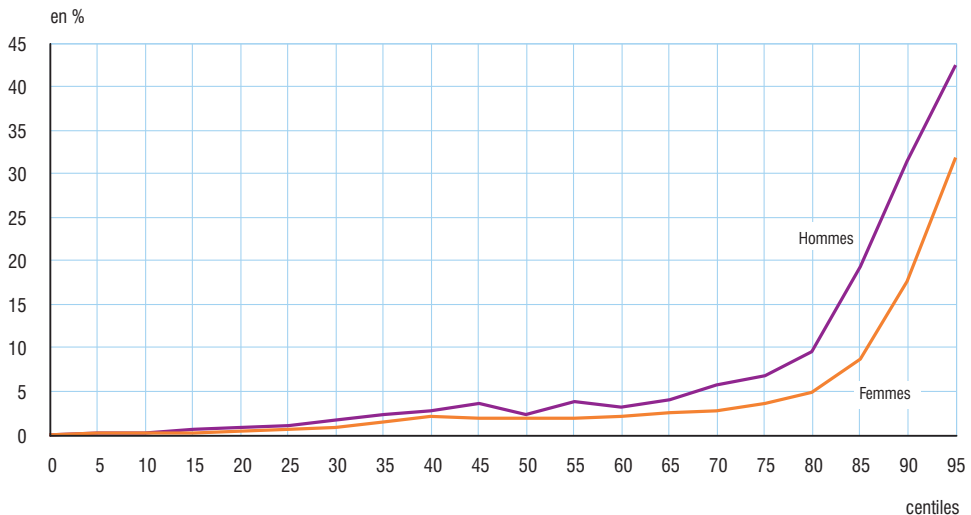
dont la personne de référence est âgée de 15 à 65 ans. Plus généralement, la concentration des indépendants est croissante avec la richesse en patrimoine. Ainsi, en 2014, les ménages comprenant au moins un travailleur indépendant représentent 48 % des 1 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés, 42 % des 10 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés et 32 % des 20 % de ménages aux patrimoines les plus élevés.

Malgré les évolutions marquées du poids des travailleurs indépendants parmi les personnes en emploi et de leurs secteurs d'activité du milieu des années 1980 à nos jours, les travailleurs indépendants sont restés surreprésentés parmi les ménages les plus aisés. En 1986 par exemple, les ménages comprenant au moins un travailleur indépendant représentaient déjà 41 % des 1 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés alors qu'ils ne représentaient que 17 % de l'ensemble des ménages. Au sein des 5 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés, 31 % déclaraient comporter au moins un indépendant et 27 % au sein des 20 % des ménages ayant les patrimoines les plus élevés.

En dépit de différences marquées de secteur d'activité entre les femmes et les hommes indépendants, la surreprésentation des travailleurs indépendants parmi les individus les plus aisés se retrouve aussi bien chez les femmes que chez les hommes (figure 4). En 2012 par exemple, les hommes indépendants représentaient environ 10 % des hommes actifs dans les centiles 81 à 85 de la distribution de richesse, 20 % dans les centiles 86 à 90, 30 % dans les centiles 91 à 95 et 40 % dans les centiles 96 à 100. Dans les mêmes catégories de patrimoine, les femmes indépendantes représentaient de leur côté respectivement environ 5 %, 9 %, 18 % et 30 % des femmes actives.

Le lien entre exercer une activité d'indépendant et avoir un patrimoine élevé est plus marqué chez les agriculteurs, les chefs d'entreprise et les professions libérales, que chez les artisans et les commerçants (figure 5). En 2014, les ménages d'agriculteurs représentaient 35 % des travailleurs indépendants du dernier centile de richesse tandis qu'ils ne représentaient que 15 % de l'ensemble des ménages d'indépendants. Les ménages de chefs d'entreprise et de professions libérales représentaient respectivement 5 % et 28 % des ménages de travailleurs indépendants du dernier centile de richesse tandis qu'ils ne représentaient que 2 % et 12 % de l'ensemble des ménages de travailleurs indépendants.

4. Part de travailleurs indépendants selon le centile de patrimoine et le sexe



Champ : individus actifs âgés de 20 à 64 ans. Les individus actifs sont ceux dont la somme des revenus d'activité ou du chômage excède les revenus des pensions de retraites.

Sources : Garbinti et al. (2018) ; base de données DINA (2012) ; calculs des auteurs.

5. Catégorie sociale des travailleurs indépendants selon le niveau de patrimoine

en %

	Ensemble des ménages	Par niveau de patrimoine du ménage		
		Dernier décile	Dernier vingtile	Dernier centile
Agriculteurs	15	30	28	35
Artisans et commerçants	52	37	35	27
Chefs d'entreprise	2	4	6	5
Professions libérales	12	19	22	28
Autres	19	10	9	4

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 65 ans, et comprenant au moins un travailleur indépendant non retiré des affaires.

Note : cette figure présente la proportion d'indépendants par catégorie sociale et niveau de patrimoine. La catégorie sociale du ménage est déterminée selon la profession de la personne de référence du ménage si celle-ci est travailleur indépendant. Sinon, la profession retenue est celle du conjoint. Par exemple, au sein des 10 % de ménages indépendants les plus aisés, il y a 30 % d'agriculteurs.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014.

Pour les hommes, l'effet d'une hausse du patrimoine sur la probabilité de devenir travailleur indépendant a diminué au cours du temps

La corrélation observée entre le statut de travailleur indépendant et le niveau de patrimoine peut s'interpréter de plusieurs façons. Elle peut être due au fait qu'un patrimoine important aide à commencer une activité indépendante, ou bien au fait qu'exercer une activité indépendante permet d'accumuler davantage de patrimoine. Enfin, elle peut signifier que les individus qui disposent d'un patrimoine plus important sont également plus enclins à exercer des activités non salariées, sans qu'il existe de lien de cause à effet entre les deux. La suite de ce dossier cherche à estimer s'il existe un lien de cause à effet entre la détention de patrimoine et l'installation à son compte, en s'intéressant à l'effet d'une augmentation de patrimoine sur la probabilité de transition vers une activité non salariée (*encadré 2*).

La première augmentation de patrimoine considérée est la réception d'un héritage. Comparer la probabilité de transition vers une activité non salariée de personnes qui reçoivent un héritage avec celle de personnes qui n'en reçoivent pas ne permet toutefois pas de mesurer l'effet de la réception d'un héritage, ces deux populations pouvant avoir des caractéristiques différentes ayant une influence sur leur probabilité de devenir travailleur indépendant. Par exemple, avoir un parent indépendant est associé à la fois à une plus forte probabilité d'être soi-même indépendant et de recevoir un héritage. Pour s'affranchir de ces potentielles différences, on s'intéresse aux seules personnes ayant reçu un héritage, et on compare leur probabilité de transition vers une activité non salariée avant la réception de l'héritage avec celle de l'année même de la réception. Sur la période 1945-1964, la probabilité de passage du statut de salarié ou chômeur à celui de non-salarié est de 5 % l'année de réception de l'héritage, contre seulement 1 % dans les 5 années précédant cette réception (*figure 6*), et l'écart s'avère significatif. Cet écart décroît au cours du temps : il passe de 4 points de pourcentage entre 1945 et 1964 à moins de 2 points de pourcentage sur la période 1965-1974, puis de moins de 1 point entre 1975 et 1994 à 0,3 point de pourcentage (non significatif) sur la période récente. Néanmoins, entre 1945 et 2014, la probabilité de devenir non-salarié décroît elle aussi et cet écart, bien que décroissant, pourrait représenter une part constante de cette probabilité. Ce n'est pas le cas : entre 1945 et 1964, la hausse de la probabilité de devenir non-salarié l'année de réception d'un héritage représente une augmentation d'environ 360 % par rapport aux cinq années qui précèdent. Entre 1965 et 1974, elle n'est plus associée qu'à une hausse de 210 %, et autour de 70 % à 110 % entre 1975 et 1994. Pour la dernière période étudiée (entre 2005 et 2014), l'effet apparaît bien plus faible et ne représente plus qu'une hausse (non statistiquement significative) de 26 % de cette probabilité. L'analyse par régression linéaire permet de vérifier que ces résultats sont robustes à l'inclusion de variables de contrôle (partie haute de la *figure 8*).

Méthodes pour étudier l'effet d'une hausse du patrimoine sur l'installation à son compte

Savoir s'il est nécessaire d'avoir un collatéral important, que ce soit un actif financier ou immobilier, pour créer une entreprise est une question cruciale pour juger de l'efficacité du système bancaire et des politiques d'aide aux créations d'entreprise.

1^{re} méthode

Pour savoir si une hausse soudaine de patrimoine a un effet sur la création d'entreprise, l'effet de la réception d'un héritage sur le début de l'exercice d'une activité non salariée est étudié. Puisque la date de réception d'un héritage ne peut pas s'anticiper de façon précise, cette méthode permet d'évaluer l'effet d'un choc de patrimoine inattendu sur la création d'entreprise. Elle a par exemple été utilisée par Andersen et Nielsen [2012] et Holtz-Eakin *et al.* [1994]. Cependant, les personnes qui reçoivent un héritage ne sont pas comparées avec celles qui n'en reçoivent pas, car ces deux populations pourraient avoir des caractéristiques différentes susceptibles d'avoir une influence sur leur volonté de devenir travailleur indépendant (par exemple car leurs parents sont différents). Le champ est restreint aux personnes qui héritent à un moment de leur vie. Pour les personnes âgées de 20 à 64 ans, la probabilité de devenir travailleur indépendant des personnes qui viennent juste d'hériter est comparée avec celle des personnes qui vont hériter au cours des cinq prochaines années.

Économétriquement, le modèle suivant est estimé :

$$y_{it} = \alpha_i + \beta H_{it} + \gamma X_{it} + u_{it}$$

où y_{it} est une indicatrice désignant le fait de devenir travailleur indépendant pour l'individu i lors de l'année $t + 1$, H_{it} le fait de recevoir un héritage l'année t , X_{it} les caractéristiques de l'individu (âge, diplôme, nombre d'enfants, profession des parents et type d'actifs qu'ils possédaient) et u_{it} le terme d'erreur. Les héritages composés d'une entreprise ou d'un outil de travail sont exclus car,

pour ceux-ci, il ne s'agit pas seulement d'une simple hausse du patrimoine mais de la transmission directe d'une entreprise.

2^e méthode

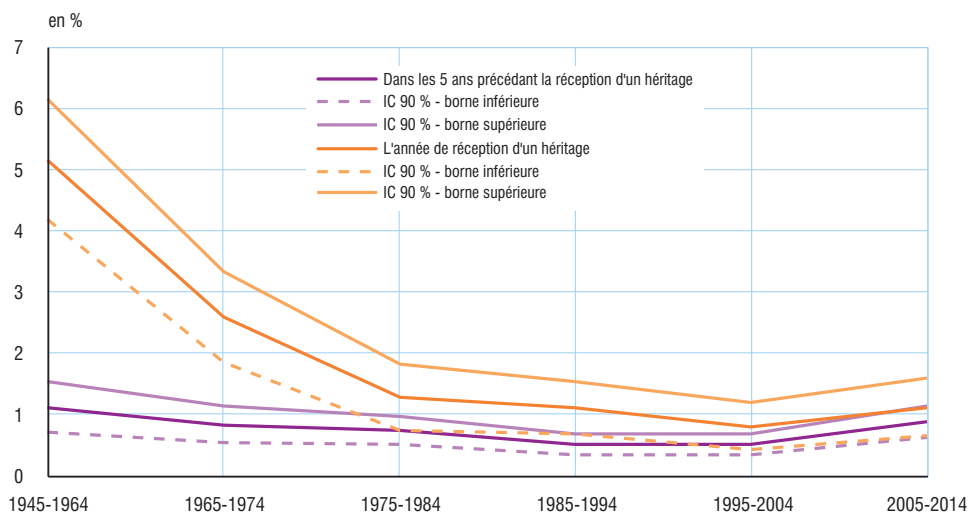
Une autre manière d'étudier l'effet d'une variation du patrimoine sur l'entrée dans l'activité non salariée est de regarder si les propriétaires dont la résidence principale a pris de la valeur seront plus susceptibles de devenir indépendants (car ils utiliseraient ce bien comme collatéral d'un prêt bancaire leur permettant de démarrer leur activité). L'idée est de comparer la probabilité de devenir travailleur indépendant des propriétaires qui n'ont pas de prêt en cours (et peuvent donc mettre en collatéral leur bien immobilier) avec celle des locataires (qui n'ont pas de résidence principale à mettre en gage) et des propriétaires ayant un prêt en cours (et qui ne peuvent pas mettre leur résidence principale en collatéral d'un autre prêt). Les personnes ayant un autre statut d'occupation de leur logement sont exclues de l'analyse. On utilise les variations de prix de l'immobilier par unité urbaine, classée en 5 catégories en fonction de leur taille (zones rurales, de moins de 20 000 habitants, de 20 000 à 200 000 habitants, de plus de 200 000 habitants, et Paris et sa banlieue). Les prix immobiliers moyens par tranche de taille d'unités urbaines sont obtenus à partir de enquêtes Logement de l'Insee. En s'inspirant du travail de Schmalz *et al.* [2017], l'équation suivante est estimée :

$$y_{iut} = \alpha + \beta \Delta p_u^{t-6-t-1} \times \text{prop}_{it} + \gamma X_{iut} + u_{iut}$$

où y_{iut} est une indicatrice désignant le fait de devenir travailleur indépendant pour l'individu i vivant dans une zone urbaine u lors de l'année $t + 1$, prop_{it} le fait pour cet individu d'être propriétaire (sans prêt en cours) l'année t , $\Delta p_u^{t-6-t-1}$ les variations des prix de l'immobilier au cours des 5 années entre $t - 1$ et $t - 6$, X_{iut} les caractéristiques de l'individu et u_{iut} le terme d'erreur.

La deuxième augmentation de patrimoine considérée est celle qui résulte d'une augmentation des prix immobiliers et concerne les personnes propriétaires de leur résidence principale. L'augmentation des prix immobiliers accroît en effet la valeur du bien que les propriétaires peuvent offrir en garantie à un établissement financier dans l'optique d'obtenir un crédit pour commencer une activité indépendante. Pour mesurer son effet, nous comparons les probabilités de transition vers une activité indépendante chez les propriétaires d'une part, et chez les locataires ou les accédants à la propriété d'autre part, selon la variation sur cinq ans des prix

6. Probabilité de transition vers un statut de non-salarié pour les hommes selon l'année



Champ : hommes salariés ou chômeurs âgés de 20 à 64 ans, ayant hérité, hors individus appartenant à un ménage dans lequel un des membres a reçu une entreprise en héritage.

Lecture : ces courbes représentent les probabilités moyennes de transition des hommes vers un statut de non-salarié dans les 5 ans qui précèdent leur héritage et l'année de leur héritage, en point de pourcentage.

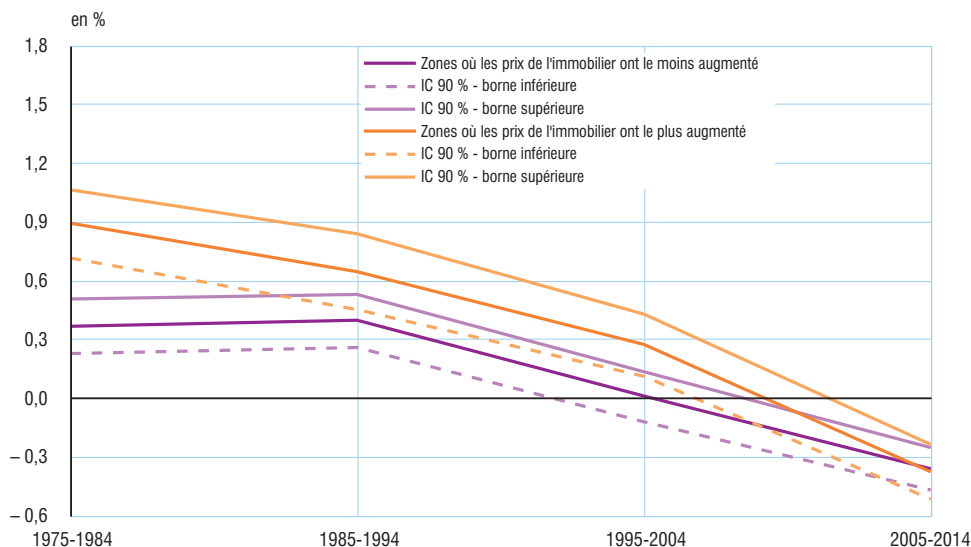
Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998-2014, données cumulées.

immobiliers dans leur zone de résidence (*encadré 2*)¹. Entre 1975 et 1984, le taux annuel de transition vers une activité indépendante est plus élevé de 0,37 point de pourcentage pour les propriétaires que pour les locataires et les accédants, dans les zones où la croissance sur cinq ans des prix immobiliers est la plus faible (*figure 7*). Sur la même période, cette différence est presque 2,5 fois plus élevée dans les zones où la croissance sur cinq ans des prix immobiliers est la plus forte (0,89 point de pourcentage). Cet écart entre les zones où les prix de l'immobilier ont le plus augmenté et celles où ils ont le moins augmenté a diminué au cours du temps. Plus précisément, entre 1975 et 1984, une hausse de 10 % des prix immobiliers sur cinq ans augmente la probabilité de devenir travailleur indépendant de 0,39 point, soit d'environ 30 % (*figure 8*). Entre 1985 et 1994, une même hausse de 10 % des prix de l'immobilier conduit à une augmentation de 17 % de cette probabilité. Cette augmentation n'est plus statistiquement significative pour les périodes ultérieures.

Les estimations fondées sur la réception d'un héritage et sur les variations des prix immobiliers mènent toutes deux au constat que les effets d'une augmentation de patrimoine sur la probabilité de devenir travailleur indépendant étaient significatifs avant le milieu des années 1990 et ne le sont plus depuis. En revanche, ces deux estimations ne concordent pas exactement quant à l'ampleur de cet effet avant 1995. En moyenne sur la période 1975-1984, une hausse de 1 000 euros de patrimoine consécutive à la hausse de la valeur de la résidence principale conduit à une augmentation de la probabilité de devenir travailleur indépendant de 2,6 %. Quand elle est consécutive à la réception d'un héritage, elle n'induit qu'une augmentation de 1,5 %. Ces différences ne sont guère surprenantes notamment car les deux populations concernées ne sont pas exactement les mêmes. La population des héritiers est, par exemple,

1. Les accédants à la propriété sont dans le même cas que les locataires car ils ne peuvent pas offrir leur bien immobilier en garantie pour un deuxième crédit. Ainsi, la valeur du patrimoine qu'ils peuvent offrir en caution n'est pas affectée par une augmentation des prix immobiliers.

7. Différence de probabilités de transition vers un statut de non-salarié entre les locataires et les propriétaires pour les hommes selon les variations de prix immobiliers



Champ : hommes salariés ou chômeurs âgés de 20 à 64 ans.

Lecture : ces courbes représentent les différences de probabilités moyennes de transition vers un statut de non-salarié entre les hommes propriétaires et les hommes locataires, en point de pourcentage.

La courbe orange représente la différence pour les hommes vivant dans des zones où les prix de l'immobilier ont le plus augmenté et la courbe violette la différence pour les hommes vivant dans des zones où les prix de l'immobilier ont le moins augmenté.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2015.

8. Effet d'un choc de patrimoine sur la probabilité de transition vers un statut de non-salarié pour les hommes selon la période

	1945-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014
Panel A : réception d'un héritage						
Année de la réception	0,0413*** (0,0155)	0,0180** (0,00839)	0,00548 (0,00442)	0,00614* (0,00322)	0,00285 (0,00257)	0,00281 (0,00395)
Nombre d'observations	1 462	2 668	4 931	7 794	8 268	3 929
Taux de transition moyen	0,017	0,011	0,008	0,006	0,006	0,009
Montant médian hérité (en euros constants 2010)	30 000	49 899	47 910	38 359	45 000	43 532
Effet pour une augmentation de 1 000 euros (en %)	8,1	3,3	1,4	2,7	1,1	0,7
Panel B : variation de prix immobiliers						
Taux de croissance * propriétaire			0,0355** (0,0169)	0,0257** (0,0130)	0,00466 (0,00692)	-0,00584 (0,00723)
Nombre d'observations			161 118	164 702	168 569	94 459
Taux de transition moyen			0,013	0,014	0,008	0,009
Prix moyen au m ² (en euros constants 2010)			1 389	1 376	1 617	2 299
Effet pour une augmentation de 1 000 euros (en %)			2,2	1,5	0,4	-0,3

Champ : hommes salariés ou chômeurs âgés de 20 à 64 ans.

Lecture : cette table présente les résultats d'estimation des équations présentées dans l'encadré 2 après l'inclusion de variables de contrôle.

Les variables de contrôle incluses dans le panel A sont un ensemble d'indicatrices d'âges quinquennaux, de l'occupation des parents, de leur patrimoine et d'autres caractéristiques individuelles comme l'éducation, le genre, le nombre d'enfants ou le diplôme relatif. Les variables de contrôle incluses dans le panel B sont des termes interactifs années* taille de l'aire urbaine, année* propriétaire, propriétaire* taille de l'aire urbaine.

Note : significativité des coefficients : *** au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %. L'écart type est indiqué entre parenthèses.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998-2014, enquêtes Emploi 1975-2015, données cumulées.

plus âgée, ce qui peut expliquer que l'effet soit plus faible pour eux, puisqu'ils sont plus avancés dans leur vie active.

Les changements sectoriels au cours de la période (figure 2) pourraient être à l'origine de la décroissance des effets de l'augmentation du patrimoine sur la probabilité de s'installer à son compte pour les hommes. Cette décroissance de l'effet n'est cependant pas liée aux entrepreneurs exerçant dans le secteur agricole. Elle reste marquée sur le sous-échantillon qui exclut les agriculteurs.

Pour les femmes, une hausse de patrimoine n'augmente pas la probabilité de devenir travailleur indépendant

L'analyse précédente a été reproduite pour les femmes (figure 9). Pour celles-ci, quelle que soit la période considérée, on ne trouve pas d'effet statistiquement significatif de la réception d'un héritage sur la probabilité pour les salariées ou chômeuses de devenir non-salariées. De même, les femmes propriétaires de leur logement n'ont pas plus de chance de devenir non-salariées que les femmes locataires ou accédant à la propriété, dans les zones où les prix immobiliers ont davantage augmenté dans les cinq années précédentes. Une explication possible serait que les femmes utilisent un capital moins important quand elles se mettent à leur compte. En effet, en moyenne, les femmes utilisent un capital de départ 10 % plus faible que celui des hommes (jusqu'à 14 % plus faible quand on tient compte des différences sectorielles dans les activités exercées par les femmes et les hommes). Une autre explication serait que les femmes font face à d'autres barrières à la création d'entreprise qui sont plus prégnantes que les contraintes financières. L'aversion au risque, différenciée selon le genre, peut ainsi être une barrière supplémentaire à la création d'entreprise pour les femmes. Des normes socioculturelles, relatives à l'utilisation du patrimoine par les membres du ménage selon leur genre, pourraient aussi ériger des contraintes supplémentaires à la création d'entreprise pour les femmes. ■

9. Effet d'un choc de patrimoine sur la probabilité de transition vers un statut de non-salarié pour les femmes selon la période

	1945-1964	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014
Panel A : réception d'un héritage						
Année de la réception	0,0033 (0,0089)	0,0082 (0,0069)	0,0048 (0,0040)	0,0000 (0,0021)	-0,0006 (0,0015)	-0,0010 (0,0025)
Nombre d'observations	839	1 733	3 748	7 105	7 796	3 645
Taux de transition moyen	0,006	0,005	0,004	0,004	0,003	0,005
Montant médian hérité (en euros constants 2010)	50 939	73 859	52 112	32 518	41 677	38 883
Effet pour une augmentation de 1 000 euros (en %)	1,1	2,2	2,3	0,0	-0,5	-0,5
Panel B : variation de prix immobiliers						
Taux de croissance * propriétaire			0,0103 (0,0131)	-0,0108 (0,0085)	-0,0070 (0,0044)	-0,0060 (0,0068)
Nombre d'observations			113 119	145 469	167 773	101 555
Taux de transition moyen			0,005	0,006	0,003	0,004
Prix moyen au m ² (en euros constants 2010)			1 414	1 397	1 633	2 304
Effet pour une augmentation de 1 000 euros (en %)			1,6	-1,4	-1,6	-0,7

Champ : femmes salariées ou chômeuses âgées de 20 à 64 ans.

Lecture : cette table présente les résultats d'estimation des équations présentées dans l'encadré 2 après l'inclusion de variables de contrôle.

Les variables de contrôle incluses dans le panel A sont un ensemble d'indicatrices d'âges quinquennaux, de l'occupation des parents, de leur patrimoine et d'autres caractéristiques individuelles comme l'éducation, le genre, le nombre d'enfants ou le diplôme relatif. Les variables de contrôle incluses dans le panel B sont des termes interactifs années* taille de l'aire urbaine, année* propriétaire, propriétaire* taille de l'aire urbaine.

Note : l'écart type est indiqué entre parenthèses.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998-2014, enquêtes Emplois 1975-2015, données cumulées.

Définitions

Indépendant : désigne les individus exerçant une activité professionnelle qui ne se déclarent pas salariés ainsi que les dirigeants salariés de leur entreprise. L'enquête Patrimoine ne permettant pas de repérer les salariés dirigeants de leur entreprise, la partie du dossier s'appuyant sur cette enquête définit les indépendants comme les individus exerçant une activité professionnelle qui ne se déclarent pas salariés. Dans l'enquête Emploi comme dans l'enquête Patrimoine, les **aides familiaux**, exclus des analyses de ce dossier, sont des individus qui travaillent en aidant un membre de leur famille sans être salarié.

Pour en savoir plus

Andersen S., Nielsen K. M., "Ability or Finances as Constraints on Entrepreneurship? Evidence from Survival Rates in a Natural Experiment", *The Review of Financial Studies*, 25, 3684-3710, 2012.

Arrondel L., Garbinti B., Masson A., « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et Statistique* n° 472-473, 2014.

Blanchflower D. G., Oswald A. J., "What Makes an Entrepreneur?" , *Journal of Labor Economics*, 16, 26-60, 1998.

Evans D. S., Jovanovic B., "An Estimated Model of Entrepreneurial Choice under Liquidity Constraints", *Journal of Political Economy*, 97, 808-27, 1989.

Garbinti B., Goupille-Lebret J., Piketty T., "Income inequality in France 1900-2014: evidence from Distributional National Accounts (DINA)", *Journal of Public Economics*, 2018.

Holtz-Eakin D., Joulfaian D., Rosen H. S., "Entrepreneurial Decisions and Liquidity Constraints", *RAND Journal of Economics*, 25, 334-347, 1994.

Lamarche P., Romani M., « Le patrimoine des indépendants », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Schmalz M. C., Sraer D. A., Thesmar D., "Housing Collateral and Entrepreneurship", *The Journal of Finance*, 72, 99-132, 2017.

Fiches thématiques



Fiches thématiques

Structure du système productif



1.1 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 a introduit une définition de l'**entreprise** et de sa taille (décret n° 2008-1354) à partir de critères économiques qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. Approchée par la notion de **groupes**, cette définition est, depuis 2013, affinée par un travail de **profilage** pour les plus grands d'entre eux. En 2016, on dénombre ainsi 4 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles, dont 3,9 millions correspondent à une seule unité légale indépendante.

Cette définition économique de l'entreprise révèle la forte concentration du tissu productif en France. Sur ces 4 millions d'entreprises, 292 **grandes entreprises** (GE) emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 29 % du total. À l'opposé, 3,9 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises** (MIC) ; elles emploient 2,5 millions de salariés en ETP (19 % du total). Par-delà ce dualisme se dessine une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée et de l'emploi : près de 5 800 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 135 000 **petites et moyennes entreprises** (PME) non microentreprises emploient respectivement 25 % et 27 % des salariés (ETP).

Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances dans lequel 27 grandes entreprises y emploient 74 % des salariés. L'industrie et l'information-communication sont organisées autour de

grandes entreprises et d'ETI. Dans l'industrie, 97 grandes entreprises emploient 33 % des salariés en ETP et 1 651 ETI en emploi 34 %. Dans l'information-communication, près d'une vingtaine de grandes entreprises emploient 38 % des salariés en ETP et 282 ETI, 28 %. Les différentes catégories ont un poids proche de la moyenne dans les activités rassemblant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. En effet, une grande diversité d'acteurs couvre ces activités, des grandes entreprises internationalisées jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services, qu'ils soient destinés aux particuliers (enseignement, santé, action sociale, autres services) ou orientés vers les activités spécialisées scientifiques et techniques (qui incluent notamment les professions libérales), la majorité des salariés (55 % et 62 % respectivement) travaillent dans des PME, y compris microentreprises. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, la surreprésentation des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte (73 % des salariés).

Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent près d'un tiers de la valeur ajoutée (VA), les ETI un quart, les deux autres catégories en réalisent le reste à parts à peu près égales (autour de 20 %). 57 % de la VA est ainsi produite par près de 6 000 entreprises (GE et ETI) qui réalisent aussi 86 % des exportations. ■

Définitions

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

– les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;

– parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

– les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;

– les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision. Considérer un groupe de sociétés comme une seule entreprise quelle que soit sa taille est une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérées comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret de 2008 et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de « **profilage** ». Pour les données 2016 est intégré le résultat du profilage de 52 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, ce profilage génère 110 entreprises : 64 GE, 39 ETI et 7 PME.

Pour en savoir plus

- *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », éditions 2015, 2016 et 2017.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Catégories d'entreprises 1.1

1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2016

	GE	ETI	PME hors MIC	MIC ¹	Ensemble
Entreprises, y compris activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	292	5 776	135 056	3 865 510	4 006 634
Nombre d'unités légales en France	29 946	58 451	267 086	3 919 419	4 274 902
Effectif salarié en ETP (en milliers)	3 900	3 323	3 687	2 504	13 414
Entreprises hors activités financières et assurances²					
Nombre d'entreprises	265	5 629	134 600	3 855 237	3 995 731
Nombre d'unités légales en France	21 185	57 905	266 050	3 908 338	4 253 478
Effectif salarié en ETP (en milliers)	3 354	3 267	3 670	2 501	12 792
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	1 385	1 171	830	561	3 946
Chiffre d'affaires (CA) à l'export (en milliards d'euros)	386	230	85	20	719
Valeur ajoutée hors taxes (VAHT en milliards d'euros)	352	290	252	228	1 122
Chiffre d'affaires par salarié en ETP (en milliers d'euros)	413	358	226	225	309
Immobilisations corporelles / salarié en ETP ³ (en milliers d'euros)	336	207	107	110	193

1. Pour les microentreprises, les ratios par salarié doivent être interprétés avec prudence, en l'absence d'information sur le statut du chef d'entreprise et la façon dont il se rémunère.

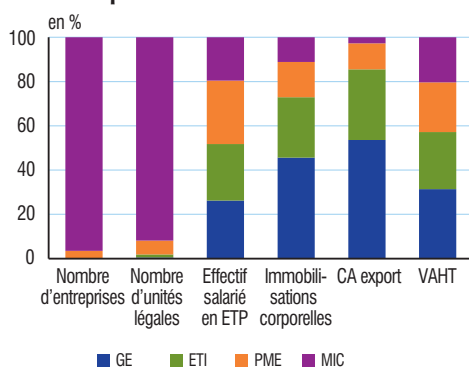
2. Ce champ inclut néanmoins les entreprises ayant une activité principale de *holding* ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances.

3. Les immobilisations corporelles par salarié et le total de bilan par salarié sont calculés non sur l'ensemble des entreprises, mais sur celles ayant des obligations déclaratives sur le bilan.

Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2016.

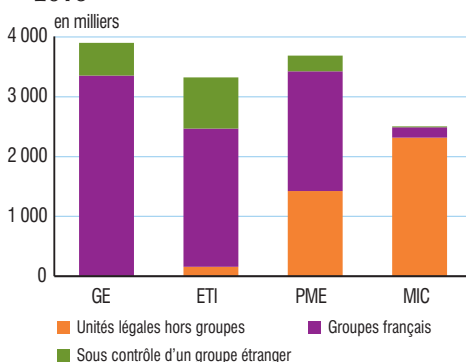
2. Caractéristiques selon la catégorie d'entreprises en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2016.

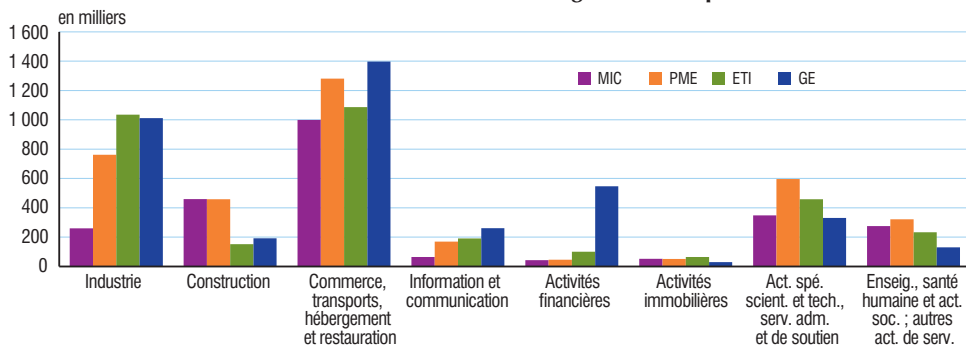
3. Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2016.

4. Effectifs en ETP selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprises en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2016.

1.2 ETI en France

En 2016, on compte en France près de 5 800 entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans les secteurs marchands non agricoles, dont 5 600 relèvent des secteurs non financiers (comprenant en revanche les *holdings* et les services auxiliaires aux services financiers et aux assurances). Ces dernières emploient 3,3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises. En moyenne, elles emploient près de 580 salariés (ETP) et comptent 10 unités légales. La structure de groupe domine nettement, seules 7 % des ETI (non financières) étant formées d'une seule unité légale.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation vers l'industrie, en particulier l'industrie manufacturière, et par le poids des implantations étrangères. 30 % des salariés (ETP) des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (32 % dans l'industrie). Ils ne sont que 18 % dans les autres catégories d'entreprises à travailler dans ce secteur (21 % dans l'industrie). Parmi les 2,7 millions de salariés (ETP) de l'industrie manufacturière, 37 % sont employés par des ETI, 27 % par des grandes entreprises, 27 % par des PME hors microentreprises et 9 % par des microentreprises. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 32 % du chiffre d'affaires à l'export des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Sur les 5 600 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 24 % sont sous le contrôle de groupes étrangers (en comparaison, 29 % des grandes entreprises et 5 % des PME non microentreprises le sont). Ces dernières emploient 855 000 salariés en ETP, soit 26 % des salariés des ETI, et représentent plus de la moitié de l'emploi des implantations étrangères (52 %, hors secteur agricole et financier). À titre de comparaison, les ETI sous contrôle français emploient 2,4 millions de salariés (ETP), soit seulement 22 % de l'emploi des entreprises sous contrôle français. La moitié des salariés des ETI contrôlées par des groupes étrangers travaillent dans l'industrie

contre 26 % pour les ETI sous contrôle français. Cette proportion atteint 38 % pour les seules ETI sous contrôle français multinationales, c'est-à-dire ayant des filiales à l'étranger. Les ETI françaises non multinationales n'emploient que 12 % de leurs salariés (ETP) dans l'industrie.

Non seulement les ETI sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que les ETI sous contrôle français. Les ETI sous contrôle étranger sont particulièrement présentes dans l'automobile, ainsi que dans la fabrication de machines et d'équipements, d'équipements électriques, de produits en caoutchouc et plastique, et dans l'industrie chimique, où les effectifs sont plus élevés que dans les ETI françaises. Les ETI françaises sont très présentes dans les secteurs industriels traditionnels comme l'agroalimentaire, mais aussi dans la chimie (effectifs supérieurs à 30 000 ETP, proches de ceux des ETI étrangères) et la pharmacie, ainsi que dans la fabrication de produits métalliques, informatiques, de machines et d'équipements et dans les services associés (réparation, installation). Hors industrie, les emplois générés par les ETI françaises sont les plus nombreux dans la construction, les transports, le commerce, les activités informatiques, les services d'architecture, de l'immobilier, la santé et la sécurité.

Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Hors secteurs financier et immobilier, les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 764 salariés (ETP) sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 627. Les ETI non multinationales en emploient 438 en moyenne. Les ETI sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent ainsi une plus forte valeur ajoutée par salarié. Les ETI sous contrôle étranger versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 13 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 46 % par rapport à ceux des ETI non multinationales. ■

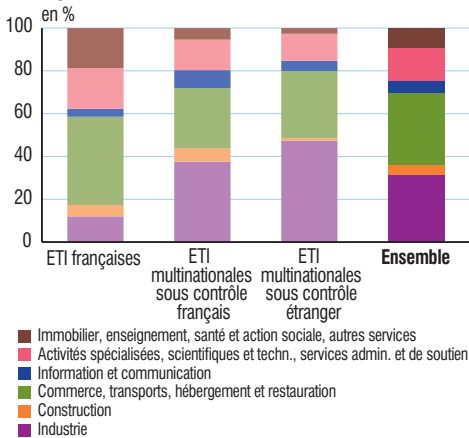
1. Principales caractéristiques des ETI en 2016

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales situées en France	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5 629	57 905	3 267	1 171	230	290
Poids dans l'ensemble des entreprises (en %)	0,1	1,4	25,5	29,7	31,9	25,8

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

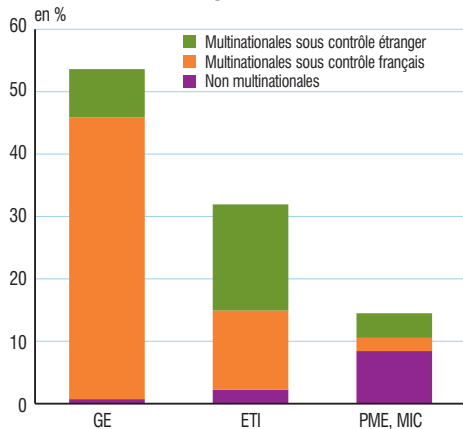
2. Salariés en ETP des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle et déploiement en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances). Note : les entreprises de *holdings* ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances sont comptabilisées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

3. Poids des catégories d'entreprises dans les exportations françaises selon le type de contrôle et déploiement en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises selon le type de contrôle et déploiement en 2016

	Nombre	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Effectif salarié en ETP moyen par entreprise	VAHT/salarié	Immobilisations corporelles/salarié	Total des ressources/salarié	Salaire annuel moyen	Taux de marge EBE/VAHT	Taux d'exportation
Ensemble des secteurs (hors agriculture, finance et ETI de l'immobilier)									
ETI françaises	2 356	1 032	438	65	131	355	34	23	5
ETI multinationales sous contrôle français	1 724	1 318	764	89	131	810	45	23	21
ETI multinationales sous contrôle étranger	1 361	853	627	107	188	660	50	24	30
GE françaises	9	66	7 302	121	543	583	43	40	26
GE multinationales sous contrôle français	175	2 750	15 715	97	336	1 020	42	27	30
GE multinationales sous contrôle étranger	77	508	6 600	143	199	806	57	19	22
Industrie manufacturière									
ETI françaises	315	113	358	77	147	348	36	29	18
ETI multinationales sous contrôle français	645	480	745	87	146	634	43	23	35
ETI multinationales sous contrôle étranger	601	399	665	102	223	625	48	26	41
GE multinationales sous contrôle français	60	578	9 627	125	288	1 467	53	32	55
GE multinationales sous contrôle étranger	27	135	4 986	147	341	1 097	55	27	40

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières, assurances et immobilier.

Note : les ETI et les GE de l'immobilier sont exclues de ce tableau car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

1.3 PME en France

En 2016, on compte en France 4 millions de **petites et moyennes entreprises** marchandes non agricoles (PME y compris microentreprises) ; quasiment toutes relèvent des secteurs non financiers. Parmi celles-ci, 3,9 millions sont des microentreprises, qui emploient 2,5 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 20 % de la valeur ajoutée des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers. 134 600 PME hors microentreprises emploient 3,7 millions de salariés et réalisent 23 % de la valeur ajoutée. Au total, les PME emploient ainsi plus de 6 millions de salariés (ETP) et réalisent 43 % de la valeur ajoutée.

Les microentreprises comptent 71 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires, contre 68 % pour l'ensemble des entreprises (secteurs marchands, hors secteurs agricole et financier). La construction emploie 18 % de leurs salariés, contre 9 % en moyenne. À l'inverse, l'industrie n'en représente que 10 %, contre 23 % en moyenne. Les industries alimentaires concentrent les effectifs les plus importants, suivies par la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements) et les activités proches des services (réparation, imprimerie). Les microentreprises s'adressent à un marché de proximité. 72 % d'entre elles n'ont aucun salarié, 12 % en ont un, à temps partiel ou à temps plein, seules 17 % ont plus d'un salarié en ETP.

Les PME hors microentreprises comptent en moyenne 27 salariés (ETP). 60 % ont moins de 20 salariés (ETP) et 15 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. De ce fait, la structure d'emploi des

PME hors microentreprises est assez proche de celle de l'ensemble. Les PME hors microentreprises sont néanmoins surreprésentées dans la construction, les industries de type traditionnel (textile, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques), mais aussi dans la réparation et l'installation de machines et d'équipements. Dans les services, elles le sont dans l'hébergement, les activités juridiques, comptables, les activités d'emploi, l'enseignement marchand, la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, la santé et l'action sociale. Elles sont bien représentées dans la restauration et dans plusieurs activités qualifiées où les regroupements de petites entreprises ont été fréquents. Ainsi, les PME hors microentreprises emploient 34 % des salariés des activités scientifiques et techniques, plus que chacune des autres catégories d'entreprises.

Dans l'industrie, les PME hors microentreprises ont davantage d'immobilisations corporelles que dans les autres secteurs (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). La productivité par salarié y est plus élevée que dans les services personnels, mais très en deçà des niveaux atteints dans l'information et la communication ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Dans l'industrie manufacturière, les PME ne réalisent que 8 % du chiffre d'affaires à l'exportation, contre 32 % pour les ETI et 60 % pour les grandes entreprises. La plupart des grandes entreprises et des ETI de l'industrie manufacturière exportent. Toutefois, les PME hors microentreprises manufacturières sont encore 57 % à exporter, pour un peu plus d'un quart en moyenne de leur chiffre d'affaires. ■

Définitions

Petites et moyennes entreprises (PME), médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- « Les très petites entreprises, 2 millions d'unités très diverses », *Insee Focus* n° 24, mars 2015.
- « Les catégories d'entreprises en France : de la microentreprise à la grande entreprise », *Insee Focus* n° 4, avril 2014.

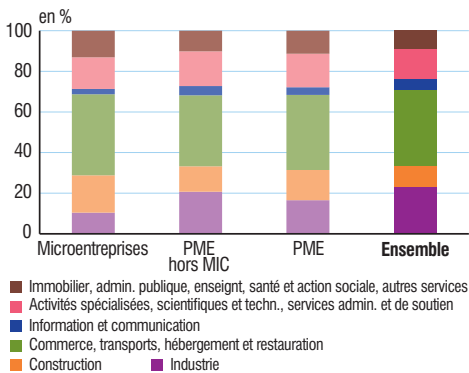
1. Principales caractéristiques des PME en 2016

	Microentreprises	Poids des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)	PME hors microentreprises	Poids des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
Nombre d'entreprises	3 855 237	96,5	134 600	3,4
Nombre d'unités légales situées en France	3 908 338	91,9	266 050	6,3
Effectif salarié en équivalent temps plein (en milliers)	2 501	19,7	3 670	29,0
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	561	14,2	830	21,0
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	20	2,7	85	11,8
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	228	20,3	252	22,5

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

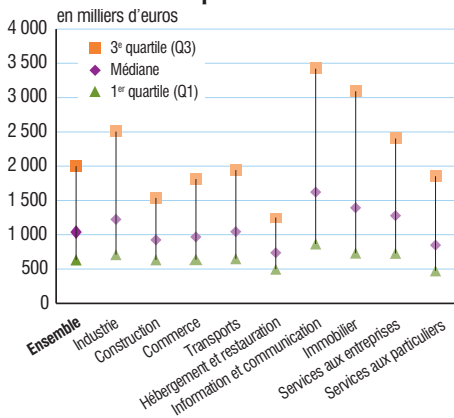
2. Salariés en ETP des PME par secteur d'activité en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances). Note : les entreprises de *holdings* ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances sont comptabilisées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2016



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi, 2016*.

4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2016

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en ETP	Effectif salarié moyen en ETP par PME	VAHT/salarié	Immobilisations corporelles/salarié	Total des ressources/salarié	Salaires annuels moyens	Taux de marge EBE/VAHT	Taux d'exportation EBE/VAHT
	(en milliers)				(en milliers d'euros)			(en %)	(en %)
Ensemble	132,1	3 619	27	67	80	251	38	19	10
Industrie manufacturière, extractives et autres	23,3	762	33	68	126	260	37	20	19
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>21,6</i>	<i>722</i>	<i>33</i>	<i>66</i>	<i>91</i>	<i>221</i>	<i>37</i>	<i>18</i>	<i>20</i>
Construction	20,3	459	23	63	55	211	35	14	2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	50,4	1 281	25	62	82	238	35	20	9
Information et communication	5,1	170	33	92	37	258	53	17	16
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	22,9	626	27	79	68	361	48	18	11
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6,6	226	34	54	36	96	34	16	1
Autres activités de services	3,5	96	28	50	85	169	34	14	4

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances) et immobilier.

Note : les entreprises de l'immobilier sont exclues de ce tableau car elles sont très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent. Les entreprises de *holdings* ou de services auxiliaires aux services financiers sont comptabilisées dans l'ensemble, mais ne figurent pas dans le détail sectoriel.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2016*.

1.4 Données régionales sur les catégories d'entreprises

En 2015, les 287 grandes entreprises (GE) couvrent largement le territoire national. Elles sont très présentes dans les bastions industriels : l'ensemble de la région Hauts-de-France avec la métallurgie, l'agglomération de Clermont-Ferrand avec le secteur du pneumatique, l'agglomération toulousaine avec l'aéronautique, le Territoire de Belfort avec la mécanique ou Poissy avec l'automobile. De plus, à travers certaines activités de leurs établissements telles que la banque, l'assurance ou encore le génie civil, les grandes entreprises sont présentes dans l'ensemble des grandes agglomérations, couvrant ainsi tout le territoire. Au total, en tenant compte de la localisation de leurs établissements, une grande entreprise est implantée en moyenne dans 11 des 17 régions françaises, une entreprise de taille intermédiaire (ETI) dans 4 régions. Les autres entreprises (PME et microentreprises) sont majoritairement implantées dans une seule région.

En 2015, les GE emploient en France 29 % des salariés en équivalent temps plein (ETP) du secteur marchand non agricole. La part des salariés travaillant dans une GE varie de plus de 1 salarié sur 3 en Île-de-France à 1 sur 7 en Corse. En Île-de-France, elle est plus importante dans les petite et grande couronnes parisiennes que dans la capitale proprement dite ; elle dépasse 40 % dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. La plupart des grandes entreprises sont présentes en région parisienne, et l'Île-de-France se démarque par une forte implantation des grandes entreprises d'informatique et de conseil, ainsi que celles liées aux transports ferroviaires et aériens.

L'implantation des entreprises de taille intermédiaire marque une nette opposition nord-sud : les ETI pèsent davantage dans le nord de la France. Elles représentent 28 % de l'emploi dans les Pays de la Loire, notamment grâce aux industries agroalimentaires, ainsi que dans les Hauts-de-France où les industries métallurgiques et chimiques occupent une place importante. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, les ETI représentent aux alentours de 20 % de l'emploi.

Les PME (hors microentreprises) emploient 28 % des salariés sur l'ensemble du territoire national, assez équitablement répartis en province. Cette catégorie d'entreprises correspond essentiellement à deux types d'activité : celles issues d'une demande locale comme la construction, le commerce de gros et les services juridiques et comptables ; et celles fortement implantées dans certains secteurs industriels comme la fabrication de produits métalliques ou le textile. Le poids des PME dans l'emploi est très élevé en Corse et dans les Drom.

Les microentreprises (MIC) pèsent davantage dans le sud de la France, particulièrement le sud-est, et dans les Drom. 38 % des salariés de Corse sont employés par une microentreprise, 24 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 28 % dans les Drom. Leur poids est le plus faible en Île-de-France (15 %). Les microentreprises ont principalement une activité économique locale liée aux besoins courants : services à la personne, restauration, ou encore travaux de construction et réparation automobile. ■

Définitions

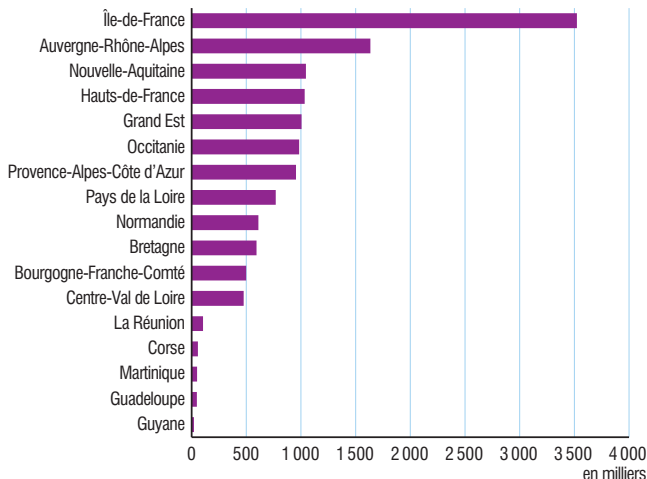
Catégorie d'entreprises : dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et dans chaque région seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés. Voir *annexe Glossaire*. Cette fiche tient compte des nouvelles régions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, Mayotte est exclue.

Pour en savoir plus

- « Les très petites entreprises régionales, maillon important de l'activité en Centre-Val de Loire », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 33, 2017.
- « Un tissu économique marqué par la présence des grandes entreprises et des ETI », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 6, mai 2016.
- « Les entreprises implantées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n° 21, décembre 2015.
- « En Île-de-France, deux entreprises sur trois sont des très petites entreprises », *Insee Analyses Île-de-France* n° 24, décembre 2015.
- « Un tissu de microentreprises et de PME en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », *Insee Flash Aquitaine* n° 16, octobre 2015.
- « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », *Insee Première* n° 1440, avril 2013.

Données régionales sur les catégories d'entreprises 1.4

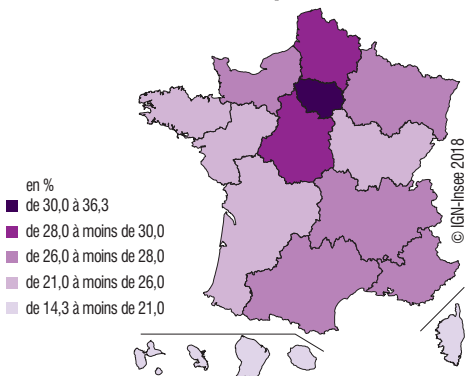
1. Emploi salarié marchand en équivalent temps plein par région en 2015



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Ésane, Lifi et Clap 2015.

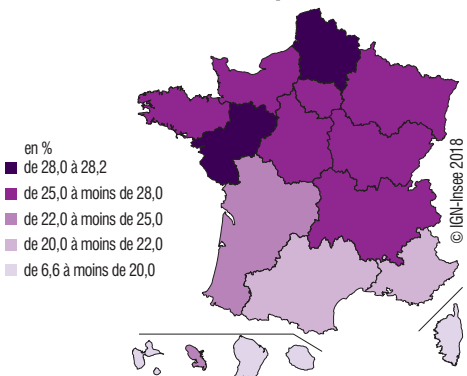
2. Poids des GE dans l'emploi marchand



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Ésane, Lifi et Clap 2015.

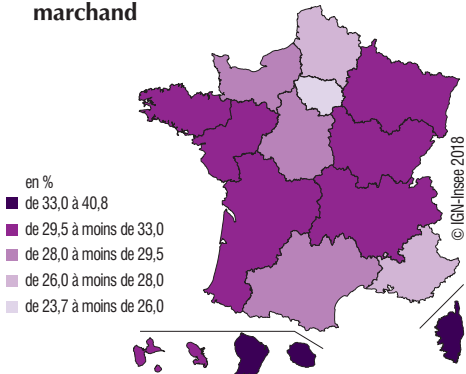
3. Poids des ETI dans l'emploi marchand



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Ésane, Lifi et Clap 2015.

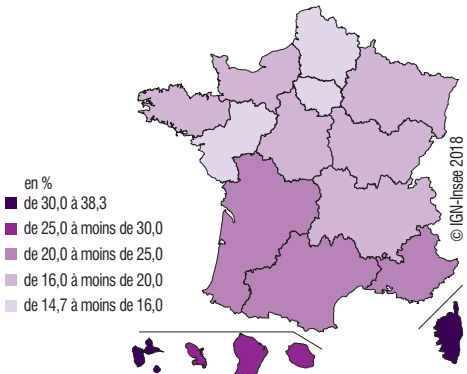
4. Poids des PME, hors MIC, dans l'emploi marchand



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Ésane, Lifi et Clap 2015.

5. Poids des MIC dans l'emploi marchand



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Ésane, Lifi et Clap 2015.

1.5 Démographie des entreprises...

En 2017, dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 591 300 entreprises ont été créées, soit 7 % de plus qu'en 2016. Les créations d'entreprises sont à leur plus haut niveau depuis 2010. Les créations de **sociétés** s'accroissent (+ 5 %), ainsi que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 6 %), ce qui porte les créations d'entreprises classiques à un niveau jamais atteint depuis que l'Insee mesure les créations d'entreprises (1987). Les immatriculations de **micro-entrepreneurs** se redressent (+ 9 % après - 0,3 % en 2016), avec 241 800 immatriculations, soit 41 % des créations d'entreprises.

En 2017, les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité hormis la construction. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le premier contributeur à la hausse globale (+ 14 % en 2017, soit 12 600 créations de plus qu'en 2016), du fait notamment des activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, notamment sous le régime du micro-entrepreneur. Avec un total de 139 800 créations, il devient ainsi le plus important en nombre de créations d'entreprises, devant le commerce (98 600 créations). Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale est celui des transports et de l'entreposage (+ 25 %, soit 8 300 créations de plus qu'en 2016). Au sein de ce secteur, le succès des autres activités de postes et de courrier se confirme (+ 64 %), essentiellement sous forme de micro-entrepreneurs, tandis que les créations dans le transport de voyageur par taxi (y compris

voitures de transport avec chauffeur) diminue (- 2 %).

Les sociétés par actions simplifiées (SAS) confirment leur attractivité. En 2017, 61 % des sociétés créées sont des SAS, après 56 % en 2016 et 48 % en 2015. Cette hausse est principalement due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles (37 % des sociétés créées en 2017, après 33 % en 2016 et 27 % en 2015).

En 2017, les secteurs privilégiés par les micro-entrepreneurs lors de leur immatriculation sont les activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises (31 % des immatriculations), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (16 %) et, dans une moindre mesure, les autres activités de services aux ménages (13 %) et le commerce (10 %). Si la moyenne d'âge des micro-entrepreneurs (35 ans) est proche de celle des autres créateurs d'entreprises individuelles (36 ans), la part des moins de 30 ans et celle des plus de 60 ans y sont plus élevées. Les femmes sont à l'initiative de 40 % des immatriculations de 2017. Quasi-absentes de la construction (2 % des immatriculations de ce secteur), elles sont majoritaires dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (62 %) et les autres activités de services aux ménages (54 %).

En 2015, le taux de création d'entreprises, défini comme le rapport entre le nombre de créations de l'année et le nombre total d'entreprises actives durant l'année, est de 9,5 % en France dans l'économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés *holding*, contre 14,3 % au Royaume-Uni et 7,1 % en Allemagne. ■

Définitions

Société, entreprise individuelle, micro-entrepreneur : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les créateurs d'entreprises : la frontière entre salariat et entrepreneuriat s'atténue », *Insee Première* n° 1701, juin 2018.
- « Les créations d'entreprises en 2017 : au plus haut niveau depuis 2010 », *Insee Première* n° 1685, janvier 2018.

... (y compris micro-entrepreneurs) 1.5

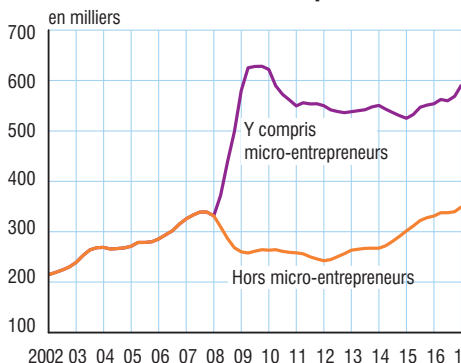
1. Stocks d'entreprises fin 2016 et entreprises créées en 2017

	Nombre d'entreprises au 31 décembre 2016			Nombre d'entreprises créées en 2017	
	Ensemble	Personne morale (société)	Personne physique (y c. micro-entrepreneurs)	Ensemble	dont micro-entrepreneurs
Industrie	285 911	173 529	112 382	25 089	6 759
Construction	598 706	333 235	265 471	61 003	12 817
Commerce	848 267	497 397	350 870	98 644	25 216
Transports et entreposage	129 172	71 672	57 500	41 897	23 960
Hébergement et restauration	300 890	201 838	99 052	31 077	6 229
Information et communication	166 506	104 053	62 453	29 826	16 022
Activités financières et d'assurance	164 264	140 565	23 699	16 573	2 016
Activités immobilières	199 035	151 096	47 939	22 285	3 284
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises	808 385	410 367	398 018	139 829	74 825
Enseignement, santé humaine et action sociale	628 362	90 587	537 775	72 427	39 566
Autres activités de services aux ménages	365 885	106 772	259 113	52 617	31 092
Ensemble	4 495 383	2 281 111	2 214 272	591 267	241 786

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

2. Créations annuelles d'entreprises

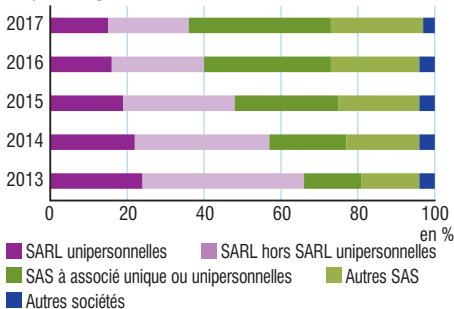


2002 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

3. Répartition des sociétés créées par forme juridique de 2013 à 2017

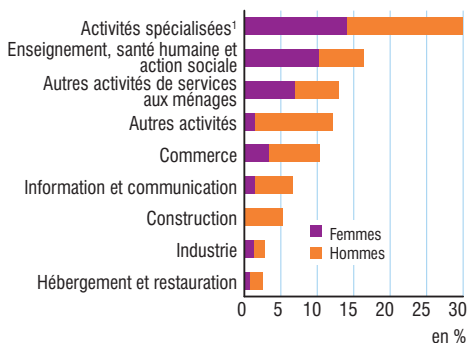


Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Lecture : en 2017, la part de l'ensemble des SARL unipersonnelles parmi les sociétés créées s'établit à 15 %.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

4. Répartition par sexe et secteur d'activité des micro-entrepreneurs immatriculés en 2017

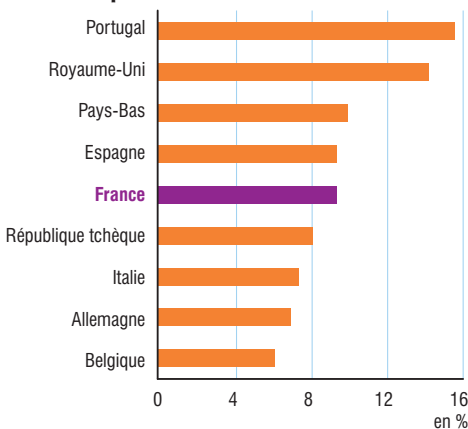


1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises. Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Lecture : parmi l'ensemble des immatriculations de micro-entrepreneurs de 2017, 16,9 % ont été réalisées par des hommes dans les activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

5. Taux de création d'entreprises en 2015 en Europe



Champ : économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

1.6 Créateurs d'entreprises

Selon l'**enquête Sine** auprès des créateurs d'entreprises classiques (cohorte 2014, hors **auto-entrepreneurs**), ces derniers sont principalement des salariés du privé (32 %) et des chômeurs (27 %). Pour les générations précédentes (2006 et 2010), les chômeurs étaient les plus nombreux. La création sous forme de sociétés (61 % des créations hors auto-entrepreneurs) est d'abord le fait des salariés du privé (34 %) puis des chômeurs (23 %). Lorsque la création se fait sous forme d'entreprise individuelle (39 % des créations hors auto-entrepreneurs), les chômeurs sont plus nombreux (32 %) que les salariés du privé (30 %).

En 2014, 53 % des créateurs (hors auto-entrepreneurs) ont eu besoin de moins de 8 000 euros pour démarrer leur activité, parmi eux 29 % ont investi moins de 2 000 euros. Ces proportions n'étaient que de 44 % et 19 % en 2010. La part des projets avec plus de 160 000 euros de capital investis au départ est stable entre 2010 et 2014 et représente 7 % de l'ensemble des créations d'entreprises, 9 % des créations pour les sociétés et 3 % des créations pour les entreprises individuelles.

Le montant des investissements initiaux nécessaires à la création d'entreprise est le plus élevé dans l'hôtellerie-restauration : 37 % des projets dans ce secteur ont nécessité plus de 40 000 euros d'apport initial. Les créations dans les secteurs des transports et de l'entreposage, des activités financières et d'assurance ainsi que dans le commerce mobilisent souvent des capitaux importants au démarrage. Plus d'un quart des créations dans ces secteurs ont été réalisées avec plus de 40 000 euros d'investissement initial. À l'inverse, dans la construction, les activités de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, l'informatique et la communication, ainsi que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et de soutien, les moyens

nécessaires pour démarrer sont généralement plus modestes : entre 10 % et 15 % des projets ont démarré avec plus de 40 000 euros.

Selon l'enquête Sine auprès des auto-entrepreneurs, trois auto-entrepreneurs sur cinq immatriculés au premier semestre 2014 ont débuté une activité avant la fin de l'année civile. Parmi eux, 54 % en ont fait leur activité principale. Pour les créations sous le régime d'auto-entrepreneur en activité principale, les chômeurs sont de loin la catégorie la plus représentée (42 %), devant les salariés du secteur privé (24 %) et les personnes sans activité professionnelle (18 %). Pour celles en activité de complément, les créateurs sont pour plus de la moitié des salariés du privé (52 %), loin devant les chômeurs (14 %), les salariés du public (12 %) et les personnes sans activité (12 %). Il ne s'agit pas dans ce cas d'un véritable projet entrepreneurial, mais plutôt d'une activité permettant de générer un complément de revenu en valorisant une compétence.

Cinq ans après leur création en 2010, 60 % des entreprises classiques sont pérennes, contre 52 % pour la génération 2006 et 53 % pour la génération 2002. Pour les sociétés, la pérennité est de 67 %, contre 50 % pour les entreprises individuelles. Cette proportion varie fortement selon le secteur d'activité. Plus des trois quarts des entreprises de la santé humaine et de l'action sociale sont pérennes (77 %), contre à peine plus de la moitié dans la construction (55 %) et le commerce (52 %).

Sous le régime de l'auto-entrepreneur, seules 62 % des immatriculations de 2010 ont donné lieu au démarrage d'une activité économique, d'où un taux de pérennité à cinq ans faible (23 %). Les auto-entrepreneurs du commerce ont la pérennité à cinq ans la plus faible (19 %). À l'inverse, la pérennité est la plus forte dans le secteur de la santé et de l'action sociale (46 %) ainsi que dans l'enseignement (35 %). ■

Définitions

Enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises classiques et un pour les auto-entrepreneurs (devenus micro-entrepreneurs fin 2014).

Auto-entrepreneur : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les créateurs d'entreprises : la frontière entre salariat et entrepreneuriat s'atténue », *Insee Première* n° 1701, juin 2018.
- « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs », *Insee Première* n° 1666, septembre 2017.
- « Les entreprises créées en 2010 : plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise », *Insee Première* n° 1639, mars 2017.

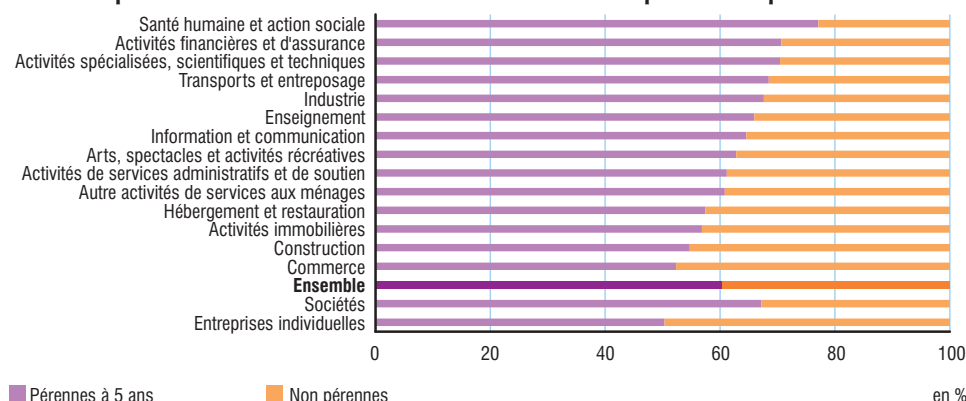
Créateurs d'entreprises 1.6

1. Créateurs d'entreprises selon leur situation professionnelle avant immatriculation en %

	Créations d'entreprises classiques au premier semestre 2014		Auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 ayant démarré une activité économique...	
	Sociétés	Entreprises individuelles (hors auto-entrepreneurs)	... principale	... de complément
Situation professionnelle avant l'immatriculation				
Indépendant ou à votre compte	19,5	11,0	5,8	2,7
Chef d'entreprise salarié, PDG	14,0	3,2	1,5	1,8
Agent de la fonction publique	1,6	7,0	2,3	11,7
Salarié du secteur privé	34,0	30,0	24,4	51,7
<i>dont intérimaires et intermittents</i>	1,9	4,1	5,5	6,6
Chômeur	23,0	32,0	41,7	13,7
Étudiant ou scolaire	2,1	6,8	6,6	6,6
Sans activité professionnelle	5,8	10,0	17,7	11,8
<i>dont retraités</i>	1,9	2,0	2,6	9,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

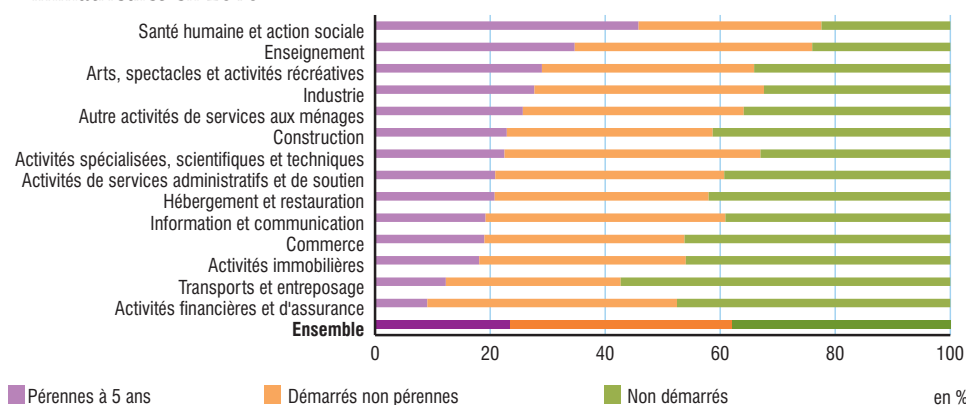
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles. Lecture : parmi les créateurs de sociétés au premier semestre 2014, 23,0 % ont déclaré être chômeurs juste avant la création. *Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014 et enquête Sine 2014.*

2. Taux de pérennité à 5 ans selon le secteur d'activité des entreprises classiques créées en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles. Lecture : 77,1 % des entreprises classiques immatriculées au cours du premier semestre 2010 dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale sont pérennes à 5 ans. *Source : Insee, enquête Sine 2010, interrogations 2010 et 2015.*

3. Taux de démarrage et de pérennité à 5 ans selon le secteur d'activité des auto-entrepreneurs immatriculés en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles. Lecture : 77,6 % des auto-entrepreneurs immatriculés au cours du premier semestre 2010 dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale ont démarré une activité et 45,8 % sont pérennes à 5 ans. *Source : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010, interrogations 2010 et 2015.*

1.7 Activités économiques par secteur et par branche

Une entreprise peut exercer simultanément plusieurs activités économiques. Son **activité principale** détermine son **secteur d'activité**, chacune de ses activités correspond à une **branche** d'activité. Pour les statistiques d'entreprises, il est d'usage d'étudier les activités de l'entreprise selon son secteur d'activité, alors qu'en comptabilité nationale, ses différentes activités sont comptabilisées séparément en les répartissant par branches.

Pour les entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, les statistiques disponibles permettent d'étudier la répartition des chiffres d'affaires entre secteurs et branches. Ce champ représente un peu plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) de la France.

En 2016, le chiffre d'affaires hors taxes des entreprises du secteur de l'industrie s'élève à 1 061 milliards d'euros ; 872 milliards découlent d'activités de ce secteur dans la branche industrielle et 189 milliards d'activités secondaires réalisées principalement dans les branches du commerce et des transports (149 milliards) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (32 milliards). Le chiffre d'affaires de la branche industrielle est de 896 milliards d'euros, il est réalisé à 97 % par les entreprises du secteur industriel. L'industrie est le seul domaine d'activité où le chiffre d'affaires du secteur est nettement supérieur à celui de la branche en raison, d'une part, du poids non négligeable des activités secondaires dans les entreprises industrielles et, d'autre part, du faible niveau

des activités industrielles dans les entreprises des autres secteurs.

Les chiffres d'affaires des branches construction, hébergement et restauration, information et communication résultent également en quasi totalité des entreprises de leur secteur.

Au contraire, le chiffre d'affaires de la branche commerce et transports est supérieur à celui du secteur. En effet, tous les autres secteurs développent des activités secondaires du type commerce de gros ou transports et contribuent peu ou prou au chiffre d'affaires de cette branche, la contribution des entreprises du secteur de l'industrie étant de loin la plus importante.

Le chiffre d'affaires de la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien est aussi assez nettement supérieur à celui du secteur. Le chiffre d'affaires de ce secteur est surtout alimenté par les activités secondaires des entreprises des secteurs du commerce et des transports.

Alors que le secteur de l'industrie (BE) et celui de l'information et de la communication (J) ont une proportion de leur chiffre d'affaires liée à des activités secondaires assez importante (respectivement 17,9 % et 11,3 %), les entreprises des autres secteurs ont une activité qui reste concentrée dans le même grand domaine d'activités : plus de 90 % de leur chiffre d'affaires provient d'activités de leur branche de référence (diagonale secteur-branche).

Cette concentration peut être moins importante lorsque ce type d'analyse est réalisé à un niveau plus fin de la nomenclature d'activités. ■

Définitions

Activité principale exercée (APE) : déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, c'est la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches qui est utilisée comme critère de détermination.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale au sens de la nomenclature d'activités française. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène : elle comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Branche (ou branche d'activité) : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activités.

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*.

Activités économiques par secteur et par branche 1.7

1. Répartition du chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) par secteur et par branche en 2016

en milliards d'euros

	CAHT des entreprises du secteur	CAHT de la branche	CAHT du secteur dans la branche	CAHT du secteur hors branche
Industrie (BE)	1 061	896	872	189
Construction (F)	263	260	252	11
Commerce de gros et de détail et transports (GH)	1 626	1 755	1 571	56
Hébergement et restauration (I)	96	89	87	9
Information et communication (J)	185	169	164	21
Activités immobilières (L)	80	80	75	5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN)	356	414	339	17
Autres activités de services (RU)	57	57	52	5
Autres ¹	0	6	0	0
Ensemble	3 724	3 724	3 411	313

1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc., pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

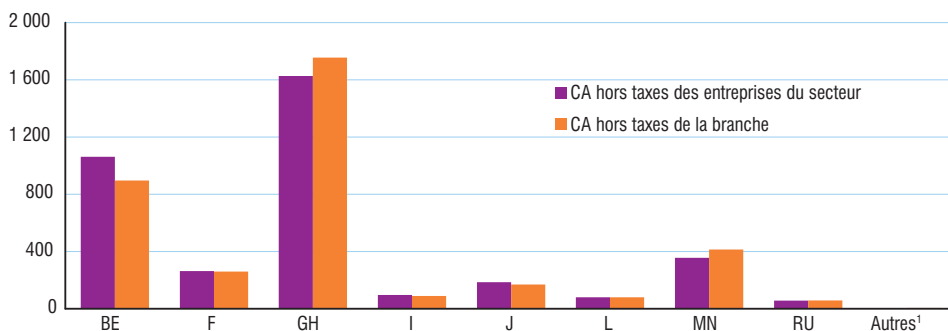
Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : les sigles BE, F, GH, I, J, L, MN et RU correspondent à la nomenclature agrégée du secteur d'activité économique.

Source : Insee, É sane.

2. Chiffre d'affaires hors taxes par secteur et par branche en 2016

en milliards d'euros



1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc., pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane.

3. Répartition en branche du chiffre d'affaires hors taxes des entreprises en 2016 selon leur secteur d'appartenance

en %

Secteurs	Branches									Ensemble
	BE	F	GH	I	J	L	MN	RU	Autres ¹	
BE	82,1	0,4	14,1	0,0	0,1	0,0	3,0	0,0	0,2	100,0
F	1,2	95,9	0,9	0,0	0,1	0,1	1,7	0,0	0,0	100,0
GH	1,1	0,1	96,6	0,1	0,2	0,1	1,5	0,2	0,2	100,0
I	1,4	0,1	3,2	90,6	0,0	1,6	1,5	1,4	0,1	100,0
J	0,1	0,1	6,1	0,0	88,7	0,0	4,6	0,2	0,2	100,0
L	0,0	1,8	0,7	0,6	0,0	93,6	3,2	0,0	0,0	100,0
MN	0,4	0,1	3,7	0,0	0,2	0,1	95,3	0,0	0,2	100,0
RU	0,3	0,1	8,2	0,2	0,1	0,0	0,3	90,7	0,0	100,0

1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc., pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'industrie (BE) se répartit en 82,1 % de production relevant de la branche de l'industrie, 14,1 % de production relevant de la branche du commerce et transports (GH), etc.

Source : Insee, É sane.

Fiches thématiques

Activité, emploi et coûts salariaux



2.1 Valeur ajoutée

En 2017, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 2 042 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de 2,6 % par rapport à 2016, après + 1,2 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant les deux tiers de la valeur ajoutée (64 %), devant les administrations (18 %) et les ménages (12 %).

Depuis vingt ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue relativement peu. La part des entrepreneurs individuels, dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés, décroît lentement, celle des ménages progresse peu.

En 2017, la moitié de la valeur ajoutée de l'économie est réalisée par les **branches** des autres services principalement marchands non financiers (information-communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers, 35 %) et par celles du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (18 %). Viennent ensuite les services principalement non marchands (22 %) et l'industrie (14 %). Sur les sept dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 35 % en 2017.

Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2007 et 2017, ce recul est identique en Italie et un peu moins marqué en Espagne et en Allemagne. Dans l'Union européenne à 15, le poids de l'industrie manufacturière se maintient le mieux au Royaume-Uni. Parmi les autres États membres, il est stable ou recule partout sauf en Hongrie, République tchèque et Pologne.

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes

au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (13,3 % de la VA en 2017) et en retirant les subventions correspondantes (1,0 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2017, la rémunération des salariés représente 58,6 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 32,6 %. Entre 2007 et 2017, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,4 points) et aux dépens du **revenu mixte** des EI (- 1,5 point) dont la part avait déjà diminué avant la crise. Sur les seules sociétés non financières, le partage de la valeur ajoutée entre rémunération du travail et du capital est stable depuis 2015. La part des rémunérations du travail avait augmenté pendant la crise, puis diminué en 2015. Le partage entre rémunération du travail et du capital était resté stable entre 1990 et 2008.

Au niveau européen, en 2017, la valeur ajoutée en volume du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France est supérieure à celle de 2008 (respectivement de 11,4 %, de 10,5 % et de 7,9 %), tandis qu'en Italie, elle reste inférieure à celle de 2008. En Espagne, elle retrouve pour la première fois un niveau supérieur à celui de 2008. Au plus fort de la crise, en 2009, la VA de toutes les grandes économies européennes baisse. La France résiste le mieux (- 2,7 %), tandis que l'Allemagne (- 6,1 %), l'Italie (- 5,5 %) et le Royaume-Uni (- 4,3 %) reculent nettement. Le redressement de l'économie allemande est ensuite rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne ; l'Espagne seulement à partir de 2013. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la VA est nettement plus forte en Espagne (+29 %) et au Royaume-Uni (+ 20 %) qu'en France (+ 14 %) et en Allemagne (+ 13 %). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA), secteurs institutionnels, branche, produit intérieur brut (PIB), revenu mixte : voir *annexe Glossaire*.

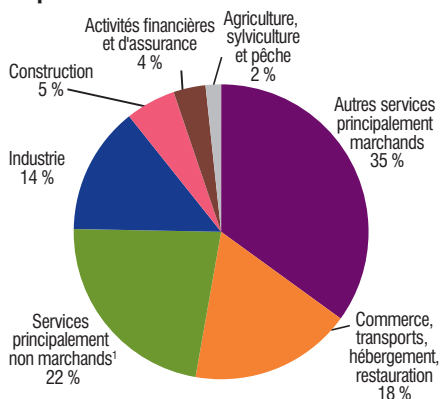
1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2017

	1990	1995	2000	2005	2015	2016	2017	Prix courants 2017 (en milliards d'euros)
	(en %)							
Sociétés non financières	56,3	55,5	56,2	56,8	57,0	57,4	58,1	1 186,0
Sociétés financières	5,7	4,7	5,0	4,4	4,9	4,5	4,0	82,1
Administrations publiques	17,2	18,9	18,1	18,1	18,5	18,4	18,3	374,6
Entrepreneurs individuels (EI)	11,7	9,8	9,3	8,6	6,6	6,5	6,3	129,7
Ménages (hors EI) ¹	7,9	9,8	9,9	10,6	11,3	11,4	11,5	234,0
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	1,8	1,7	35,7
Ensemble de l'économie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2 042,1

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

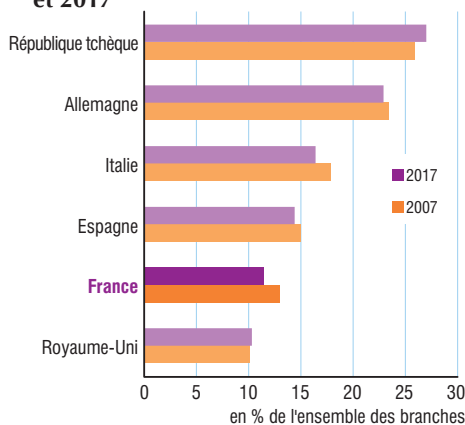
2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2017



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2007 et 2017



Source : Eurostat.

4. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2017

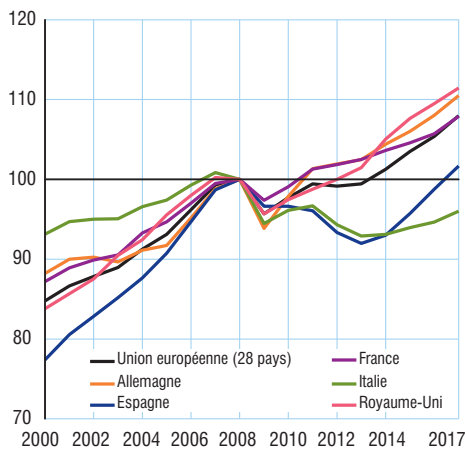
	1990	2000	2007	2017
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,6	56,7	56,2	58,6
Salaires et traitements bruts	41,1	41,6	41,5	42,8
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,5	15,1	14,7	15,7
Excédent brut d'exploitation	31,6	31,9	33,1	32,6
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,2
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,4	-2,2
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,4	5,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
	(en milliards d'euros)			
Valeur ajoutée brute	943,9	943,9	1 742,5	2 042,1
+ impôts sur les produits ¹	124,1	169,3	211,4	271,0
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-21,4
Produit intérieur brut (PIB)	1 053,5	1 096,1	1 941,4	2 291,7

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

5. Valeur ajoutée brute en volume

base 100 en 2008



Source : Eurostat.

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduits les frais de personnel. En 2016, le taux de marge (EBE/VACF) est de 27,0 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 32 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (68,6 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 30,7 % et un taux d'investissement de 20,3 % a une rentabilité économique de 7,1 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 16,2 % et 8,6 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,5 % contre 7,9 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (12 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (5 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus

ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2016, le taux de marge des entreprises employeuses se stabilise (+ 0,2 point). La croissance de la valeur ajoutée (+ 2,1 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+ 1,8 %). Les salaires augmentent toujours plus vite que les cotisations sociales (+ 2,1 % contre + 0,9 %), sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge des entreprises employeuses diminue dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie, du commerce et des services aux particuliers. Dans l'industrie, ce taux augmente fortement (+ 1,6 point) sous l'effet d'un recul des cotisations sociales (- 0,9 %) et d'une valeur ajoutée en croissance (+ 2,0 %).

En 2016, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente celle que soit la taille de l'entreprise, sauf pour les plus petites unités où elle est en léger recul (- 0,4 point pour les 1 à 9 salariés).

Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 14 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (10,3 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 28 et 36 points sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières, où il atteint plus de 40 points (respectivement 41,6 points et 47,0 points). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnel et de l'excédent brut d'exploitation.

Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

1. Taux de marge en 2016

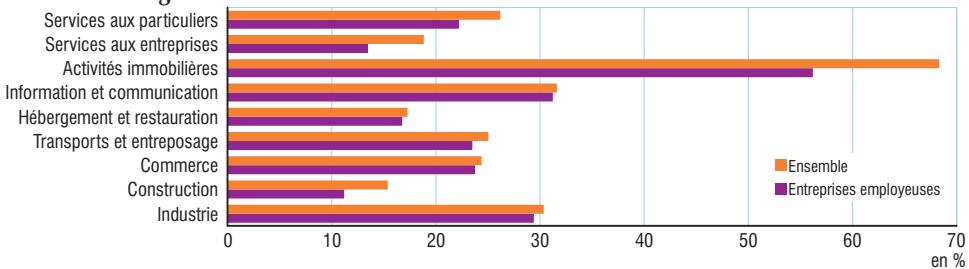
en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a-b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	256,5	177,7	78,7	30,7
<i>dont industrie manufacturière</i>	213,7	154,7	59,0	27,6
Construction	83,4	69,9	13,5	16,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	178,8	134,5	44,4	24,8
Transports et entreposage	84,8	63,5	21,3	25,1
Hébergement et restauration	38,5	31,3	7,2	18,8
Information et communication	82,6	56,3	26,4	31,9
Activités immobilières	42,3	13,3	29,0	68,6
Autres services principalement marchands	192,8	154,3	38,5	20,0
Ensemble	959,6	700,7	258,9	27,0

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Ésane*.

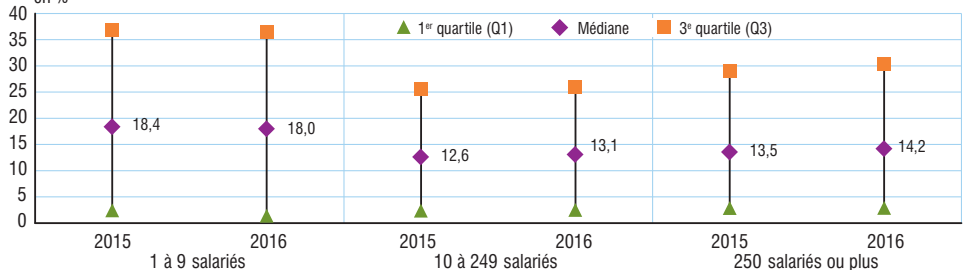
2. Taux de marge en 2016 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

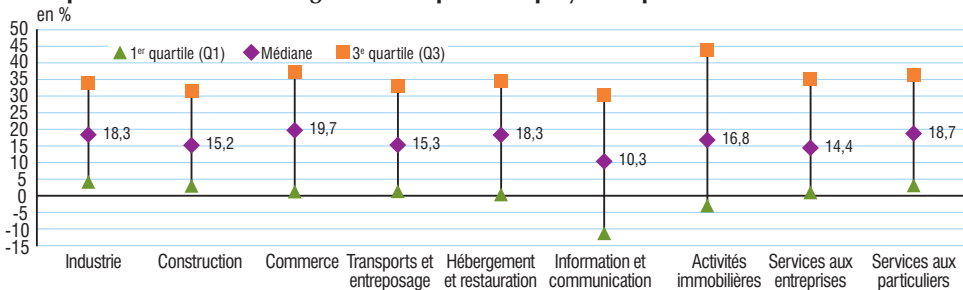
3. Dispersion du taux de marge des entreprises employées en 2015 et 2016 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employées par secteur en 2016



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

2.3 Emploi

Au 31 décembre 2016, en France (hors Mayotte), 27,6 millions de personnes sont en emploi, dont 90 % en emploi salarié. Près de la moitié, soit 13,4 millions, sont en emploi dans le **secteur tertiaire marchand**. Avec 8,6 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,6 million) et l'agriculture (0,7 million). Les femmes représentent 48 % des personnes en emploi. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), moins présentes dans l'agriculture et l'industrie (28 %) et moins encore dans la construction (11 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs à l'exception de l'industrie (15 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 30 % ont 50 ans ou plus. Dans tous les secteurs, le contrat à durée indéterminée reste le contrat de référence pour les salariés (85 %). L'intérim est plus répandu dans la construction (7 %) et l'industrie (7 %) que dans l'ensemble des secteurs (3 %).

En 2017, l'emploi salarié est en forte hausse pour la deuxième année consécutive (+ 348 000 après + 229 000). Il augmente dans tous les domaines d'activité, mais reste essentiellement soutenu par l'emploi dans le tertiaire marchand (+ 299 000 après + 220 000 en 2016). Les services aux entreprises et dans une moindre mesure l'hébergement-restauration, le commerce et l'information-communication demeurent bien orientés. Parmi les services aux entreprises, l'intérim, habituellement plus réactif que les autres secteurs aux fluctuations de l'activité économique, accélère nettement (+ 124 000 après + 69 000 en 2016), quel que soit le secteur utilisateur. À l'opposé, les activités immobilières reculent et peinent à

retrouver leur niveau d'emploi d'avant la crise de 2008-2009.

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand ralentit nettement en 2017 (+10 000 après + 46 000 en 2016), en lien avec la forte baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Ce secteur est le seul à ne pas avoir perdu d'emploi pendant la crise.

L'emploi salarié agricole, en croissance depuis fin 2010, continue d'augmenter en 2017 (+ 4 000). L'emploi salarié dans la construction renoue avec la croissance (+ 31 000 en 2017) alors qu'il diminuait de manière continue depuis 2008 (- 217 000 entre fin 2008 et fin 2016). Ce secteur avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi salarié entre fin 2003 et fin 2007 (+ 15,6 % sur la période, soit 206 000 emplois créés hors intérimaires), avant d'être fortement affecté par la crise.

Dans l'industrie, en 2017, l'emploi salarié cesse de reculer (+ 3 000 après - 25 000 en 2016) pour la première fois depuis 2000. Contrairement aux autres secteurs, l'emploi industriel diminuait déjà avant la crise (- 465 000 entre fin 2000 et fin 2007). Ce secteur a perdu au total 959 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre fin 2000 et fin 2017, soit 23 % de ses effectifs. Par ailleurs, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands), dont il est le principal utilisateur (40 % de l'ensemble des intérimaires en 2017), lui a servi d'ajustement. Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste légèrement en deçà de son niveau d'avant-crise (328 000 fin 2017 contre 335 000 début 2007). Il avait en effet diminué pratiquement de moitié entre début 2007 et début 2009, puis était rapidement remonté jusqu'au début de 2011 avant de se replier à nouveau nettement jusqu'à la fin 2012. ■

Définitions

Secteur tertiaire marchand : commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

Secteur tertiaire non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

Voir *annexe Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*.

1. Emploi au 31 décembre 2016

en milliers

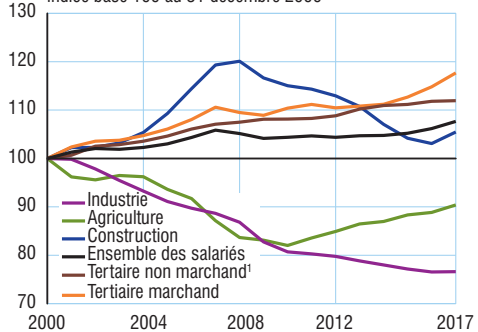
	Emploi total	Emploi salarié	Emploi non salarié
Agriculture	659	249	410
Industrie	3 280	3 136	144
Construction	1 638	1 317	321
Tertiaire marchand	13 380	11 960	1 420
Tertiaire non marchand ¹	8 626	8 084	543
Ensemble	27 584	24 745	2 838

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi provisoires.

2. Évolution de l'emploi salarié

indice base 100 au 31 décembre 2000



1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Note : données provisoires pour 2016 et 2017.

Source : Insee, estimations d'emploi.

3. Structure des emplois selon le secteur en 2016

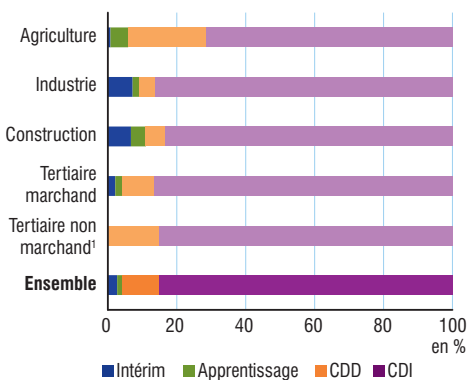
en %

	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans ou plus
		Ensemble	Parmi les femmes		
Agriculture	27,7	13,6	28,4	14,6	45,5
Industrie	27,6	6,1	15,1	18,2	27,9
Construction	10,6	6,5	27,6	20,3	26,2
Tertiaire marchand	46,7	19,7	30,9	21,0	27,6
Tertiaire non marchand ¹	69,2	25,8	32,1	14,8	34,0
Ensemble	48,2	18,8	30,1	18,6	30,1

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2016

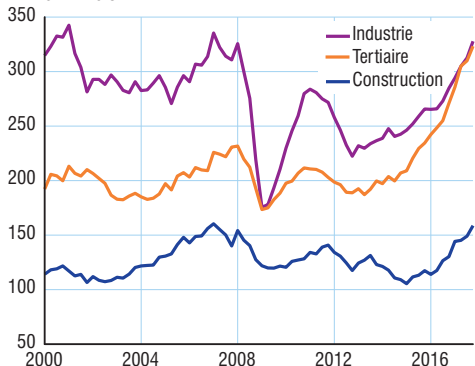


1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.
Note : les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur

en milliers



Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

2.4 Coût du travail et salaires

En 2017, dans l'Union européenne (UE), la France occupe la cinquième position des pays ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 36,0 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est inférieur à celui de l'Allemagne (38,8 euros contre 40,2). Depuis 2013, la hausse du coût horaire est modérée en France, notamment en raison de la mise en place du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) puis, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), de la réduction du taux de cotisation patronale pour allocations familiales.

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2017, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,8 % du salaire brut. Cette part est plus faible dans la construction (40,4 %) que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

En 2015, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 36 900 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et

1,9 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (57 100 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (51 700 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 400 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2017, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants progresse légèrement plus vite que l'année précédente (+ 1,3 % en moyenne annuelle après + 1,2 % en 2016). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,9 % au 1^{er} janvier 2017 est plus importante que l'année précédente (+ 0,6 % en 2016). Les salaires nominaux sont globalement soutenus par la reprise de l'inflation en 2017. Celle-ci s'élève à + 0,8 %, après deux années d'atonie (+ 0,2 % en 2016, stabilité en 2015).

Contrairement au SMB, le **salaire moyen par tête** (SMPT) prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification. En 2017, la reprise de l'inflation couplée à la baisse du chômage conduit à une hausse plus marquée des salaires : le SMPT mesuré en euros courants (salaires nominaux) progresse de 1,7 % en moyenne annuelle. En revanche, le SMPT en euros constants a nettement décéléré : + 0,5 % en 2017 après + 1,4 % en 2016. Entre 2013 et 2016, l'évolution en moyenne annuelle du SMPT dans le secteur marchand non agricole oscille entre 0,9 % et 1,7 % en euros courants, après une année 2012 plus dynamique.

Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé, avec 24,2 euros par heure. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark. ■

Définitions

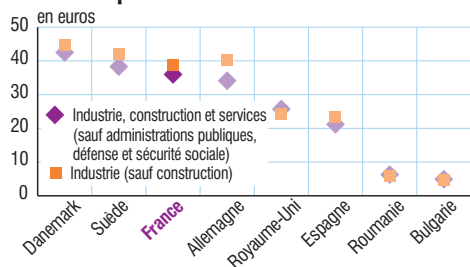
Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **salaire brut**, **salaire mensuel de base** (SMB), **salaire moyen par tête** (SMPT) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.

Coût du travail et salaires 2.4

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2017



Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique, la France occupe le 5^e rang par ordre décroissant des coûts horaires dans l'Union européenne à 28 pays.
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

2. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2017

	en euros		
	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,8	26,4	47,0
dont industrie manufacturière	38,1	25,9	46,7
Construction	32,3	23,0	40,4
Tertiaire	36,4	24,9	46,2
Ensemble industrie et services marchands	36,6	25,1	45,8

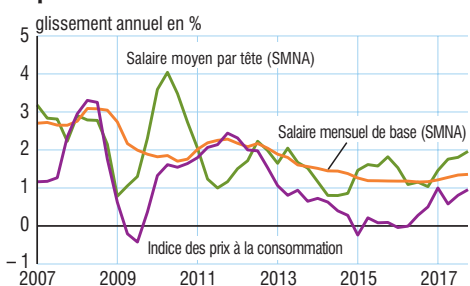
Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

3. Salaire brut annuel moyen en ETP par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans le secteur privé

	en milliers d'euros					
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Ensemble	68,3	36,8	26,8	29	24,1	36,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	75,4	41,6	29,8	31,2	26,7	40,1
Construction	62,7	37,9	29,7	28,1	24,0	32,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	67,8	35,7	25,7	27,6	25,0	33,9
Transports et entreposage	61,7	36,7	30,9	29,3	25,6	34,9
Hébergement et restauration	50,6	31,8	23,3	25,4	23,2	26,4
Information et communication	60,0	36,6	32,5	34,7	26,5	51,7
Activités financières et d'assurance	84,6	42,0	33,9	29,9	27,3	57,1
Activités immobilières	63,4	33,3	28,3	28,4	24,0	37,3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	68,5	35,3	27,8	27,0	24,1	37,6
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	56,8	35,5	25,0	26,9	20,6	32,1
Autres activités de services	58,2	32,1	24,3	23,0	11,9	29,4

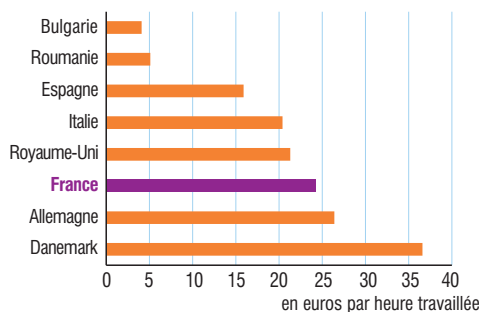
Champ : France, salariés du secteur privé, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
 Source : Insee, DADS 2015.

4. Évolution des salaires nominaux et des prix en euros courants entre 2007 et 2017



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).
 Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

5. Salaires horaires bruts moyens en Europe en 2017



Champ : ensemble des salariés (y compris apprentis) des entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs B à S (sauf O) de la NAF rév. 2 : industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

Fiches thématiques

Mondialisation, compétitivité
et innovation



3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices

En 2017, le déficit du **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France se creuse (- 76,4 milliards d'euros contre - 61,5 milliards en 2016). Les achats d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés augmentent en valeur, contribuant à la hausse de la **facture énergétique** de 8,3 milliards, après une baisse de 9,4 milliards en 2016.

En 2017, le déficit des échanges des hydrocarbures bruts et de l'industrie extractive augmente et s'élève à - 33,2 milliards. Il retrouve son niveau de 2015 après un déficit moins marqué en 2016 (- 26,2 milliards). Les échanges de produits de l'informatique-électronique et de l'habillement-cuir-textile sont également déficitaires, mais dans une moindre ampleur.

En revanche, l'aéronautique est nettement excédentaire, quoiqu'un peu moins qu'en 2016 (+ 17,4 milliards après + 18,4 milliards). L'excédent dans les échanges de parfums et de cosmétiques atteint 10,6 milliards (+ 13,4 % par rapport à 2016) : les exportations sont en forte hausse (+ 4,7 milliards) alors que les importations sont stables. Les échanges agroalimentaires sont toujours excédentaires (+ 5,6 milliards) mais légèrement moins qu'en 2016 (+ 6,0 milliards) : l'excédent des échanges de produits des industries agroalimentaires comble de moins en moins le déficit des autres échanges agroalimentaires.

En 2016, 219 000 entreprises exportent, soit 9,1 % de l'ensemble des entreprises des

secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers. Elles ont déclaré un chiffre d'affaires à l'exportation de biens et services de 672 milliards d'euros, représentant 29,5 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices.

Le **taux d'exportation** est plus élevé dans l'industrie (44,3 %) et les services aux entreprises (30,4 %). Il est plus faible dans le commerce (17,4 %), mais le montant total des exportations (141 milliards) en fait le deuxième secteur exportateur. En particulier, 86 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros, dont le taux d'exportation atteint 22,0 % ; en revanche, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (6,9 %) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (8,8 %).

Pour l'essentiel, les exportations sont le fait d'un nombre restreint d'entreprises : en 2016, les 50 premières entreprises en termes de chiffre d'affaires à l'exportation concentrent 38 % du total des exportations et les 500 premières en réalisent 62 %.

Les **firmes multinationales (FMN)** réalisent 88 % du total des exportations, dont 58 % pour celles **sous contrôle français**. Les **groupes franco-français** (36 milliards d'euros d'exportations) et les **entreprises indépendantes** (44 milliards) ont un poids faible face aux 592 milliards des firmes multinationales. ■

Définitions

Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, taux d'exportation : voir annexe *Glossaire*.

Firme multinationale (FMN) : groupe ayant au moins une filiale à l'étranger.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Groupe franco-français : groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

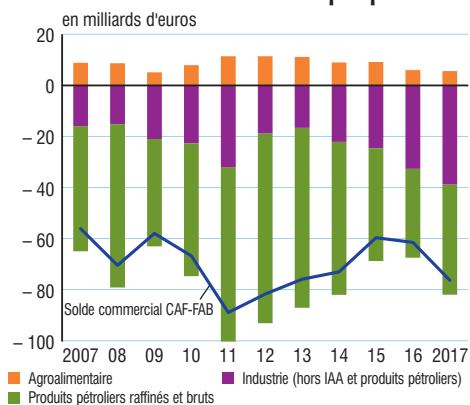
Entreprise indépendante : entreprise composée sur le plan juridique d'une seule unité légale, c'est-à-dire qu'elle correspond à une société ou à une entreprise individuelle indépendante d'un groupe.

Pour en savoir plus

- *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « L'industrie manufacturière en 2017, des créations d'emploi malgré une croissance en demi-teinte », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.
- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Site internet de la Direction générale des douanes et droits indirects : Le kiosque.

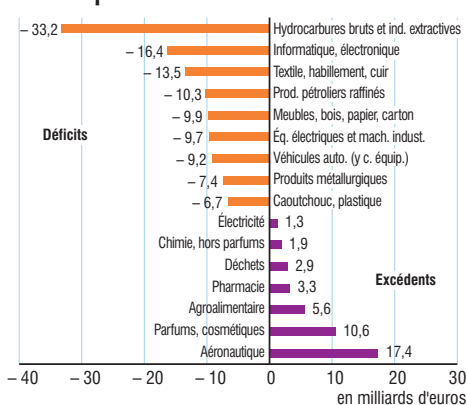
Échanges extérieurs et entreprises exportatrices 3.1

1. Solde commercial douanier par produit



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 inclus ; France à partir de 2014.
Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

2. Principaux excédents ou déficits en 2017



Champ : France, ensemble des biens produits.
Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

3. Entreprises exportatrices en 2016

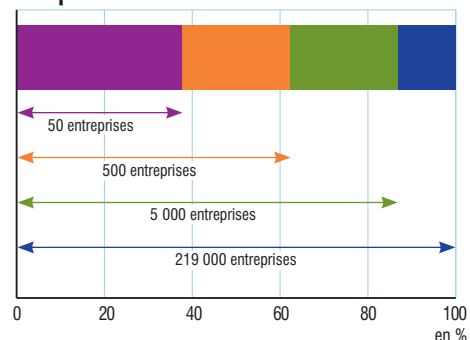
	Nombre	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen ¹ (en %)
Industrie	36 707	18,5	400	44,3
Commerce	75 455	14,7	141	17,4
Transports et entreposage	9 837	10,1	40	26,4
Services aux entreprises	44 196	9,1	52	30,4
Autres secteurs	52 318	4,7	39	16,1
Ensemble	218 513	9,1	672	29,5

1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Concentration des entreprises exportatrices en 2016

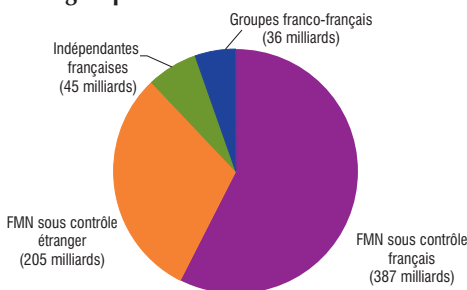


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les 50 entreprises portant les plus fortes exportations réalisent 38 % du chiffre d'affaires à l'export.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Répartition du CA à l'export selon le type de groupe en 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 387 milliards d'euros du chiffre d'affaires à l'export sont réalisés par des entreprises dépendant d'une multinationale sous contrôle français.

Note : répartition selon l'appartenance des unités légales à un groupe.

Source : Insee, É sane (données individuelles), système d'information sur les Liaisons financières entre sociétés (Lifé).

3.2 Mondialisation et firmes multinationales

En 2015, en France, les entreprises appartenant à des **firmes multinationales** représentent seulement 2 % des entreprises marchandes non agricoles et non financières. Toutefois, elles occupent 47 % des salariés de l'économie marchande et génèrent 52 % de la valeur ajoutée brute marchande produite sur le territoire français.

En France, les **firmes multinationales sous contrôle étranger** proviennent d'un nombre concentré de pays. Ainsi, parmi les 118 pays étrangers contrôlant des entreprises en France, 16 représentent 95 % de l'emploi en France sous contrôle étranger. Les pays européens en concentrent 70 %, au premier rang desquels l'Allemagne avec 312 000 emplois, suivie par le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Hors Union européenne, les multinationales sous contrôle américain totalisent le plus d'emplois en France (312 600), puis viennent la Suisse et plus loin le Japon et le Canada. L'implantation en France des multinationales sous contrôle étranger correspond le plus souvent à des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI). L'industrie manufacturière concentre le plus d'emploi sous contrôle étranger en France avec 37 %, devant le commerce 30 %. Au total, les firmes multinationales sous contrôle étranger emploient 1,7 million de salariés en France.

À l'étranger, 40 % des salariés des **firmes multinationales sous contrôle français** travaillent dans l'Union européenne (UE) et 60 % dans le reste du monde. Les filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Italie représentent 60 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis restent le pays avec les effectifs les plus

importants devant la Chine et le Brésil. 37 % des salariés des filiales sous contrôle français implantées à l'étranger travaillent dans l'industrie, 36 % dans les services.

Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 1 211 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans leurs filiales à l'étranger (54 % de leur total mondial). Elles y emploient plus de la moitié de leurs effectifs totaux (soit 5,5 millions de salariés à l'étranger).

Parmi elles, celles de grande taille pour la partie implantée en France regroupent 51 % des filiales à l'étranger. La moitié de ces grandes firmes sont implantées dans au moins 18 pays étrangers. Elles réalisent 85 % du chiffre d'affaires et emploient 79 % des effectifs des filiales françaises à l'étranger. À l'opposé, les firmes multinationales sous contrôle français de taille petite ou moyenne sur le sol français ne représentent que 1 % du chiffre d'affaires et 2 % des salariés des filiales françaises à l'étranger. Elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en France et la moitié d'entre elles ont moins de deux filiales à l'étranger.

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers** (IDE). En 2016, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 52 % du PIB de la France. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales sous contrôle français investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Parallèlement, le stock d'investissements étrangers en France représente 29 % du PIB de la France en 2016. ■

Définitions

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : voir *annexe Glossaire* (voir **entreprise, catégorie d'entreprises**).

Investissement direct étranger (entrant et sortant), **BMD4, Lifi, OFATS** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « En 2015 en France, 1,8 million d'emplois dans les entreprises sous contrôle étranger », *Insee Focus* n° 109, février 2018.
- « Les firmes multinationales françaises en 2015 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 104, décembre 2017.
- « 123 000 groupes implantés en France en 2015, dont seuls 220 ont plus de 5 000 salariés », *Insee Première* n° 1679, décembre 2017.

Mondialisation et firmes multinationales 3.2

1. Poids des firmes multinationales en France en 2015

	Nombre d'entreprises		Effectifs salariés ETP en France		Valeur ajoutée brute	
	Nombre total	Part (en %)	Effectif total (en milliers)	Part (en %)	Ensemble (en milliard d'euros)	Part (en %)
Indépendantes	3 695 304	90,8	3 926	29,9	3 026	29,3
Dépendant d'un groupe	374 154	9,2	9 194	70,1	7 308	70,7
Groupe franco-français	283 934	7,0	2 980	22,7	1 929	18,7
Firme multinationale	90 220	2,2	6 214	47,4	5 379	52,1
Firme multinationale française	60 130	1,5	4 517	34,4	3 747	36,3
Firme multinationale étrangère	30 090	0,7	1 698	12,9	1 632	15,8
Ensemble	4 069 458	100,0	13 120	100,0	10 334	100,0

Champ : ensemble des entreprises (unités légales ou entreprises profilées) des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en France, 374 154 entreprises dépendent d'un groupe. Ces entreprises emploient 9,2 millions de salariés en équivalent temps plein, soit 70,1 % des salariés en France pour les secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Ésane*, *Lifi*.

2. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français en 2015, selon leur taille

	Chiffre d'affaires consolidé ¹ réalisé par les firmes multinationales françaises à l'étranger ²		Effectifs salariés à l'étranger des firmes multinationales françaises		Filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Effectif (en milliers)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	1 030	85,1	4 350	79,1	18,8	50,9	18
Firmes multinationales de taille intermédiaire	170	14,0	1 051	19,1	14,5	39,2	5
Firmes multinationales de taille petite et moyenne	11	0,9	99	1,8	3,7	9,9	2
Ensemble	1 211	100,0	5 500	100,0	37,0	100,0	3

1. C'est la somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme.

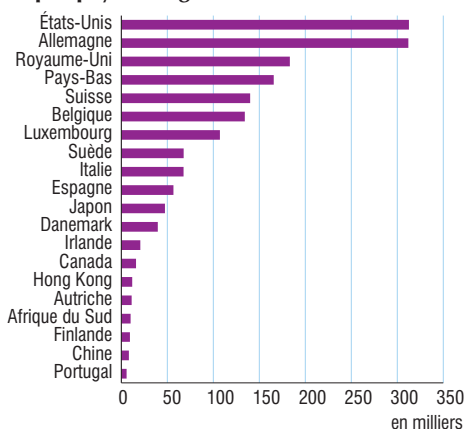
2. Il s'agit du chiffre d'affaires généré par les filiales présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

Champ : ensemble des firmes multinationales françaises, hors services non marchands et banques.

Lecture : la moitié des firmes multinationales françaises de taille intermédiaire est implantée dans au moins 5 pays étrangers.

Source : Insee, *OFATS 2015*.

3. Emplois en France sous contrôle étranger, par pays d'origine en 2015

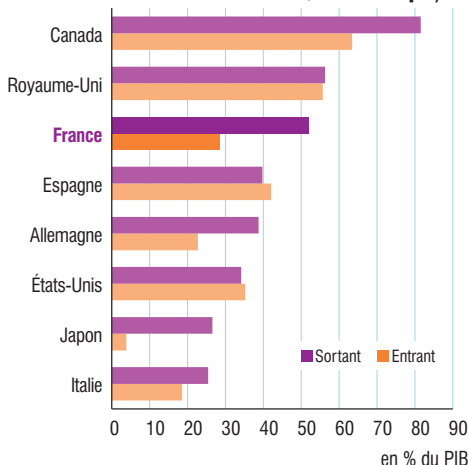


Champ : France, ensemble des entreprises (unités légales et entreprises profilées) des secteurs marchands non agricoles et non financiers contrôlées par des firmes multinationales étrangères.

Lecture : 312 600 emplois en France sont dans une entreprise contrôlée par une firme multinationale américaine.

Source : Insee, *Ésane*, *Lifi*.

4. Stock d'investissement direct étranger entrant et sortant en 2016, selon le pays



Champ : ensemble des secteurs.

Note : l'indicateur mesure en fin d'année le niveau total de l'investissement direct étranger. Voir *annexe Glossaire*.

Source : OCDE, *d'après les données nationales*.

3.3 Investissement

En 2016, l'investissement corporel brut hors apports des entreprises des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles s'élève à 196,6 milliards d'euros. Il progresse de 3,8 % et poursuit ainsi la hausse entamée en 2014 après deux années de baisse en 2012 et 2013.

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (54,9 milliards d'euros), dont 19,0 milliards dans l'énergie, puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication, où les trois quarts des investissements sont concentrés dans le secteur des télécommunications. Dans l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 31,0 milliards d'investissements grâce notamment à l'agroalimentaire (7,0 milliards), la fabrication de matériel de transports (5,0 milliards), la métallurgie (4,0 milliards) et l'industrie chimique (3,0 milliards).

En 2016, sur les 2,4 millions d'entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 48 %. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 90 % des sociétés de 10 à 249 salariés et 96 % de celles de 250 salariés ou plus. En revanche, une moindre proportion de petites unités investissent : 30 % des entreprises parmi les 1,3 million d'unités qui n'emploient aucun salarié et 61 % parmi les 0,9 million d'unités comptant de 1 à 9 salariés. Ces proportions sont structurelles et évoluent peu ; elles étaient du même ordre les années précédentes. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services, d'investir rarement après son installation, cette situation n'est pas soutenable pour les plus grosses structures pour lesquelles les investissements sont une nécessité.

Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de

leur activité. Pour un quart des entreprises sans salarié ayant investi, l'investissement est inférieur à 1 000 euros ; et pour une sur deux, il est inférieur à 3 200 euros. Le montant investi médian des entreprises de 1 à 9 salariés est 1,8 fois supérieur à celui des unités non employeuses ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est 12,3 fois plus. Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, le montant médian de l'investissement s'élève à 2,3 millions d'euros.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : 2,2 % des entreprises ayant investi, réalisant chacune un investissement supérieur à 500 000 euros, concentrent 85,6 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands, hors agriculture et services financiers. À l'opposé, 670 000 entreprises réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros, pour 1,0 % du total de l'investissement corporel brut hors apports.

Les **taux d'investissement** des entreprises non financières issus des comptes nationaux annuels sont orientés à la hausse en 2016 dans la zone euro (19 pays), notamment en Espagne et en France. Ils reculent au Royaume-Uni et stagnent en Allemagne et en Italie. La récession de 2009 avait entraîné une forte baisse des taux d'investissement ; en 2016, seule la France a retrouvé son niveau de 2008. Malgré une légère augmentation par rapport à 2015, l'Allemagne (- 1,5 point), l'Espagne (- 1,8) et l'Italie (- 2,4) sont toujours en retrait.

Les taux d'investissement varient selon les pays en raison notamment de la structure des économies nationales. Ainsi, le taux particulièrement élevé de l'Espagne jusqu'en 2007 tenait au poids de l'immobilier. L'investissement y chute considérablement à partir de 2007 avec l'éclatement de la « bulle immobilière ». Depuis 2012, il repart à la hausse. ■

Définitions

Taux d'investissement, médiane, quartiles : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

1. Investissements et taux d'investissement en 2016

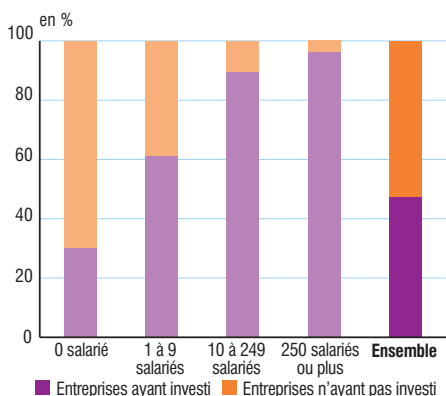
en milliards d'euros

	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement (en %)
Industrie	54,9	270,9	20,3
<i>dont industrie manufacturière</i>	31,0	228,9	13,5
Construction	7,5	86,5	8,6
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	20,4	216,4	9,4
Transports et entreposage	22,2	89,0	24,9
Hébergement-restauration	8,1	40,2	20,1
Information-communication	11,1	86,5	12,8
Activités immobilières	41,8	49,0	85,4
Autres services principalement marchands	30,6	198,7	15,4
Ensemble des secteurs d'activité	196,6	1 037,3	19,0

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Ésane*.

2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2016

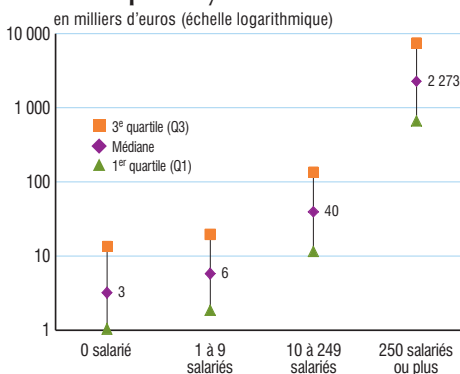


■ Entreprises ayant investi ■ Entreprises n'ayant pas investi

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

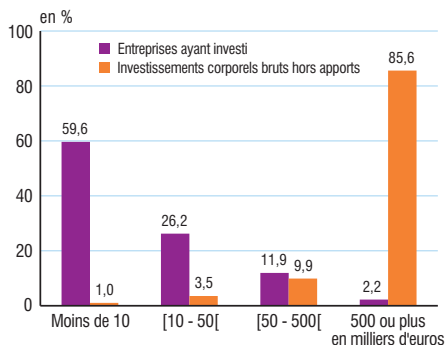
3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2016



Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2016

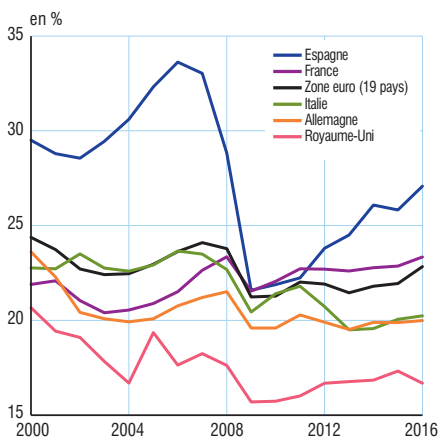


Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 2,2 % des entreprises profilées et unités légales ayant investi ont réalisé chacune un investissement de plus de 500 000 euros en 2016. Leurs investissements représentent 85,6 % de l'investissement total.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

5. Taux d'investissement des entreprises non financières



Champ : secteurs des entreprises non financières.

Source : Eurostat, *comptes de secteurs annuels*.

3.4 TIC et commerce électronique

En 2017 en France, 67 % des sociétés de 10 personnes ou plus possèdent un site *web*, contre 77 % dans l'Union européenne (UE). La part de sociétés disposant d'un site *web* reste stable entre 2013 et 2017, mais le contenu de ces sites s'est enrichi. Plus des trois quarts des sociétés dotées d'un site *web* y affichent la description de biens et services ou des listes de prix, contre moins de la moitié en 2013. Une sur cinq offre également un contenu personnalisé de son site aux visiteurs habituels (+ 5 points par rapport à 2013).

En 2017 en France, 41 % des sociétés de 10 personnes ou plus disposent d'un profil, d'un compte ou d'une licence d'utilisateur pour accéder à un ou plusieurs **médias sociaux**. Elles étaient 18 % en 2013.

Presque toutes les sociétés qui utilisent des médias sociaux ont un compte sur un réseau social (*Facebook*, *LinkedIn*, *Viadeo*, etc.). L'usage des réseaux sociaux, comme des médias sociaux dans leur ensemble, reste plus répandu parmi les sociétés de grande taille et celles du secteur de l'information-communication : 66 % des sociétés de 250 personnes ou plus et 78 % des sociétés de l'information-communication possèdent un compte sur un réseau social, contre 40 % pour l'ensemble des sociétés.

Les sociétés utilisent moins les autres médias sociaux : 12 % des sociétés pour les microblogs, 11 % pour les sites de partage multimédia. Finalement, 29 % des sociétés de 250 personnes ou plus et 36 % des sociétés de l'information-communication sont présentes sur les trois types de médias sociaux (respectivement 10 % et 15 % en 2013).

L'usage cumulé d'un site *web* et de médias sociaux devient également plus fréquent (35 % des sociétés en 2017) que celui des seuls sites *web* (32 % des sociétés). Parmi

les sociétés de 250 personnes ou plus, sept sur dix cumulent un site *web* et au moins un compte sur les médias sociaux.

Comme en 2013, les sociétés se servent des médias sociaux ou des *wikis* principalement pour développer leur image ou commercialiser des produits (84 % des sociétés présentes sur les médias sociaux ou les *wikis*). De plus en plus souvent, ces médias servent également au recrutement : en 2017, c'est le cas pour 44 % des sociétés inscrites sur les médias sociaux (+ 6 points en quatre ans). Dans l'information et la communication, 71 % des sociétés présentes sur les réseaux sociaux citent ce motif (53 % en 2013). Parmi les sociétés de 250 personnes ou plus, 72 % utilisent les médias sociaux pour le recrutement (+ 13 points en quatre ans).

En 2016, 15 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont reçu des commandes *via* un site *web* et comme en 2015, 8 % en ont reçu *via* d'autres réseaux de type **EDI** (échange de données informatisé). Au total, une société sur cinq (21 %) a reçu des **commandes par voie électronique**. Ces ventes électroniques représentent 19 % du total du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés.

Bien que pratiquées par deux fois moins d'entreprises, les ventes *via* des réseaux de type EDI représentent un chiffre d'affaires deux fois plus important que celui des ventes *web*. Elles concernent principalement l'industrie, les transports et le commerce.

Dans l'hébergement et la restauration, 33 % des sociétés ont réalisé des ventes *web*, soit 12 points de plus qu'en 2012. Parmi ces sociétés, plus des deux tiers l'ont notamment fait sur des places de marché. Dans l'ensemble, 38 % des sociétés de 10 personnes ou plus vendant en ligne ont recours à des places de marché. ■

Définitions

Médias sociaux : les médias sociaux désignent trois types d'applications internet : les réseaux sociaux (*Facebook*, *LinkedIn*, *Viadeo*, *Google+*, etc.), les blogs d'entreprise ou microblogs (*Twitter*, *Present.ly*, etc.), les sites *web* de partage de contenu multimédia (*YouTube*, *Flickr*, *Slideshare*, etc.). Dans cet article, les *wikis* et outils de partage ne sont pas considérés comme des médias sociaux.

Commandes par voie électronique : commandes *via* un site *web* ou d'autres réseaux informatiques de type **EDI** (voir annexe *Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « Médias sociaux, sites *web*, places de marché : des vitrines pour les sociétés », *Insee Première* n° 1696, mai 2018.
- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2017 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats - Économie*, mai 2018.

TIC et commerce électronique 3.4

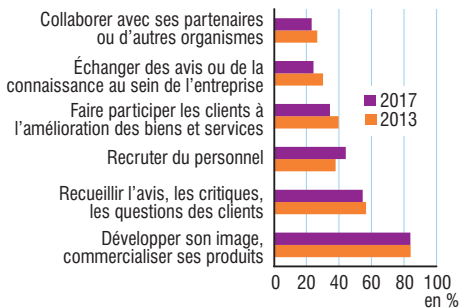
1. Sites web et médias sociaux en 2017

en %

	Part des sociétés ayant un site web	Parmi les sociétés ayant un site web		Part des sociétés utilisant au moins un média social	Type de médias sociaux utilisés		
		Description de biens ou services, listes de prix	Contenu personnalisé pour les visiteurs réguliers		Réseaux sociaux	Blogs et microblogs	Partage de contenu multimédia
Société de 10 à 19 personnes	57	78	18	38	37	8	8
Société de 20 à 249 personnes	77	76	20	43	42	15	14
Société de 250 personnes ou plus	95	73	31	68	66	40	40
Industrie	70	71	12	35	33	9	12
Construction	56	66	10	24	23	4	4
Commerce	67	81	23	42	41	9	12
Transports	47	73	20	22	21	6	5
Hébergement et restauration	67	95	26	67	66	12	10
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	89	75	27	79	78	54	44
Activités de services administratifs et de soutien ; activités immobilières	71	81	27	45	41	13	12
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	74	72	18	41	43	21	14
Ensemble	67	77	19	41	40	12	11

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Lecture : 57 % des sociétés de 10 à 19 personnes disposent d'un site web. Parmi ces sociétés, 18 % proposent un contenu personnalisé pour les visiteurs réguliers sur leur site web. Source : Insee, enquête TIC 2017.

2. Motifs de présence sur les médias sociaux et les wikis

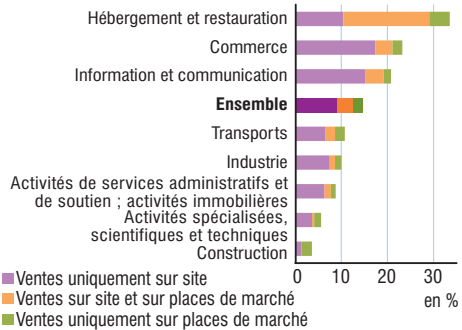


Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, utilisant au moins un réseau social.

Lecture : en 2017, 84 % des sociétés de 10 personnes ou plus utilisent un compte sur un média social ou un wiki pour développer leur image et commercialiser leurs produits.

Source : Insee, enquêtes TIC 2013 et 2017.

3. Ventes web en 2016 selon la plateforme de réalisation de la vente



Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
Lecture : 15 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont réalisé des ventes web au cours de l'année 2016 : 9 % uniquement sur leur site, 2 % uniquement sur des places de marché, le reste sur les deux.

Source : Insee, enquête TIC 2017.

4. Ventes électroniques en 2016

en %

	Part des sociétés qui ont reçu des commandes via...		Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur via...	
	... un site web	... d'autres réseaux (type EDI)	... un site web	... d'autres réseaux (type EDI)
Industrie	10	15	6	20
Construction	4	2	0	1
Commerce	23	11	5	13
Transports	11	14	14	11
Hébergement et restauration	33	3	11	2
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	21	6	10	5
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	6	4	2	6
Activités spécialisées scientifiques et techniques	9	3	5	2
Ensemble	15	8	6	13

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : dans le secteur de l'industrie, 10 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont reçu des commandes via un site web au cours de l'année 2016.

Source : Insee, enquête TIC 2017.

3.5 Recherche et développement

En 2016, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 32,2 milliards d'euros. Son poids est de 65 % dans la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD). La dépense de recherche des administrations (DIRDA) s'élève quant à elle à 17,4 milliards d'euros en 2016.

La DIRDE croît de 1,4 % en volume entre 2015 et 2016, en données semi-définitives, une hausse plus forte que celle enregistrée l'année précédente (+ 0,6 %). La DIRDA stagne en volume sur un an (+ 0,1 %). Au total, la DIRD augmente de 1,0 % en 2016.

En France, l'effort de recherche s'élève à 2,22 % du PIB en 2016. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne des 28 pays de l'Union européenne (1,93 %), du Royaume-Uni (1,69 %) et de la plupart des pays du Sud, comme l'Italie (1,29 %) ou l'Espagne (1,19 %), mais derrière celui de l'Allemagne (2,93 %) et de certains pays européens du Nord, notamment la Suède (3,25 %) et la Finlande (2,75 %). L'effort de recherche reste par ailleurs faible – autour de 1 % – dans les pays où l'agriculture occupe une place importante, comme la Grèce et la Pologne.

La part des branches industrielles dans la DIRDE régresse légèrement en un an, passant de 78 % à 77 %. Elles ont engagé 24,7 milliards d'euros de dépenses, dont 43 % sont réalisés par trois branches principales : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. La DIRDE de l'industrie automobile est à nouveau en baisse sur un an (- 1,8 % en volume), celle de la branche pharmaceutique diminue légèrement (- 0,4 %), et celle de la construction aéronautique et spatiale recule sensiblement (- 3,2 %). *A contrario*, les dépenses de la branche de la construction connaissent un véritable essor : + 25,8 % sur un an.

En 2016, les branches de services représentent 23 % de la DIRDE. Leurs dépenses de recherche augmentent de 6,5 % en volume, pour atteindre 7,5 milliards d'euros en 2016. Les dépenses de **recherche et développement** (R&D) des branches des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 10,7 %), des activités informatiques et services d'information (+ 3,3 %) et de l'édition, audiovisuel et diffusion (+ 10,4 %) poursuivent leur progression.

En 2016, 170 000 chercheurs en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour des activités de R&D dans les entreprises implantées en France. Les entreprises de moins de 500 salariés rassemblent 41 % de ces effectifs, celles de 500 à moins de 5 000 salariés 33 % et celles de 5 000 salariés ou plus 26 %. Ces dernières engagent 32 % de la DIRDE et mobilisent 35 % des financements publics.

Les ressources des entreprises en provenance de l'étranger (entreprises et organismes étrangers, organisations internationales) représentent 2,9 milliards d'euros en 2016 et financent 8,9 % des travaux de R&D des entreprises. La part des fonds européens (Union européenne) dans le montant total de financement par l'étranger est de 7,8 %. Elle est en baisse sensible sur un an (elle était de 8,4 % en 2015). Quant aux dépenses intérieures de R&D des administrations, 53,7 % de leurs financements étrangers sont des financements européens en 2016, une part en baisse également (60,0 % en 2015).

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD). Elle s'élève, en 2016, à 53,0 milliards d'euros, dont 7,3 milliards pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2016, la DNRD progresse de 0,6 % en volume. ■

Définitions

Recherche et développement (R&D) : les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements.

Recherche et développement 3.5

1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2016

en milliards d'euros

	DIRD	DNRD
Ensemble	49,5	53,0
En % du PIB	2,22	2,38
Par les administrations¹	17,4	21,0
En % du PIB	0,78	0,94
Par les entreprises	32,2	32,1
En % du PIB	1,44	1,44

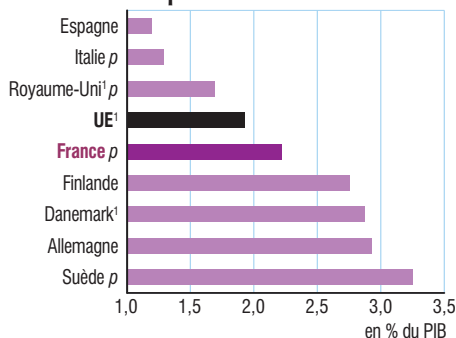
1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Champ : France

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-Sies.

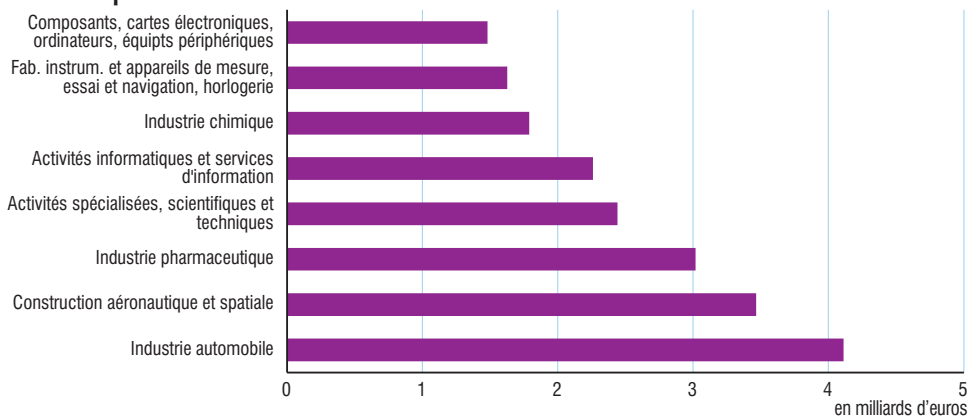
2. DIRD en Europe en 2016



1. Estimation ou projection nationale

Sources : Mesri-Sies ; OCDE.

3. DIRDE par branche bénéficiaire en 2016

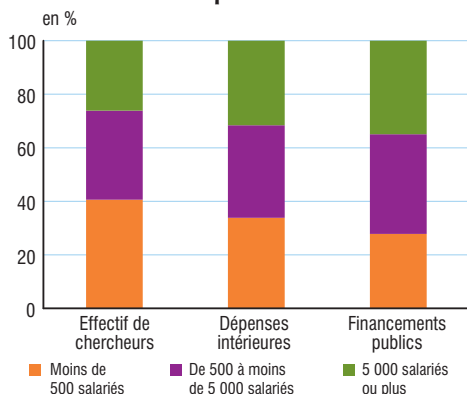


Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-Sies.

4. Concentration de la R&D en fonction de la taille des entreprises en 2016

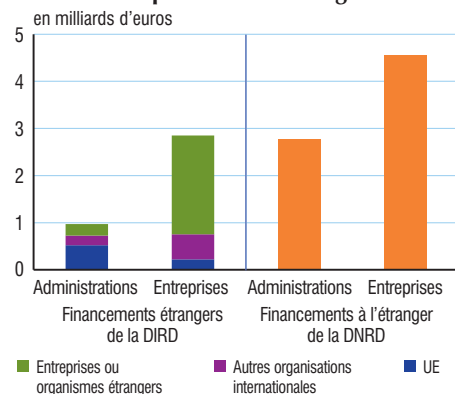


Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-Sies.

5. Flux des financements des administrations et des entreprises avec l'étranger en 2016



Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-Sies.

3.6 Innovation

Entre 2014 et 2016, parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation CIS 2016**, 51 % ont **innové**, soit une hausse de 3 points par rapport à la période 2012-2014. Les **innovations technologiques** concernent 33 % des sociétés (+ 2 points) et correspondent à des innovations en produits ou en procédés, y compris en cours ou abandonnées. Directement liées à la production, elles constituent le cœur de l'innovation. 20 % des sociétés ont introduit un nouveau produit (bien ou service) et pour 68 % d'entre elles, ce produit était nouveau pour au moins un de leurs marchés. Pour 17 %, ce produit était même nouveau sur le marché mondial. 24 % ont innové en procédés. 34 % des sociétés ont développé des **innovations non technologiques** relatives aux modes d'organisation et 27 % des innovations non technologiques en marketing (+ 4 points pour ces deux types d'innovations).

L'information-communication reste leader en matière d'innovation avec un taux de sociétés innovantes de 73 % entre 2014 et 2016 (+ 2 points par rapport à la période 2012-2014). L'industrie et les activités spécialisées, scientifiques et techniques se partagent la deuxième place avec 59 % de sociétés innovantes, taux identique pour le premier alors qu'il est en hausse de 7 points par le deuxième.

La part de sociétés innovantes augmente avec leur taille : 48 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés (+ 3 points), contre 76 % parmi celles de 250 salariés ou plus (- 2 points). Elle est également plus élevée parmi les sociétés

appartenant à un groupe : 57 %, contre 47 % pour les sociétés indépendantes. Néanmoins, ces dernières ont eu une dynamique plus forte avec une augmentation de la part des sociétés innovantes de 4 points, réduisant ainsi l'écart avec les sociétés appartenant à un groupe à 10 points (*versus* 13 points sur la période 2012-2014).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 30 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Il est relativement plus élevé dans l'information-communication (40 %) et inférieur à 20 % dans les activités financières et d'assurance.

Les dépenses liées aux **activités d'innovation** représentent 7 % du chiffre d'affaires des sociétés technologiquement innovantes, dont 4 % pour la recherche et développement.

15 % des sociétés ont innové en logistique sur la période 2014-2016, principalement pour améliorer le système de gestion de stock (8 %), développer l'approvisionnement en ligne (6 %) ou introduire une gestion informatisée de la chaîne d'approvisionnement (4 %). L'industrie, la construction ou les transports et entreposage concentrent le taux le plus élevé avec 20 % des sociétés ayant eu une innovation de logistique.

Le taux d'innovation des sociétés implantées en France au cours des années 2012 à 2014 est supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne (UE) à **champ sectoriel identique** (56 % contre 49 %). En Espagne, il est nettement inférieur à la moyenne (36 %), alors qu'en Allemagne il lui est nettement supérieur (67 %). ■

Définitions

Enquête communautaire sur l'innovation CIS 2016, innovation, innovation technologique, innovation non technologique, activités d'innovation : voir *annexe Glossaire*.

Champ sectoriel identique : voir *annexe Glossaire Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)*.

Pour en savoir plus

- « L'innovation dans les entreprises en 2016 », *Insee Résultats*, à paraître.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* n° 1709, septembre 2018.
- « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », *Insee Première* n° 1635, février 2017.
- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », *Insee Première* n° 1521, octobre 2014.

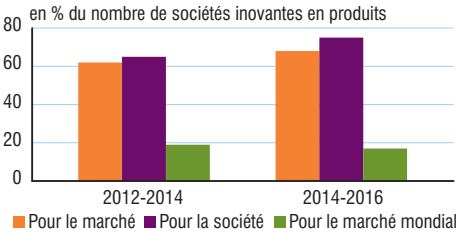
1. Sociétés innovantes entre 2014 et 2016 selon le type d'innovation, la taille et le secteur d'activité

en %

	Tous types d'innovation	Évolution 2014-2016 (en points de %)	Innovation technologique ²			Innovation non technologique		
			Ensemble	Produits	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
Ensemble	51	+ 3	33	20	24	42	34	27
Évolution 2014-2016 (en point de %)	3	///	2	1	3	4	4	4
De 10 à 49 salariés	48	+ 3	30	17	22	40	32	25
De 50 à 249 salariés	63	+ 1	46	30	32	52	44	33
250 salariés ou plus	76	- 2	63	48	47	65	56	45
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59	0	48	30	34	46	39	26
Construction	40	+ 2	21	9	16	33	28	16
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	47	+ 2	26	14	18	41	32	30
Transports et entreposage	44	+ 4	27	15	21	36	31	19
Hébergement et restauration	46	- 1	25	14	18	41	26	35
Information et communication	73	+ 2	63	52	42	59	49	43
Activités financières et d'assurance ¹	53	+ 3	37	27	25	48	41	33
Activités immobilières	53	+ 5	32	18	23	48	39	34
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	59	+ 7	42	27	29	49	43	29
Activités de services administratifs et de soutien	46	+ 9	26	13	19	39	33	25

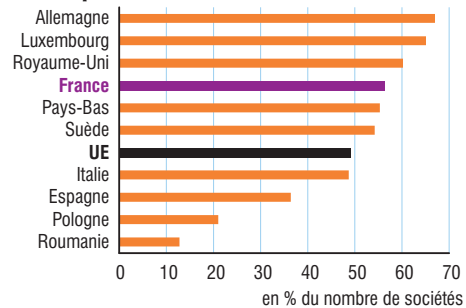
1. Y compris *holdings* financières. 2. Les innovations technologiques incluent les innovations en produits, en procédés et les activités d'innovation en cours ou abandonnées. Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75. Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés étaient innovantes au sens large, 20 % étaient innovantes en produits et 24 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types d'innovation. Source : Insee, enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS) 2014 et 2016.

2. Proportion de produits nouveaux pour le marché, la société et le marché mondial



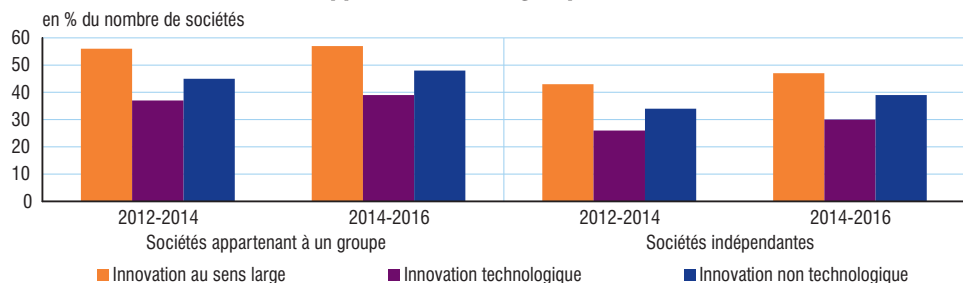
Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75. Lecture : entre 2014 et 2016, 68 % des sociétés technologiquement innovantes ont introduit un produit nouveau sur un de leurs marchés. Note : les innovations en produits comprennent les innovations en biens ou en services. Une société peut avoir plusieurs innovations de biens et de services. Source : Insee, enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS) 2014 et 2016.

3. Sociétés innovantes dans l'Union européenne entre 2012 et 2014



Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014. Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

4. Sociétés innovantes selon l'appartenance à un groupe



Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75. Source : Insee, enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS) 2014 et 2016.

3.7 Impôt sur les sociétés

En 2016, près de 1,8 million d'entreprises ayant une activité en France sont **assujetties** à l'impôt sur les sociétés (IS) et 1,69 million d'entre elles en sont directement **redevables**, c'est-à-dire qu'elles doivent s'acquitter du paiement de cet impôt. La différence entre le nombre d'assujettis et le nombre de redevables s'explique par le fait que certaines entreprises appartiennent à un **groupe fiscal** et qu'au sein d'un tel groupe, seule la société dite « tête d'un groupe » s'acquitte du paiement de l'IS. En 2016, près de 133 000 entreprises sont membres d'un groupe dont plus de 92 000 sociétés filles (5 % de l'effectif d'assujettis) qui, contrairement aux entreprises indépendantes, ne sont pas directement redevables de l'impôt.

Les entreprises assujetties à l'IS ne sont pas toutes soumises au même taux d'imposition : le taux normal est de 33,33 % – avant sa baisse progressive jusqu'à 25 % en 2022 – mais certaines entreprises peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'application du taux réduit de l'IS à 15 %. Au titre de l'année 2016, le montant de l'IS brut est de 52,0 milliards d'euros, en progression de 6,4 % par rapport à 2015 pour un nombre de redevables en hausse de 5,4 % entre les deux années.

Les contributions relatives des entreprises aux montants de l'IS brut varient selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi, les **microentreprises** constituent la très grande majorité de l'effectif des redevables professionnels (90 %) et portent 15 % de la charge globale de l'IS brut quand les **grandes entreprises** (300 unités)

contribuent pour 34 %. S'agissant de l'analyse sectorielle, l'industrie et la finance-assurance (14 % des redevables) génèrent à elles seules et à parts égales près de la moitié de l'IS brut (46 %, soit 23,5 milliards).

L'IS payé par les redevables correspond à l'impôt brut sur les bénéfices (IS brut), net des réductions et crédits d'impôt.

Les **créances fiscales** déclarées au titre de l'année 2016 s'élevaient à 26,5 milliards d'euros (25,4 milliards en 2015, soit une hausse de 4,1 % pour une population de titulaires de créances en augmentation de 3,7 %).

Un redevable sur deux déclare au minimum un crédit d'impôt. Toutefois, seules 45 % des microentreprises sont titulaires d'une créance fiscale au titre de l'année 2016, alors que la charge d'impôt de près de 90 % des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) et de toutes les grandes entreprises peut être allégée à ce titre.

Moins d'une entreprise sur quatre active dans la finance-assurance bénéficie de réductions ou de crédits d'impôts, contre près de 70 % des entreprises industrielles. Plus de 96 % des entreprises détentrices d'une créance fiscale bénéficient du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), premier crédit d'impôt quant au montant (17,1 milliards d'euros pour les entreprises à l'IS). À l'inverse, seules 2,4 % d'entre elles peuvent voir leur charge d'IS allégée au titre du crédit impôt recherche (CIR, créance totale de 6,4 milliards pour environ 20 000 bénéficiaires, dont 25 % de PME actives dans le secteur industriel). ■

Définitions

L'**assujetti** à l'impôt sur les sociétés (IS) est la personne morale établissant une déclaration de résultats en respect de ses obligations fiscales.

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois assujettie et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise dite « tête de groupe » est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise tête de groupe.

Chaque entreprise redevable de l'IS doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de **créances fiscales**.

Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts. Le titulaire de créances peut soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû.

En raison de la mécanique de l'IS, les paiements des créances sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général les années N et N+1.

Microentreprise, PME, ETI, grande entreprise : voir *annexe Glossaire*.

1. Impôt sur les sociétés (IS) brut et créances d'impôts par catégorie d'entreprises en 2016

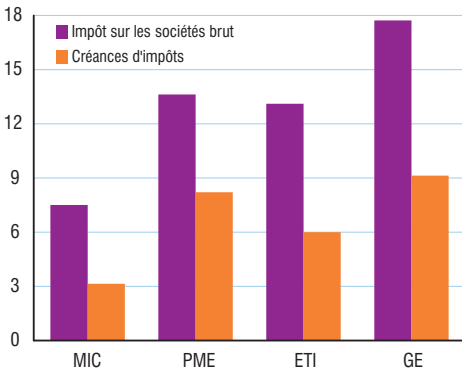
	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 502 600	179 000	6 400	300	1 688 300
IS brut (en millions d'euros)	7 511	13 617	13 110	17 719	51 957
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôts	679 700	165 500	5 700	300	851 200
Part de redevables titulaires d'une créance au titre de 2016 (en %)	45,2	92,5	89,1	100,0	50,4
Crédits d'impôts (en millions d'euros)	3 142	8 205	5 997	9 126	26 470
<i>dont CICE</i>	2 453	5 824	3 756	5 071	17 104

Champ : France.

Source : DGFiP

2. Impôt sur les sociétés brut et créances d'impôts par catégorie d'entreprises en 2016

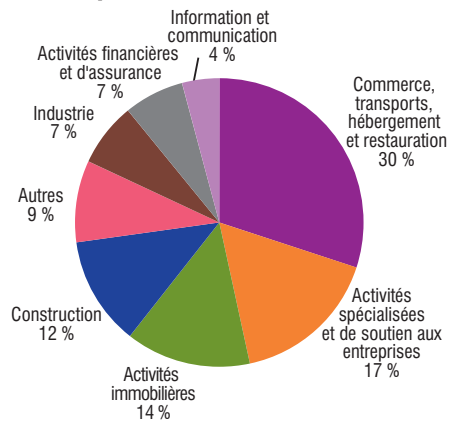
en milliards d'euros



Champ : France.

Source : DGFiP

3. Répartition des entreprises redevables de l'IS par secteur d'activité en 2016

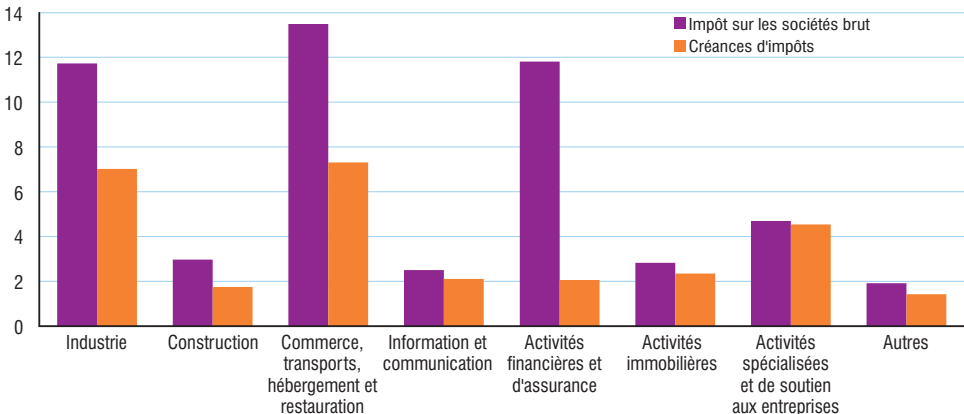


Champ : France.

Source : DGFiP

4. Montant de l'impôt sur les sociétés et des créances d'impôt par secteur d'activité en 2016

en milliards d'euros



Champ : France.

Source : DGFiP

3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant...

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises représente 110 milliards d'euros en 2017, soit 4,8 % du PIB. Cette proportion augmente de plus d'un quart de point par rapport à 2016 (4,5 % du PIB).

Cette fiscalité porte à hauteur de 60,0 % sur le résultat des entreprises (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles). Viennent ensuite la taxation du chiffre d'affaires (15,6 % du total), de la masse salariale (14,2 %) et du capital (10,2 %).

La forte progression par rapport à 2016 (+ 16,8 %) de l'impôt sur les sociétés (IS) résulte principalement de la contribution exceptionnelle ciblée sur les entreprises qui réalisent plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, à laquelle s'ajoute une contribution additionnelle pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à trois milliards d'euros. Ces contributions ont chacune donné lieu à un versement anticipé dont le montant est fixé à 95 % des montants respectifs estimés au titre de l'exercice d'imposition en cours. Elles étaient prévues par l'article premier de la loi de finances rectificative pour 2017.

Les droits d'enregistrement applicables aux entreprises poursuivent leur progression. Outre le dynamisme des mutations d'entreprises, l'article 77 de la loi n° 2013-1278 de finances pour 2014 a permis, à titre

transitoire, aux conseils départementaux de relever le taux de la taxe de publicité foncière ou des droits d'enregistrement prévus à l'article 1594 D du Code général des impôts au-delà de 3,80 % et dans la limite de 4,50 % pour les actes passés entre le 1^{er} mars 2014 et le 29 février 2016. Pérennisée par l'article 116 de la loi n° 2014-1654 de finances pour 2015, cette faculté a progressivement été adoptée par la quasi-totalité des départements.

Enfin, la progression des recettes de taxe sur les salaires, déjà observée entre 2015 et 2016, est principalement liée à la très faible revalorisation des tranches d'imposition. Cette taxe consiste en un prélèvement sur les salaires versés, progressif par tranche de rémunération. Elle est due par les employeurs non soumis à la TVA sur la totalité de leur chiffre d'affaires. L'augmentation des salaires concernés, jointe à la faible revalorisation des tranches, conduit à une progression de l'assiette taxable et donc des recettes de 2,7 %.

Concernant la répartition par affectataire, compte tenu du dynamisme de l'impôt sur les sociétés, 55 % de la fiscalité directe des entreprises est affectée à l'État en 2017, après 52 % en 2016. À l'inverse, les parts affectées au financement des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale diminuent légèrement. ■

Définitions

Impôt direct : impôt supporté et payé par la même personne morale ou physique (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus.

À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

Pour plus de définitions concernant cette fiche, voir *annexe Glossaire Fiche 3.8*.

1. Répartition de la fiscalité pesant sur les entreprises de 2014 à 2017

en millions d'euros

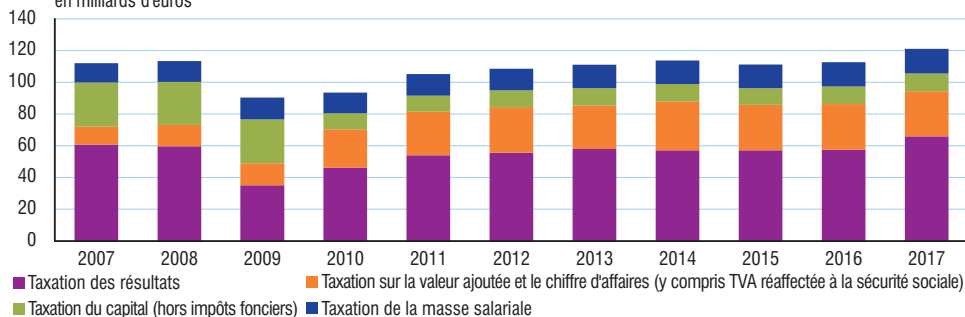
	2014	2015	2016	2017
Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires	18 341	17 419	17 149	17 127
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 895	13 030	13 597	13 567
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	5 446	4 389	3 552	3 560
Taxation des résultats	57 152	57 178	57 486	65 899
Impôt sur les sociétés (IS)	49 538	49 663	49 702	58 092
Impôt sur le revenu (IR)	7 614	7 515	7 784	7 807
Taxation du capital	10 981	10 501	11 079	11 188
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 162	6 356	6 529	6 656
Taxe professionnelle (TP)	161	35	8	12
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 272	1 297	1 325	1 328
Imposition forfaitaire sur les pylônes	214	231	241	249
Taxes perçues au profit des CCI	1 014	458	860	871
Taxe perçue au profit des chambres des métiers	246	253	249	217
Droits d'enregistrement applicables aux entreprises (DE)	438	469	515	580
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	827	753	692	638
Taxe sur les bureaux	647	649	660	637
Taxation de la masse salariale	14 839	14 884	15 225	15 561
Taxe sur les salaires (TS)	13 165	13 165	13 515	13 847
Taxe d'apprentissage (TA)	1 620	1 668	1 664	1 660
Autres prélèvements sur la masse salariale	54	51	46	54
Ensemble	101 312	99 982	100 939	109 774

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

2. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par impôt

en milliards d'euros

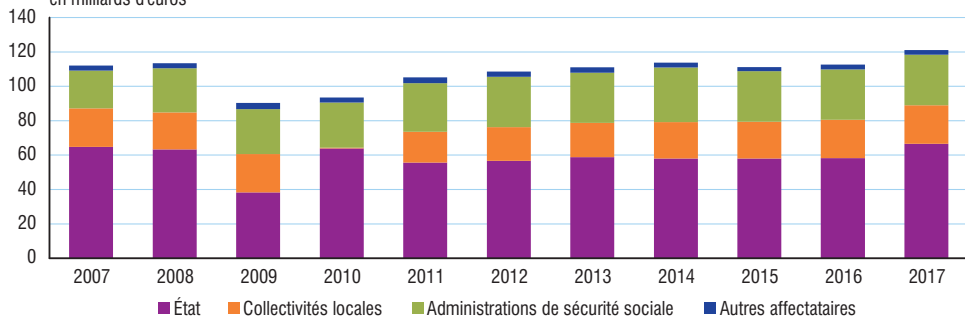


Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

3. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par affectataire

en milliards d'euros



Champ : France. Note : les séries ont été rétroplacées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

3.9 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, utilisant la définition des catégories d'entreprises de la loi de modernisation de l'économie (LME), les encours de crédits mobilisés accordés aux petites et moyennes entreprises (PME) sont de 394,1 milliards d'euros à fin décembre 2017 (soit 42 % du total des encours mobilisés), en hausse de 3,9 % par rapport à décembre 2016. Pour les autres catégories d'entreprises, les encours augmentent sur la même période de 5,3 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de 4,7 % pour les grandes entreprises (GE).

Les catégories retenues ici isolent de l'ensemble des entreprises, dans une rubrique « divers SCI », certaines **sociétés civiles immobilières** (SCI) et les entreprises qui n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédit mobilisés accordés à ces entreprises représentent 161,5 milliards d'euros à fin décembre 2017 (17 % du total) et augmentent de 10,9 % sur l'année.

Par secteur, l'ensemble des activités immobilières représente plus du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (105,0 milliards d'euros). Viennent ensuite le commerce et la réparation automobile (58,5 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (49,2 milliards) et l'industrie (43,4 milliards).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2017, 37 % des PME déclarent en moyenne chaque trimestre avoir formulé une demande de ligne de crédit. Les nouvelles demandes de crédit – hors tirage sur des lignes de crédit préalablement accordées – restent stables. Au quatrième trimestre 2017, elles concernent

24 % des PME pour les crédits d'investissement et 7 % des PME pour les crédits de trésorerie. L'accès au crédit de trésorerie est stable sur un an : 85 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits demandés. Comme en 2016, l'accès au crédit d'investissement reste à un niveau élevé : 96 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités. L'autocensure paraît marginale : seulement 1 % des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie en raison d'une crainte d'un refus du banquier, et 2 % pour des crédits d'investissement.

Dans un contexte de reprise progressive de l'économie de la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a donné en juin 2017 des indications sur la trajectoire des taux futurs, afin de dissiper les risques de déflation et de conserver des conditions de financement très favorables. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) est de 1,3 % en décembre 2017, en hausse de moins de 10 points de base sur un an. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises – présentant généralement des niveaux de risque plus faibles – se réduit, à 20 points de base.

La « cotation Banque de France » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classe de risque**. Cette cotation est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (ensemble des cotes 3 et 4) augmente de 1,3 point de pourcentage entre 2016 et 2017, passant de 52,9 % à 54,2 %. ■

Définitions

Service central des risques de la Banque de France : il recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens d'unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Société civile immobilière (SCI) : société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale. Les **classes de risque** sont les suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise.

1. Encours de crédit aux entreprises résidentes en 2017

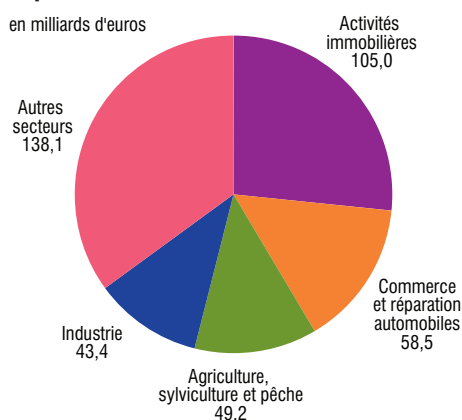
encours en milliards d'euros, évolution en %

	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution déc. 2017/déc.2016	Encours	Évolution déc. 2017/déc. 2016
PME	1 091 191	394,1	3,9	446,6	3,5
ETI	6 009	281,9	5,3	359,5	5,5
GE	266	110,0	4,7	238,8	3,6
Ensemble hors divers SCI	1 097 466	786,0	4,5	1 044,9	4,2
Divers SCI	559 933	161,5	10,9	174,5	12,4
Ensemble	1 657 399	947,5	5,6	1 219,4	5,3

Champ : France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.
Source : Banque de France.

2. Crédits mobilisés par les PME en 2017 par secteur

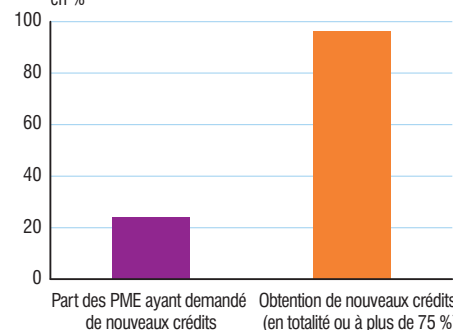
en milliards d'euros



Champ : France, PME.
Source : Banque de France.

3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2017

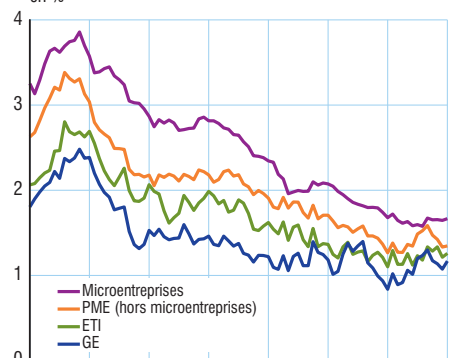
en %



Champ : France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.
Note : hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.
Source : Banque de France.

4. Taux de crédits aux entreprises

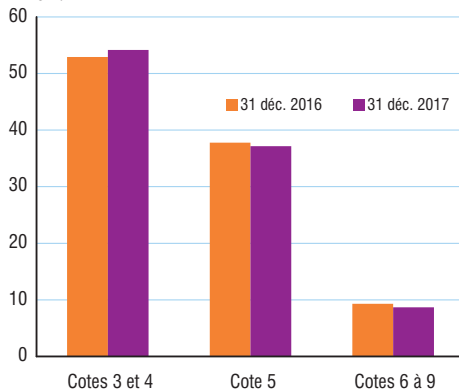
en %



Champ : France.
Source : Banque de France.

5. Répartition des encours de crédit mobilisés par les PME par classe de risque

en %



Champ : France, PME hors entrepreneurs individuels.
Source : Banque de France.

Fiches thématiques

Énergie et développement durable



4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2016 en France, la **consommation brute d'énergie** de l'industrie (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) s'élève à 36,5 millions de **tonnes d'équivalent pétrole** (TEP) hors carburant. Les secteurs les plus énergivores sont l'industrie chimique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques. Alors que le premier consomme beaucoup de gaz et, dans une moindre mesure, de **produits pétroliers**, le second est plutôt utilisateur de **combustibles minéraux solides** (CMS). La consommation d'énergie s'est contractée de 19 % entre 2005 et 2014, avec un recul marqué en 2009, puis a progressé de 3 % entre 2014 et 2016. Cette évolution est liée à celle de la production industrielle, mesurée par l'indice de la production industrielle (IPI), mais aussi aux efforts des établissements du secteur pour consommer moins d'énergie.

En dépit de l'augmentation de 2 % de la consommation entre 2015 et 2016, la facture énergétique du secteur industriel diminue de 8 % dans le même temps : la baisse entamée en 2013 s'accroît après une croissance de 21 % entre 2009 et 2012. En effet, les prix de la plupart des énergies continuent de baisser. Celui du gaz diminue de 14 % en 2016, s'établissant à 24 euros le mégawatt-heure (MWh), soit 318 euros par TEP. Le prix de la vapeur fléchit depuis 2013 pour s'établir en 2016 à 22 euros la tonne (soit 300 euros par TEP), en repli de 11 % par rapport à 2015. En lien avec la baisse du prix du Brent, le prix moyen des produits pétroliers recule de 10 % après une chute de 28 % en 2015 ;

il atteint 317 euros par TEP en 2016, alors qu'il s'élevait à 582 euros par TEP au point haut de 2012. Les prix des CMS diminuent de 3 % en 2016. Par exemple, le prix de la houille est redescendu à 111 euros la tonne contre 180 euros en 2011 (soit respectivement 179 et 291 euros par TEP) ; la houille représente plus de 90 % des quantités de CMS achetées. Le prix de l'électricité diminue plus rapidement en 2016 qu'en 2015 (- 8 % après - 1 %), après une période de hausse de 45 % entre 2005 et 2016. À 60 euros le MWh (soit 702 euros par TEP), il reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

Entre 2005 et 2016, la répartition de la consommation par type d'énergie a peu varié. Hors usage en tant que matière première, le gaz et l'électricité restent les deux énergies les plus consommées, à parts quasi égales ; elles représentent à elles deux 68 % de la consommation d'énergie totale. La part des CMS diminue légèrement en 2016, s'établissant à 7 %. Celle des achats de vapeur se maintient à 6 % (hors usage en tant que matière première) et celle des achats de produits pétroliers à 5 %. Enfin, la part des autres énergies (bois, liqueur noire, autres produits pétroliers, autres combustibles renouvelables ou non) augmente pour atteindre 13 %.

L'industrie produit également elle-même de l'électricité, représentant 4 % de sa consommation totale d'électricité en 2016. 9 % de cette autoproduction est d'origine hydraulique, photovoltaïque ou éolienne, le reste étant d'origine thermique. ■

Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les autres énergies suivantes : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les autres combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

La **tonne d'équivalent pétrole (TEP)** est une unité commune aux différentes énergies.

Pour en savoir plus

- « La consommation d'énergie dans l'industrie accélère en 2016, mais la baisse de la facture s'accroît », *Insee Focus* n° 108, janvier 2018.

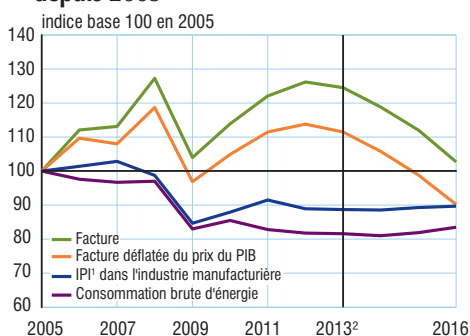
Consommation d'énergie dans l'industrie 4.1

1. Consommation d'énergie y c. usage matières premières, par type et grand secteur en 2016 en kTEP

	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Consommation brute
	Gaz	CMS	Produits pétroliers	Autres énergies			
Industrie extractive, récupération	86	0	115	20	126	20	367
Industrie agroalimentaire	2 503	243	223	208	1 741	204	5 121
Textiles, habillement, cuir et chaussures	130	0	13	0	114	0	258
Bois, papier et imprimerie	965	18	77	1 472	1 035	389	3 957
Chimie	3 041	440	2 426	1 551	1 641	945	10 044
Pharmacie	175	0	2	1	206	38	423
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 652	262	770	578	1 278	72	4 611
Métallurgie et produits métalliques	1 391	5 389	269	60	2 313	19	9 441
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	302	11	38	2	589	1	944
Matériels de transport	419	6	22	9	576	17	1 049
Autres industries manufacturières y compris réparation et installation	67	0	9	17	158	3	254
Ensemble	10 732	6 371	3 963	3 919	9 777	1 708	36 470

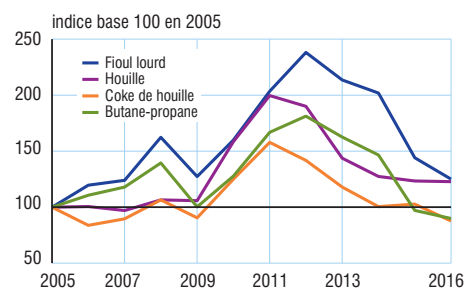
Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.
Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2016.

2. Factures, consommations d'énergie et IPI depuis 2005



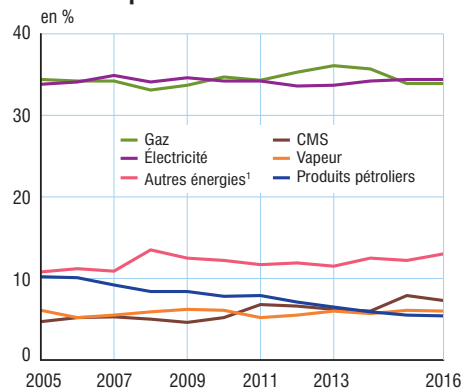
1. Indice de la production industrielle.
2. La base de sondage de l'enquête a été élargie en 2013, entraînant une rupture des séries de consommation et de facture d'énergie. À partir de 2013, leurs évolutions par rapport à 2005 sont calculées en tenant compte de cette rupture.
Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.
Note : depuis 2012, la facture énergétique comprend la facture de bois acheté (0,7 % de la facture totale en 2016).
Source : Insee, EACEI.

4. Prix moyen annuel des combustibles achetés dans l'industrie



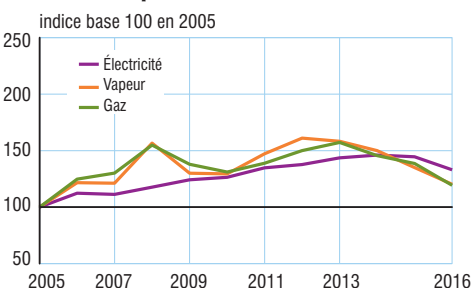
Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.
Source : Insee, EACEI.

3. Part des grandes familles d'énergies dans la consommation hors usage matières premières



1. Les autres énergies incluent le bois, les autres produits pétroliers, la liqueur noire et les autres combustibles renouvelables ou non.
Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.
Source : Insee, EACEI.

5. Prix moyen annuel du gaz, de l'électricité et de la vapeur achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.
Source : Insee, EACEI.

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2016, 38 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,4 milliard d'euros, dont 80 % pour les investissements et 20 % pour les études. Près de 86 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 25 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces derniers représentent 56 % de la population observée et seulement 12 % des dépenses réalisées. En 2016, les investissements ont diminué nettement (- 17 % après - 2 % en 2015). Les montants consacrés aux études ont augmenté par rapport à 2015 (279 millions d'euros ; + 5 %).

Les sommes destinées aux investissements et aux études sont naturellement plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, trois secteurs concentrent 59 % des dépenses engagées : l'énergie (397 millions d'euros), la chimie (219 millions d'euros) et les industries agroalimentaires (206 millions d'euros). Le net repli des investissements en 2016 est principalement imputable à la baisse des investissements antipollution dits « spécifiques » dans la métallurgie et dans les industries agroalimentaires. Ce repli pourrait en partie s'expliquer par la fin de cycles d'investissement antipollution dans certaines grandes entreprises, dans un contexte de législation environnementale inchangée.

En 2016, 40 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air : soit en agissant sur la protection de l'air (26 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (14 %). Pour mémoire, dans le cadre de la loi de transition énergétique, le gouvernement français s'est fixé comme objectif de diminuer de 40 % ces émissions d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990, au-delà de l'orientation européenne fixée à - 20 % d'ici à 2020. 18 %

des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, 13 % aux déchets, environ 11 % à chacun des domaines des sols ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

Les investissements antipollution sont de deux types : d'une part, des investissements spécifiques qui représentent 83 % des montants en 2016, en baisse notable par rapport à l'année précédente (- 20 %), d'autre part, des investissements intégrés quasi stables en 2016. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production, alors que les investissements intégrés correspondent aux coûts liés à l'adoption de technologies propres.

Les investissements spécifiques destinés au prétraitement, traitement ou élimination de la pollution représentent le premier objectif des établissements (46 % des montants), afin de réduire les dommages de leurs activités sur l'environnement. La prévention des pollutions est le second enjeu des investissements spécifiques avec 40 % des dépenses, ce qui traduit une volonté des établissements d'agir plus en amont dans le processus de production.

La France fait partie des trois pays européens dont l'industrie investit plus d'un milliard d'euros dans la lutte contre la pollution. Elle occupe la deuxième position derrière l'Allemagne et devant l'Italie.

La répartition entre les investissements spécifiquement dédiés à la protection de l'environnement et ceux intégrés dans des équipements plus performants en matière environnementale diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, la France consacre les quatre cinquièmes de ses dépenses environnementales dans l'industrie à des investissements spécifiques, l'Allemagne 51 % et l'Italie 62 %. ■

Définitions

L'enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, dite « Antipol », est adossée à un règlement européen. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D). Les données transmises par l'ensemble des pays membres sont obtenues par diverses sources (enquêtes obligatoires, estimations, autres sources fiables).

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement en 2016 », *Insee Focus*, à paraître.
- « Les investissements pour protéger l'environnement continuent de fléchir en 2015 », *Insee Focus* n° 94, septembre 2017.

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2016

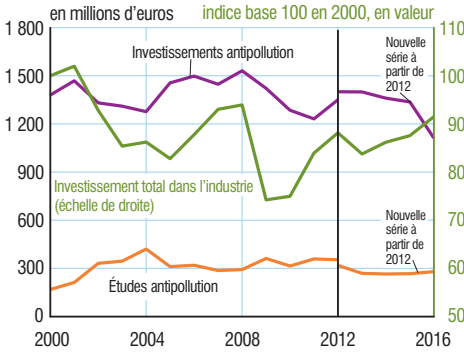
en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	212	45	258	22	118	397
Industrie chimique	154	31	185	26	8	219
Industries agroalimentaires	158	27	184	14	8	206
Métallurgie et produits métalliques	90	19	109	15	10	133
Industrie des produits minéraux	49	10	59	3	3	65
Bois et papier	36	9	45	5	1	52
Production de combustibles et de carburants	38	1	39	2	1	42
Autres industries	183	49	232	28	17	276
Ensemble	919	192	1 111	115	165	1 391

1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement. 2. Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché. Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol).

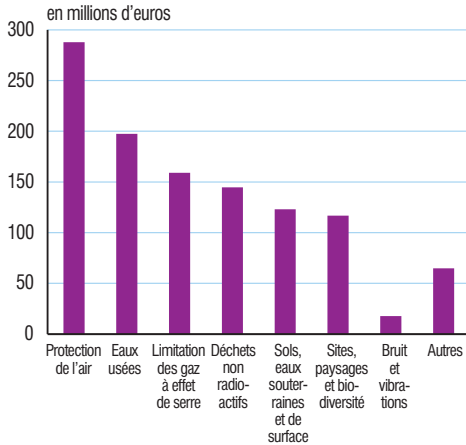
2. Évolution des investissements et études antipollution



Champ : à partir de 2012 – France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012 – France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

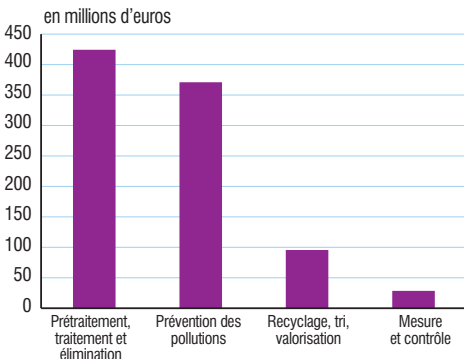
3. Investissements par domaine en 2016



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

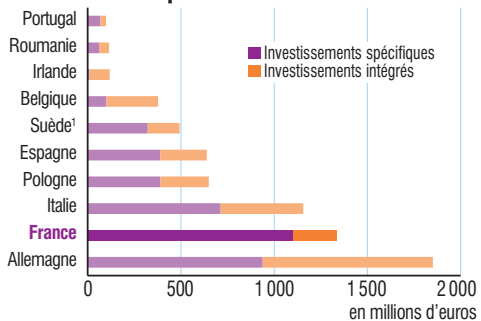
4. Investissements spécifiques par nature en 2016



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

5. Investissements antipollution dans l'Union européenne en 2016



1. Données 2015.

Champ : unités légales employant 1 salarié ou plus (ce champ est obtenu à partir d'estimations pour la France).

Source : Eurostat.

Fiches sectorielles



5.1 Secteurs marchands non agricoles

Le champ le plus large des statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Ces statistiques s'appuient sur le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ É sane. Les secteurs marchands non agricoles regroupent 4,2 millions d'entreprises en 2016. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 917 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** hors taxes de 1 135 milliards d'euros, soit 57 % de celle de l'ensemble de l'économie française.

Les **secteurs** de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle. Ainsi, en 2016, alors que ces trois activités cumulent une valeur ajoutée de 294 milliards d'euros en notion de **branche** (qui regroupe les activités marchandes et non marchandes) de la comptabilité nationale, les entreprises privées appartenant à ces trois secteurs en réalisent seulement 70 milliards. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. En 2016, ce champ rassemble 3,6 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 813 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 066 milliards.

Le secteur des activités financières et d'assurance est également souvent écarté des analyses, car la structure financière et les

données comptables des entreprises ne sont pas homogènes avec celles des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Ainsi, c'est le champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** qui est retenu dans cet ouvrage, à quelques exceptions près. En 2016, ce champ compte 3,5 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 748 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 037 milliards d'euros, soit 52 % de l'ensemble de l'économie française.

En 2016, les 4 600 entreprises de 250 salariés ou plus ne représentent que 0,1 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles, mais concentrent 39 % des salariés, 44 % du chiffre d'affaires et 43 % de la valeur ajoutée (hors taxes). En comparaison, les 4,1 millions d'entreprises de moins de 10 salariés regroupent 22 % des salariés, 22 % du chiffre d'affaires et 25 % de la valeur ajoutée (hors taxes).

En 2016, l'industrie compte relativement peu d'entreprises : 6 % de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles. Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (23 %), de valeur ajoutée (24 %), d'investissement (27 %) et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (59 %), devant le commerce de gros. Les services principalement marchands (services aux particuliers et aux entreprises, hébergement et restauration, information et communication et activités immobilières) réalisent 374 milliards de valeur ajoutée et 92 milliards d'investissement (respectivement 33 % et 45 % de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles). Le commerce est le troisième grand secteur en matière de valeur ajoutée (19 %). ■

Définitions

Les **secteurs marchands non agricoles** correspondent ici aux activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) : ensemble de l'industrie ; construction ; commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; transports et entreposage ; hébergement et restauration ; information et communication ; activités financières et d'assurance (division 66 et sous-classe 64.20Z) ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien ; enseignement ; santé humaine et action sociale ; arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Les **secteurs principalement marchands non agricoles** sont les secteurs marchands non agricoles sans les activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale.

Les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** sont les secteurs principalement marchands non agricoles hors activités financières et d'assurance.

Pour ces trois secteurs, voir *annexe Le champ des statistiques d'entreprises* de cet ouvrage.

Valeur ajoutée, secteur, branche : voir *annexe Glossaire et fiche 1.7*.

Secteurs marchands non agricoles 5.1

1. Chiffres clés de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles en 2016

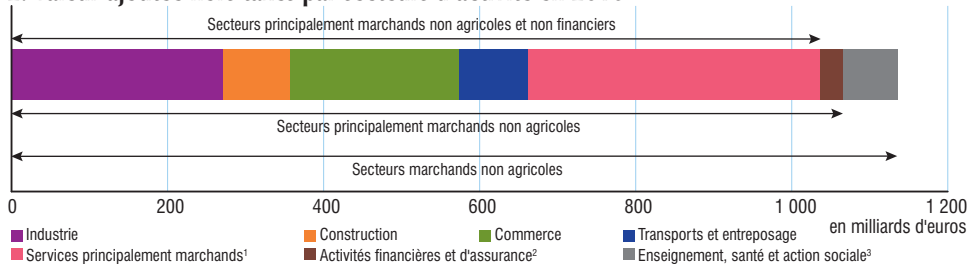
	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
De 0 à 9 salariés en ETP	4 062,7	2 803,5	869,5	69,3	293,8	68,5
De 10 à 249 salariés en ETP	160,1	4 962,6	1 329,2	179,3	357,2	47,5
250 salariés en ETP ou plus	4,6	5 008,0	1 717,9	431,8	484,3	88,9
Ensemble des secteurs marchands non agricoles	4 227,4	12 774,1	3 916,5	680,4	1 135,3	204,9
Industrie	260,9	2 893,3	1 061,6	400,9	270,9	54,9
Construction	507,1	1 276,1	276,5	5,5	86,5	7,5
Commerce	760,0	2 649,9	1 420,6	140,9	216,4	20,4
Transports et entreposage	115,6	1 197,6	206,8	40,0	89,0	22,2
Hébergement et restauration	270,8	829,1	96,0	2,0	40,2	8,1
Information et communication	133,8	718,6	185,0	28,8	86,5	11,1
Activités immobilières	275,4	204,6	86,4	1,0	49,0	41,8
Services aux entreprises	694,9	1 885,0	357,5	51,2	177,4	26,4
Services aux particuliers	442,3	300,9	57,7	1,8	21,3	4,2
Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Activités financières et d'assurance ¹	150,0	200,6	64,3	7,5	28,5	5,0
Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles	3 610,8	12 155,9	3 812,5	679,6	1 065,7	201,5
Enseignement, santé et action sociale ²	616,5	618,2	104,0	0,8	69,6	3,3
Ensemble des secteurs marchands non agricoles	4 227,4	12 774,1	3 916,5	680,4	1 135,3	204,9

1. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding. Cela représente environ un quart de la valeur ajoutée du secteur des activités financières et d'assurance, le reste n'étant pas couvert par le dispositif É sane. 2. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, É sane.

2. Valeur ajoutée hors taxes par secteurs d'activité en 2016

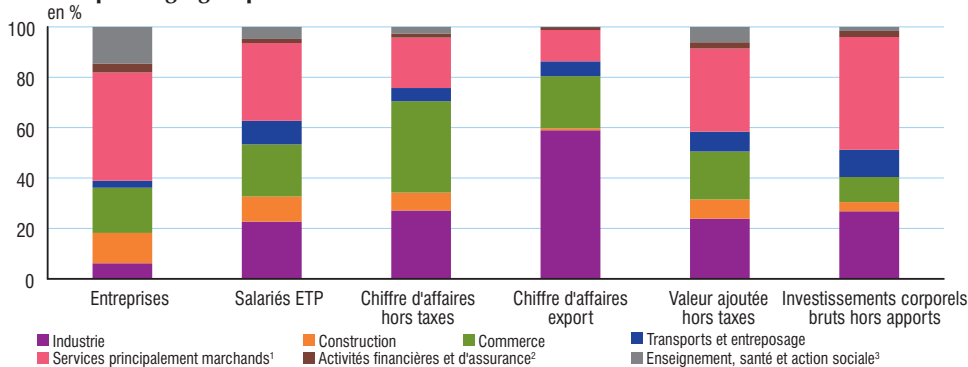


1. Hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers ; hors services financiers. 2. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding. 3. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, É sane.

3. Principaux agrégats par secteurs d'activité en 2016



1. Hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers ; hors services financiers. 2. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding. 3. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, É sane.

5.2 Secteurs principalement marchands non agricoles...

En 2016, 3,5 millions d'entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** sont en activité en France. Ces entreprises comprennent aussi bien des **micro-entrepreneurs** que des **unités légales** appartenant à des multinationales ; la moitié d'entre elles se situent dans les services marchands. Si les petites entreprises contribuent notablement au développement du tissu productif dans des activités comme celles du bâtiment, du commerce de détail ou certaines activités de services, une part importante de l'activité économique est réalisée par un nombre restreint d'entreprises.

Les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent 12,0 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) en 2016, dont 33 % sont employés dans les services marchands, 24 % dans l'industrie et 22 % dans le commerce. Elles enregistrent un chiffre d'affaires hors taxes de 3 748 milliards d'euros dont 672 milliards réalisés à l'export. L'industrie, avec un chiffre d'affaires à l'export de 401 milliards, est le premier secteur exportateur, essentiellement grâce à l'industrie manufacturière (379 milliards). Le second est le commerce (141 milliards), porté par les activités de commerce de gros.

Les entreprises des **secteurs** principalement marchands non agricoles et non financiers dégagent une valeur ajoutée hors taxes de 1 037 milliards d'euros en 2016, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie nationale. Les entreprises des autres secteurs marchands (agriculture, services financiers, partie marchande des secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement) en créent moins de 10 %.

Les investissements corporels bruts hors apports sont de 197 milliards d'euros en 2016 (+ 3,8 % par rapport à 2015). Les services

marchands non agricoles (92 milliards) et l'industrie (55 milliards) en sont les principaux contributeurs.

En 2017, l'emploi salarié poursuit sa légère reprise (+ 1,7 %) amorcée en 2015, après une baisse de 2012 à 2014. La crise de 2008-2009 a effacé l'essentiel de la hausse de l'emploi salarié entre 2000 et 2007 (+ 4,2 %) et les évolutions de 2010 et 2011 sont ensuite restées faibles.

Les effectifs salariés de l'industrie sont en recul continu de 2000 à 2016 (- 23,6 % sur la période, - 1,5 % en moyenne par an) et se redressent légèrement au second semestre 2017. Dans les services principalement marchands non agricoles, l'emploi continue de s'améliorer en 2017 (+ 3,0 % après + 3,6 % en 2016 et + 2,2 % en 2015).

En 2017, la production en volume de toutes les **branches** marchandes non agricoles et non financières continue d'augmenter (+ 3,5 points). Après une croissance continue de 2000 à 2007, elle avait fortement reculé en 2009. En 2017, seules les productions en volume des branches des services marchands (incluant l'activité des ménages en services de logement), du commerce et des transports et de l'entreposage ont retrouvé un niveau supérieur à celui de 2008-2009 avant la crise. Pour les branches de l'industrie, la production continue d'augmenter lentement en 2017 après avoir stagné en 2013 et 2014, mais reste en dessous du niveau de 2007. Dans la construction, elle augmente à nouveau en 2017, après une stabilisation en 2016 et deux années de baisse en 2014 et 2015.

En 2016, le taux d'investissement progresse légèrement (+ 0,2 point) et atteint 19 %. Il augmente très peu dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers et diminue fortement dans les transports et l'entreposage (- 2,4 points). ■

Définitions

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : secteurs principalement marchands non agricoles hors activités financières et d'assurance.

Micro-entrepreneurs, unités légales, secteur, branche : voir *annexe Glossaire*.

1. Chiffres clés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers en 2016

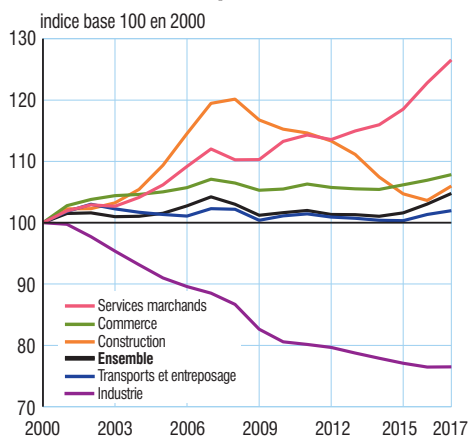
	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Industrie	260,9	2 893,3	1 061,6	400,9	270,9	54,9
Construction	507,1	1 276,1	276,5	5,5	86,5	7,5
Commerce	760,0	2 649,9	1 420,6	140,9	216,4	20,4
Transports et entreposage	115,6	1 197,6	206,8	40,0	89,0	22,2
Services marchands	1 817,2	3 938,3	782,7	84,8	374,4	91,6
Ensemble¹	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6

1. Les entreprises de ce champ réalisent 52 % de la valeur ajoutée de l'économie (comptabilité nationale).

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, y compris micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane.

2. Évolution de l'emploi salarié

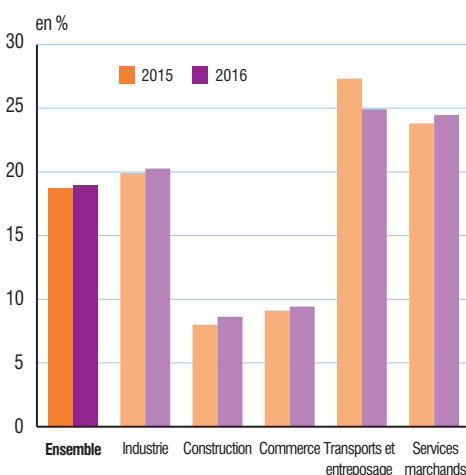


Champ : France métropolitaine, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

3. Taux d'investissement en 2015 et 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane.

4. Ratios des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers selon les secteurs en 2016

	en %			
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement	Taux de marge ¹
Industrie	37,8	25,5	20,3	30,7
Construction	2,0	31,3	8,6	16,2
Commerce	9,9	15,2	9,4	24,8
Transports et entreposage	19,3	43,1	24,9	25,1
Services marchands	10,8	47,8	24,5	29,4
Ensemble	17,9	27,7	19,0	27,3

1. Hors sièges sociaux

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane.

5.3 Industrie

En 2016, le secteur de l'**industrie** compte 260 900 entreprises et emploie 2,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit un quart des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Les entreprises industrielles réalisent un chiffre d'affaires total de 1 062 milliards d'euros pour une **valeur ajoutée** de 271 milliards d'euros. Elles génèrent plus du quart du chiffre d'affaires (28 %) et de la valeur ajoutée (26 %) de l'ensemble des secteurs du champ. Un peu plus de 80 % de leur chiffre d'affaires est réalisé grâce à leurs activités industrielles. Depuis 2013, la production en volume de la branche industrie augmente régulièrement. Ainsi, elle progresse de 2,0 % en 2017, après + 1,6 % en 2016. L'eau et la gestion des déchets, la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et celle de matériels de transport sont les activités les plus dynamiques en 2017. En revanche, la situation se dégrade pour l'industrie agroalimentaire, marquée par une faible production viticole et la pénurie de beurre.

En 2017, selon les estimations d'emploi et pour la première fois depuis 2000, l'industrie recrée des emplois (+ 1 100 en un an). La moitié des secteurs sont ainsi devenus créateurs d'emplois. C'est surtout le cas de l'eau et gestion des déchets (+ 1,2 %), de l'industrie agroalimentaire (+ 1,0 %), de l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la

chaussure (+ 0,9 %) et de l'industrie chimique (+ 0,8 %). En outre, exceptions faites du raffinage et du gaz et électricité, les réductions d'emplois ralentissent dans les autres secteurs. Le recours à l'intérim continue de progresser : + 15,1 % en 2017 après + 7,2 % en 2016 et + 9,6 % en 2015. Néanmoins, l'industrie a perdu 23,5 % de ses emplois salariés directs (hors intérim) entre les quatrième trimestres 2000 et 2017.

L'industrie est davantage tournée vers l'extérieur que les autres grands secteurs puisqu'elle réalise 38 % de son chiffre d'affaires sur les marchés extérieurs, soit deux fois plus que l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières. Elle assure ainsi 60 % du montant des exportations. En 2016, le taux de marge dans l'industrie est de 31 %. Il est supérieur à celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (27 %). Les marges sont surtout élevées dans la production d'électricité et de gaz (54 %), elles le sont en revanche bien moins dans l'industrie manufacturière (28 %).

De même, le taux d'investissement des entreprises industrielles est supérieur à celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (20 % en 2016 contre 19 %). Il est porté par le taux d'investissement du secteur de l'électricité et gaz (65 %). Ce **ratio** n'est que de 14 % dans l'industrie manufacturière. ■

Définitions

Industrie : elle correspond aux sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Valeur ajoutée, ratio : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'industrie manufacturière en 2017 : des créations d'emplois malgré une croissance en demi-teinte », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.

1. Chiffres clés de l'industrie en 2016

	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Industries extractives	1,7	17,0	6,3	1,0	1,6	0,6
Industrie manufacturière	216,0	2 559,5	908,5	378,9	228,9	31,0
Électricité, gaz	29,7	165,7	109,8	17,9	28,5	18,5
Eau, gestion des déchets	13,5	151,2	37,0	3,1	11,9	4,8
Ensemble de l'industrie	260,9	2 893,3	1 061,6	400,9	270,9	54,9
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières						
	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Poids des entreprises du secteur de l'industrie¹ (en %)	7,5	24,2	28,3	59,6	26,1	27,9

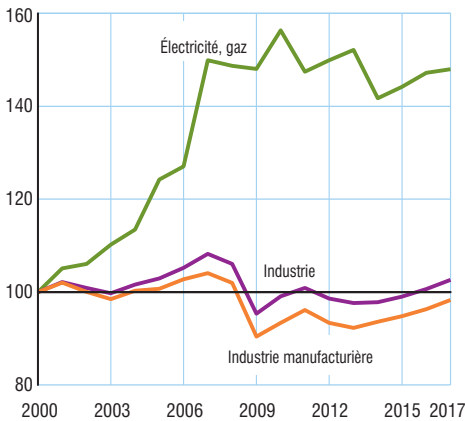
1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane.

2. Production par branche en volume

indice base 100 en 2000

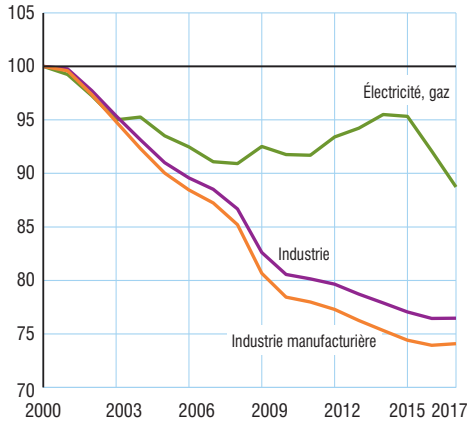


Champ : France, branches industrielles.

Source : Insee, comptabilité nationale.

3. Évolution de l'emploi salarié hors intérim

indice base 100 en 2000



Champ : France métropolitaine, industrie, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

4. Ratios de l'industrie selon les secteurs en 2016

en %

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement	Taux de marge ¹
Industries extractives	16,2	26,0	34,7	14,8
Industrie manufacturière	41,7	25,2	13,5	27,6
Électricité, gaz	16,3	25,9	65,1	53,5
Eau, gestion des déchets	8,3	32,2	40,4	29,7
Ensemble de l'industrie	37,8	25,5	20,3	30,7
Ensemble des secteurs principalement marchands²	17,9	27,7	19,0	27,3

1. Hors sièges sociaux.

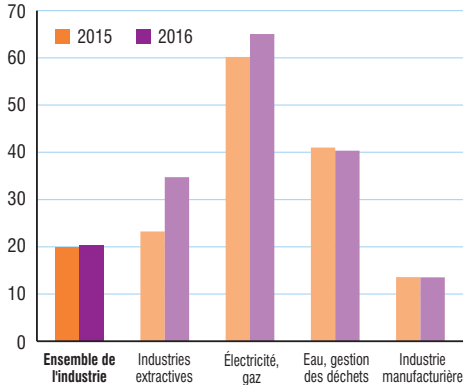
2. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financières.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane.

5. Taux d'investissement en 2015 et 2016

en %



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane.

5.4 Construction

Avec 507 000 entreprises et une **valeur ajoutée** de 87 milliards d'euros en 2016, le secteur de la **construction** représente 15 % des entreprises, 8 % de la valeur ajoutée et 11 % des effectifs salariés directs (hors intérim) en équivalent temps plein (ETP) de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. La construction recourt aussi fréquemment à l'intérim avec une centaine de milliers de salariés en ETP.

La construction regroupe plusieurs activités principales : les travaux de construction spécialisés (installation électrique, plomberie, maçonnerie, etc.), le génie civil (infrastructures, ponts, tunnels, etc.), la construction de bâtiments et la **promotion immobilière**. La première est celle qui pèse le plus avec 86 % des entreprises, 73 % de la valeur ajoutée et 77 % des effectifs salariés en ETP de la construction. Dans ce secteur des travaux de construction spécialisés, les entreprises sont majoritairement de petite taille.

Le génie civil compte 5 900 entreprises soit 1 % des entreprises de la construction. Il réalise en revanche 11 % de la valeur ajoutée et emploie 12 % des salariés directs (hors intérim) en ETP du secteur.

Les entreprises de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels représentent 4 % des entreprises, 10 % de la valeur ajoutée et des effectifs salariés directs (hors intérim) en ETP du secteur. Par la nature des travaux réalisés, la construction de bâtiments et surtout le génie civil présentent une concentration des

moyens de production et des résultats dans de plus grandes entreprises, contrairement aux travaux de construction spécialisés, secteur très atomisé.

Avec 8 % des entreprises de la construction, la promotion immobilière, représente 6 % de la valeur ajoutée du secteur et 2 % de l'emploi en ETP (sachant qu'il s'agit dans leur majorité d'entreprises sans salariés).

En 2017, la production en volume de la branche construction augmente à nouveau ; celle-ci est supérieure de 11 points à son niveau de 2000 et inférieure de 9 points à celui de 2007 avant la crise.

Les effectifs salariés directs (hors intérim) en ETP qui n'avaient cessé de baisser depuis la crise sont en hausse en 2017 (+ 2,3 % en un an). Le génie civil bénéficie davantage de cette embellie par rapport au secteur du bâtiment (respectivement + 3,4 % et + 2,1 %).

Le taux de marge demeure plus faible en 2016 que celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : 16 % contre 27 %. Il se situe à cette moyenne dans le secteur des travaux spécialisés (16 %), alors qu'il est nettement plus élevé dans la promotion immobilière (59 %) et plus faible dans le génie civil (4 %).

Le taux d'investissement est de 9 % en 2016 contre 19 % pour l'ensemble des entreprises du champ. Celui de la promotion immobilière est le plus élevé (29 %) et celui des travaux de construction spécialisés le plus faible (7 %). ■

Définitions

La **construction** regroupe les entreprises de trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et en construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Valeur ajoutée, ratio : voir *annexe Glossaire*.

1. Chiffres clés de la construction en 2016

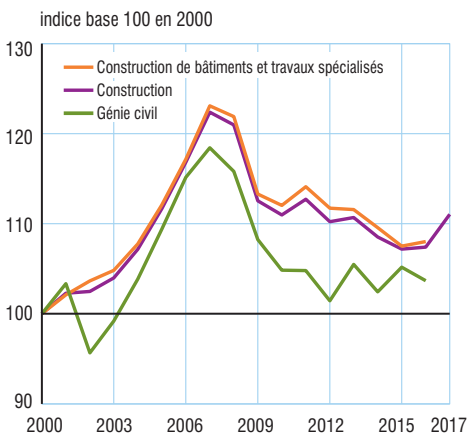
	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Promotion immobilière	41,0	19,9	35,2	0,3	4,9	1,4
Construction de bâtiments	22,5	125,7	40,1	1,1	9,0	0,7
Génie civil	5,9	149,1	32,3	1,3	9,5	1,2
Travaux spécialisés	437,7	981,5	169,0	2,9	63,1	4,1
Ensemble de la construction	507,1	1 276,1	276,5	5,5	86,5	7,5
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Poids des entreprises de la construction¹ (en %)	14,7	10,7	7,4	0,8	8,3	3,8

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur de la construction par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

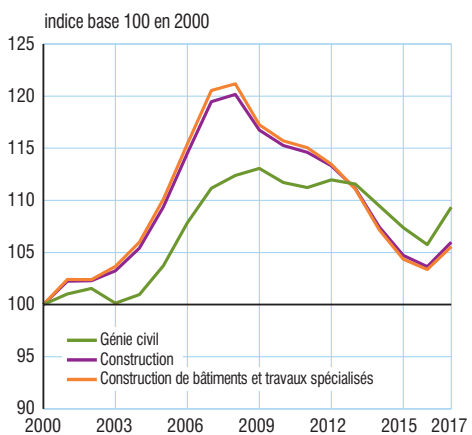
2. Production par branche en volume



Champ : France, branches de la construction.

Source : Insee, comptabilité nationale.

3. Évolution de l'emploi salarié hors intérim



Champ : France métropolitaine, construction, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

4. Ratios de la construction selon les secteurs en 2016

	en %			
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement	Taux de marge ¹
Production immobilière	1,0	14,0	29,1	58,7
Construction de bâtiments	2,8	22,5	8,0	8,0
Génie civil	3,9	29,4	12,5	3,6
Travaux spécialisés	1,7	37,3	6,5	16,0
Ensemble de la construction	2,0	31,3	8,6	16,2
Ensemble des secteurs principalement marchand²	17,9	27,7	19,0	27,3

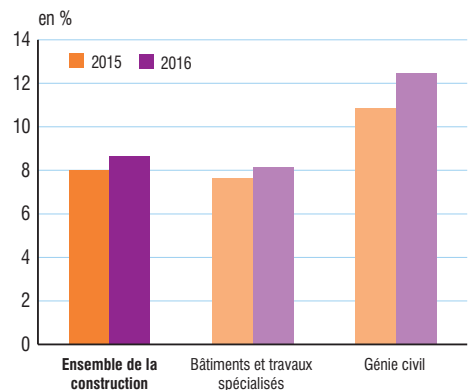
1. Hors sièges sociaux.

2. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

5. Taux d'investissement en 2015 et 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

5.5 Commerce

En 2016, le **commerce** rassemble 760 000 entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 421 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 216 milliards d'euros. Elles emploient plus de 2,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement le même en matière de nombre d'entreprises (22 %), de valeur ajoutée (21 %) et de chiffre d'affaires à l'export (21 %) que de salariés en ETP (22 %). Cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (38 %) et reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Le chiffre d'affaires, comparé à la valeur ajoutée, est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a le plus souvent pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motocycles.

En 2017, les ventes en volume des entreprises du commerce de gros progressent de 2,2 %. Les ventes du commerce de détail, comptabilisées par forme de vente, augmentent également (+ 1,2 %). Celles du commerce et réparation d'automobiles restent dynamiques (+ 5,1 %), quoique moins qu'en 2016 (+ 6,5 %).

L'emploi salarié hors intérim des établissements commerciaux augmente de 0,8 % entre fin 2016 et fin 2017, après + 0,7 % entre fin 2015 et fin 2016. Dans le commerce de détail, il progresse seulement de 0,7 %, après + 1,2 % en 2016 et en 2015. La reprise dans le

commerce et la réparation automobiles amorcée en 2015 s'amplifie en 2017 (+ 1,6 %). L'emploi salarié du commerce de gros augmente pour la première fois depuis 2011 (+ 0,7 %).

En 2016, le taux de marge commerciale s'établit à 24 % pour l'ensemble du commerce. Proche de la moyenne dans le commerce de gros (22 %), il varie de 13 % dans le commerce automobile à 30 % dans le commerce de détail.

En 2016, le commerce de gros réalise 52 % de la VA du commerce, le commerce de détail 38 % et le commerce automobile 10 %. Mais le commerce de gros n'emploie que 34 % des salariés du secteur, le commerce de détail plus de la moitié (53 %) et le commerce automobile 13 %. Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur CA) ; elles comprennent notamment des filiales commerciales de groupes industriels. Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (3 % et 5 %).

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la **marge commerciale**. Le taux de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires) est donc très lié au taux de marge commerciale. Il est de 15 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (28 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (14 %) et dans le commerce automobile (12 %) et plus élevé dans le commerce de détail (18 %).

Le taux d'investissement est sensiblement plus faible dans le commerce (9 %) que dans l'ensemble du champ (19 %). Entre 2015 et 2016, il augmente de deux points dans le commerce automobile, mais reste stable dans le reste du commerce. ■

Définitions

Commerce, valeur ajoutée, marge commerciale, ratio : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2017 », *Document de travail* n° E2018/02, Insee, juin 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+ 2,2 % après + 1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.
- « Médias sociaux, sites web, places de marché : des vitrines pour les sociétés », *Insee Première* n° 1696, mai 2018.
- « Le commerce électronique », *Insee Première* n° 1695, mai 2018.
- « Proximité et qualité, les deux priorités pour faire ses courses alimentaires », *Consommation et modes de vie* n° 299, Crédoc, mai 2018.

1. Chiffres clés du commerce en 2016

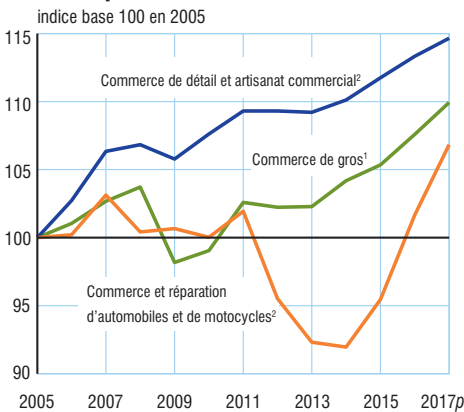
	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Commerce et réparation d'automobiles et de motos	97,8	338,2	176,4	8,4	21,5	2,5
Commerce de gros	155,6	913,1	803,2	121,7	113,7	7,5
Commerce de détail	506,6	1 398,6	441,0	10,8	81,3	10,4
Ensemble du commerce	760,0	2 649,9	1 420,6	140,9	216,4	20,4
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Poids des entreprises du commerce¹ (en %)	22,0	22,2	37,9	21,0	20,9	10,4

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur du commerce par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, É sane.

2. Ventes par secteur en volume



1. Ventes HT par secteur d'entreprise.

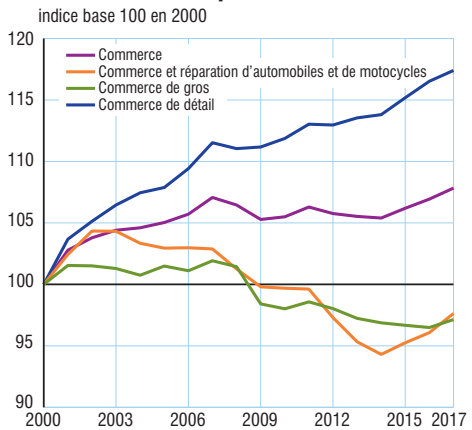
2. Ventes TTC par forme de vente (secteur d'établissement).

Champ : France, secteurs du commerce.

Note : les données de 2016 sont semi-définitives.

Source : Insee, comptes du commerce.

3. Évolution de l'emploi salarié hors intérim



Champ : France métropolitaine, commerce, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

4. Ratios du commerce selon les secteurs en 2016

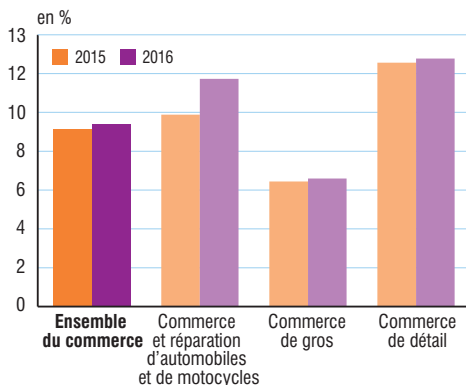
	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement
Commerce et réparation d'automobiles et de motos	13,2	4,8	12,2	11,7
Commerce de gros	22,3	15,2	14,2	6,6
Commerce de détail	30,0	2,5	18,4	12,8
Ensemble du commerce	23,7	9,9	15,2	9,4
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	///	17,9	27,7	19,0

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, É sane.

5. Taux d'investissement en 2015 et 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, É sane.

5.6 Transports et entreposage

En 2016, le secteur des **transports et de l'entreposage** compte 116 000 entreprises et réalise un chiffre d'affaires (CA) de 207 milliards d'euros, soit 5,5 % de celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Son poids dans l'emploi est nettement plus élevé (10 %) avec 1,2 million de salariés en équivalent temps plein (ETP).

Il se structure autour de deux métiers, qui assurent à eux seuls les trois quarts de l'activité : d'une part, les transports terrestres, subdivisés pour l'essentiel en transport de voyageurs, de fret et services de déménagement, (43 % du CA, 50 % de la valeur ajoutée et 58 % des effectifs salariés) et d'autre part, l'entreposage et les services auxiliaires de transport (respectivement 33 %, 29 % et 19 %). Les autres activités sont de taille nettement inférieure : transports aériens (respectivement 10 %, 7 % et 5 %), activités de poste et de courrier (7 %, 13 % et 18 %) et transports par eau (7 %, 1 % et 1 %).

Du fait de la présence de grands opérateurs (Air France-KLM, SNCF ou La Poste), les entreprises de ce secteur se caractérisent par une taille moyenne élevée (10 salariés contre 3), en particulier dans les transports aériens (85 salariés).

En 2017, la production en volume de la branche des transports et de l'entreposage reste dynamique (+ 4,0 % après + 3,1 % en 2016), affichant une croissance nettement supérieure à celle de l'économie marchande dans sa totalité (+ 2,9 %). L'évolution des

effectifs salariés est moins soutenue (+ 0,6 % après + 1,0 %).

Entre 2000 et 2016, la production des transports croît à un rythme un peu plus lent que l'ensemble de l'économie marchande (+ 0,9 % contre + 1,1 % par an en moyenne). La progression est soutenue dans le transport par eau (+ 4,1 % par an), modérée dans l'entreposage et les services auxiliaires (+ 1,2 %), faible dans le terrestre (+ 0,8 %) et l'aérien (+ 0,4 %). Les activités postales et de courrier reculent sensiblement (- 2,1 %), confrontées à l'essor de moyens de communication concurrents.

Sur la même période, comme dans l'ensemble de l'économie marchande, l'emploi salarié est stable (+ 0,1 % en moyenne annuelle) contrairement à l'industrie (- 1,7 %) et aux services (+ 1,3 %). Le transport par eau et l'entreposage sont créateurs nets d'emploi (+ 1,2 % et + 1,8 % par an). En revanche, le transport aérien et les services postaux perdent des effectifs (- 1,3 % et - 1,7 %).

En 2016, le taux de marge des entreprises de transports et d'entreposage fléchit par rapport à l'année précédente (25 % contre 26 %) et se place à un niveau légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (27 %). Cet effritement se constate dans toutes les activités, à l'exception du transport aérien (+ 1,3 point à 14 %).

L'investissement se concentre dans les transports terrestres (60 % du total) et l'entreposage (26 %). Il s'élève à 22 milliards d'euros en 2016, en baisse de 9 % par rapport à 2015. Le taux d'investissement recule de deux points et s'élève à 25 % en 2016. ■

Définitions

Le secteur des **transports et de l'entreposage** comprend la section H de la NAF Rév. 2 (divisions 49 à 53). Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Transports et entreposage 5.6

1. Chiffres clés des transports et de l'entreposage en 2016

	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Transports terrestres	94,7	692,1	89,3	4,4	45,1	13,4
Transports par eau	2,0	13,6	13,9	11,9	0,5	0,5
Transports aériens	0,7	57,1	20,9	10,8	6,5	1,9
Entreposage	10,4	223,3	67,7	12,4	25,6	5,7
Poste et courrier	7,8	211,5	14,9	0,4	11,4	0,7
Ensemble des transports et entreposage	115,6	1 197,6	206,8	40,0	89,0	22,2
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Poids des entreprises des transports et entreposage¹ (en %)	3,3	10,0	5,5	5,9	8,6	11,3

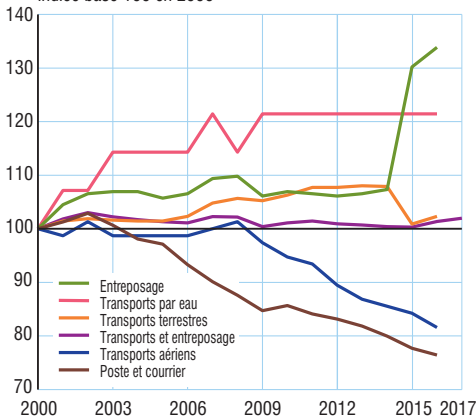
1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des transports et de l'entreposage par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane.

2. Évolution de l'emploi salarié hors intérim

indice base 100 en 2000

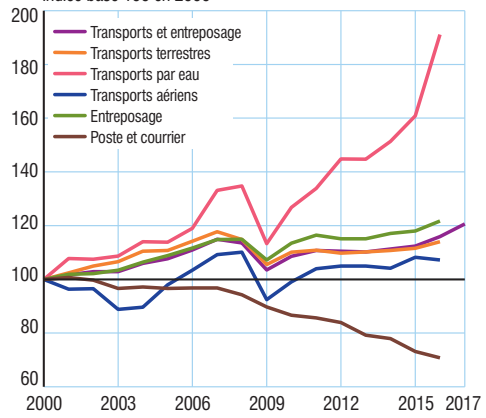


Champ : France métropolitaine, transports et entreposage, en secteur d'établissements. Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

3. Production par branche

indice base 100 en 2000



Champ : France, branches des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, comptabilité nationale.

4. Ratios des transports et de l'entreposage selon les secteurs en 2016

en %

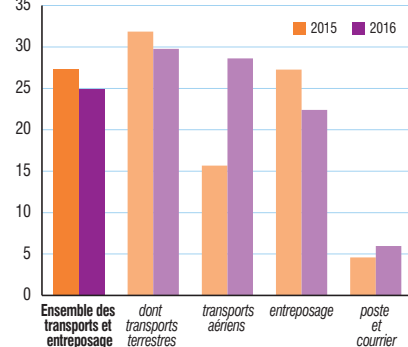
	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement	Taux de marge ¹
Transports terrestres	50,4	29,8	19,9
Transports par eau	n.s.	n.s.	n.s.
Transports aériens	31,1	28,6	14,0
Entreposage	37,8	22,4	48,7
Poste et courrier	76,6	6,0	6,3
Ensemble des transports et entreposage	43,1	24,9	25,1
Ensemble des secteurs principalement marchands²	27,7	19,0	27,3

1. Hors sièges sociaux. 2. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane.

5. Taux d'investissement en 2015 et 2016

en %



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et de l'entreposage. Source : Insee, É sane.

5.7 Services marchands

En 2016, le secteur des **services principalement marchands** (hors services financiers) compte 1,8 million d'entreprises et réalise un cinquième du chiffre d'affaires (CA) de l'ensemble des activités marchandes (783 milliards d'euros).

Deux activités concentrent plus des deux tiers de la valeur ajoutée des services marchands : les **services aux entreprises** (47 %) et **l'information-communication** (23 %). **L'immobilier** vient en troisième position (13 %), suivi de **l'hébergement-restauration** (11 %) et des **services aux particuliers** (6 %).

En 2017, la production accélère dans les services (+ 3,5 % en volume, après + 2,5 % en 2016), comme dans l'ensemble des activités principalement marchandes non agricoles et non financières (+ 2,9 % après + 1,9 %). Les services les plus dynamiques demeurent l'information-communication (+ 5,3 %) et les services aux entreprises (+ 4,4 %). L'hébergement-restauration est très dynamique (+ 4,3 %), poursuivant le rebond de 2016. Parallèlement, les effectifs augmentent (+ 3,1 %) à un rythme plus rapide que dans l'ensemble de l'économie marchande (+ 1,7 %). Cette progression est surtout sensible dans les services aux entreprises (+ 4,1 %), les activités informatiques (+ 6,5 %) et la restauration (+ 4,2 %).

Entre 2000 et 2016, la vitalité des services est manifeste : la production s'accroît deux fois plus vite dans les services que dans l'ensemble du secteur marchand (+ 2,0 % en moyenne annuelle et en volume contre + 1,1 %). Ce dynamisme se répercute sur l'emploi

salarié (+ 1,3 % par an contre + 0,2 % dans l'ensemble du secteur marchand et - 1,7 % dans l'industrie).

En moyenne, les entreprises de services exportent peu, contrairement à leurs homologues de l'industrie (11 % du chiffre d'affaires en 2016 contre 38 %), la pénétration des marchés étrangers se faisant plutôt par l'implantation de filiales. Les exportations se concentrent presque exclusivement dans les services aux entreprises (60 % du total) et l'information-communication (34 %).

En 2016, le taux de marge des entreprises de services est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du secteur marchand, hors sièges sociaux (29 % contre 27 %) ; il marque un petit recul par rapport à 2015 (- 1 point). Ce ratio est fortement lié à la nature capitaliste ou non de l'activité. Ainsi, il atteint 69 % dans l'immobilier, mais plafonne à 19 % dans l'hébergement-restauration et à 21 % dans les services aux entreprises, ces productions reposant davantage sur le travail humain.

En hausse d'un point par rapport à 2015, le taux d'investissement corporel brut des services est nettement supérieur à la moyenne de l'économie marchande (25 % contre 19 %). Trois activités très capitalistes se partagent l'essentiel de l'effort d'investissement : l'immobilier (46 % du total), où le taux d'investissement atteint 85 % en 2016, les services aux entreprises (30 % du total), du fait de la location et location-bail, et, plus modestement, le secteur de l'information-communication (11 %), tiré par les télécommunications. ■

Définitions

Les **services** englobent un ensemble d'activités dont le principal point commun est la fabrication de produits immatériels, même si, parfois, la frontière entre matériel et immatériel est ténue.

Le secteur des **services principalement marchands** est composé des **activités immobilières** (section L de la NAF rév. 2), des **services rendus aux entreprises** (sections M et N), du secteur de **l'information-communication** (section J), de **l'hébergement-restauration** (section I) et des **services aux particuliers** (sections R et S), hors associations. Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2017 : la production accélère, favorisée par une demande soutenue », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.
- « Les services marchands en 2017 - Rapport sur les comptes », *Document de travail* E2018/03, juillet 2018.
- « Le secteur du nettoyage », *Insee Première* n° 1690, mars 2018.
- « La projection cinématographique : une croissance tirée par les multiplexes », *Insee Première* n° 1677, novembre 2017.

1. Chiffres clés des services marchands en 2016

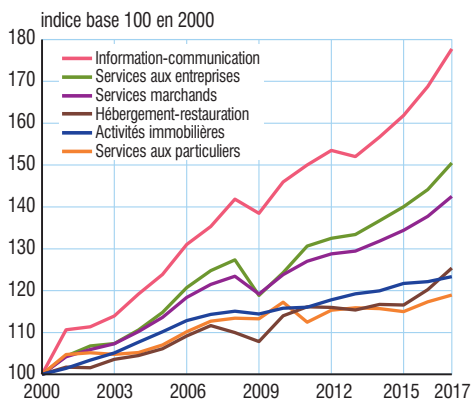
	Entreprises	Salariés en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Hébergement-restauration	270,8	829,1	96,0	2,0	40,2	8,1
Information-communication	133,8	718,6	185,0	28,8	86,5	11,1
Activités immobilières	275,4	204,6	86,4	1,0	49,0	41,8
Services aux entreprises	694,9	1 885,0	357,5	51,2	177,4	26,4
Services aux particuliers	442,3	300,9	57,7	1,8	21,3	4,2
Ensemble des services marchands	1 817,2	3 938,3	782,7	84,8	374,4	91,6
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 460,8	11 955,3	3 748,2	672,1	1 037,3	196,6
Poids des entreprises des services marchands¹ (en %)	52,5	32,9	20,9	12,6	36,1	46,6

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des services marchands par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services principalement marchands.

Source : Insee, É sane.

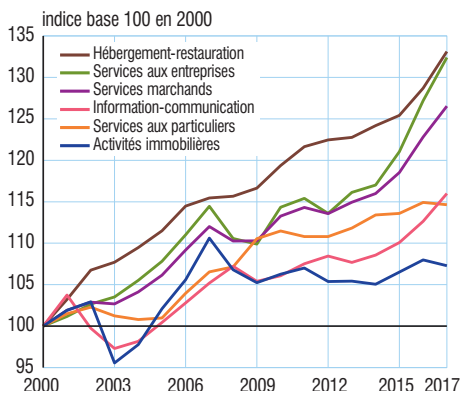
2. Production par branche en volume



Champ : France, branches des services marchands.

Source : Insee, comptabilité nationale.

3. Évolution de l'emploi salarié y compris intérim



Champ : France métropolitaine, services marchands, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

4. Ratios des services marchands selon les secteurs en 2016

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Taux d'investissement	Taux de marge ¹
Hébergement-restauration	2,1	41,9	20,1	18,8
Information-communication	15,6	46,7	12,8	31,9
Activités immobilières	1,1	56,7	85,4	68,6
Services aux entreprises	14,3	49,6	14,9	20,6
Services aux particuliers	3,2	36,9	19,7	28,1
Ensemble des services marchands	10,8	47,8	24,5	29,4
Ensemble des secteurs principalement marchands²	17,9	27,7	19,0	27,3

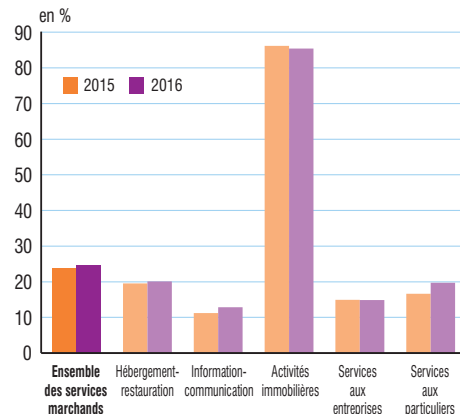
1. Hors sièges sociaux.

2. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des services principalement marchands.

Source : Insee, É sane.

5. Taux d'investissement en 2015 et 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands.

Source : Insee, É sane.

Annexes



Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base **d'unités légales et d'entreprises profilées**.

Le champ le plus large en statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**, il regroupe 4,2 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 135 milliards d'euros, soit 57 % de l'ensemble de l'économie française. Les secteurs de la santé humaine, action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du privé est donc largement partielle. En notion de **branche** de la comptabilité nationale, ces trois secteurs cumulent une valeur ajoutée hors taxes de 294 milliards d'euros, contre seulement 70 milliards en notion sectorielle des statistiques d'entreprises. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. En 2016, ce champ rassemble 3,6 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 066 milliards d'euros.

On définit enfin le champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est retenu le plus souvent dans cet ouvrage. Le secteur des activités financières et d'assurance n'est pas homogène avec les autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Ce champ rassemble 3,5 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 037 milliards d'euros.

Nomenclature

Industrie (BE)

Industries extractives (B)

Industrie manufacturière (C)

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

Construction (F)

Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

Transports et entreposage (H)

Services marchands

Hébergement et restauration (I)

Information et communication (J)

Activités immobilières (L)

Services aux entreprises

Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)

Activités de services administratifs et de soutien (N)

Services aux particuliers

Arts, spectacles et activités récréatives (R)

Autres activités de services (S)

à l'exclusion des activités des organisations associatives

Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Activités financières et d'assurance (K)

Total secteurs principalement marchands non agricoles

Enseignement (P)

Santé humaine et action sociale (Q)

Total secteurs marchands non agricoles

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

Postes utilisés dans l'ouvrage

B Industries extractives	
05	Extraction de houille et de lignite
05.1	Extraction de houille
05.2	Extraction de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
06.1	Extraction de pétrole brut
06.2	Extraction de gaz naturel
07	Extraction de minerais métalliques
07.1	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
08	Autres industries extractives
08.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
08.9	Activités extractives n.c.a.
09	Services de soutien aux industries extractives
09.1	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.9	Activités de soutien aux autres industries extractives
C Industrie manufacturière	
10	Industries alimentaires
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
11	Fabrication de boissons
11.0	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
13.1	Préparation de fibres textiles et filature
13.2	Tissage
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
14	Industrie de l'habillement
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
15	Industrie du cuir et de la chaussure
15.1	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
15.2	Fabrication de chaussures
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
18.1	Imprimerie et services annexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
19.1	Cokéfaction
19.2	Raffinage du pétrole
20	Industrie chimique
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques
20.6	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

21	Industrie pharmaceutique
21.1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
24	Métallurgie
24.1	Sidérurgie
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29	Industrie automobile
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30	Fabrication d'autres matériels de transport
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31	Fabrication de meubles
31.0	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
35.1	Production, transport et distribution d'électricité

- 35.2 Production et distribution de combustibles gazeux
- 35.3 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

- 36 Captage, traitement et distribution d'eau**
- 36.0 Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 Collecte et traitement des eaux usées**
- 37.0 Collecte et traitement des eaux usées
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**
- 38.1 Collecte des déchets
- 38.2 Traitement et élimination des déchets
- 38.3 Récupération
- 39 Dépollution et autres services de gestion des déchets**
- 39.0 Dépollution et autres services de gestion des déchets

F Construction

- 41 Construction de bâtiments**
- 41.1 Promotion immobilière
- 41.2 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- 42 Génie civil**
- 42.1 Construction de routes et de voies ferrées
- 42.2 Construction de réseaux et de lignes
- 42.9 Construction d'autres ouvrages de génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés**
- 43.1 Démolition et préparation des sites
- 43.2 Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
- 43.3 Travaux de finition
- 43.9 Autres travaux de construction spécialisés

G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

- 45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**
- 45.1 Commerce de véhicules automobiles
- 45.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles
- 45.3 Commerce d'équipements automobiles
- 45.4 Commerce et réparation de motocycles
- 46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles**
- 46.1 Intermédiaires du commerce de gros
- 46.2 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
- 46.3 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
- 46.4 Commerce de gros de biens domestiques
- 46.5 Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
- 46.6 Commerce de gros d'autres équipements industriels
- 46.7 Autres commerces de gros spécialisés
- 46.9 Commerce de gros non spécialisé
- 47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles**
- 47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé
- 47.2 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
- 47.3 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- 47.4 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
- 47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
- 47.6 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
- 47.7 Autres commerces de détail en magasin spécialisé
- 47.8 Commerce de détail sur éventaies et marchés
- 47.9 Commerce de détail hors magasin, éventaies ou marchés

H Transports et entreposage

- 49 Transports terrestres et transport par conduites**
- 49.1 Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.2 Transports ferroviaires de fret
- 49.3 Autres transports terrestres de voyageurs
- 49.4 Transports routiers de fret et services de déménagement
- 49.5 Transports par conduites
- 50 Transports par eau**
- 50.1 Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.2 Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.3 Transports fluviaux de passagers
- 50.4 Transports fluviaux de fret
- 51 Transports aériens**
- 51.1 Transports aériens de passagers
- 51.2 Transports aériens de fret et transports spatiaux
- 52 Entreposage et services auxiliaires des transports**
- 52.1 Entreposage et stockage
- 52.2 Services auxiliaires des transports

- 53 Activités de poste et de courrier**
- 53.1 Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- 53.2 Autres activités de poste et de courrier

I Hébergement et restauration

- 55 Hébergement**
- 55.1 Hôtels et hébergement similaire
- 55.2 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 55.3 Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 55.9 Autres hébergements
- 56 Restauration**
- 56.1 Restaurants et services de restauration mobile
- 56.2 Traiteurs et autres services de restauration
- 56.3 Débits de boissons

J Information et communication

- 58 Édition**
- 58.1 Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
- 58.2 Édition de logiciels
- 59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale**
- 59.1 Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
- 59.2 Enregistrement sonore et édition musicale
- 60 Programmation et diffusion**
- 60.1 Édition et diffusion de programmes radio
- 60.2 Programmation de télévision et télédiffusion
- 61 Télécommunications**
- 61.1 Télécommunications filaires
- 61.2 Télécommunications sans fil
- 61.3 Télécommunications par satellite
- 61.9 Autres activités de télécommunication
- 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques**
- 62.0 Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 63 Services d'information**
- 63.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
- 63.9 Autres services d'information

K Activités financières et d'assurance

- 64 Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite**
- 64.1 Intermédiation monétaire
- 64.2 Activités des sociétés *holding*
- 64.3 Fonds de placement et entités financières similaires
- 64.9 Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 Assurance**
- 65.1 Assurance
- 65.2 Réassurance
- 65.3 Caisses de retraite
- 66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance**
- 66.1 Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 66.2 Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
- 66.3 Gestion de fonds

L Activités immobilières

- 68 Activités immobilières**
- 68.1 Activités des marchands de biens immobiliers
- 68.2 Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
- 68.3 Activités immobilières pour compte de tiers

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- 69 Activités juridiques et comptables**
- 69.1 Activités juridiques
- 69.2 Activités comptables
- 70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion**
- 70.1 Activités des sièges sociaux
- 70.2 Conseil de gestion
- 71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques**
- 71.1 Activités d'architecture et d'ingénierie
- 71.2 Activités de contrôle et analyses techniques
- 72 Recherche-développement scientifique**
- 72.1 Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
- 72.2 Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- 73 Publicité et études de marché**
- 73.1 Publicité
- 73.2 Études de marché et sondages
- 74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**
- 74.1 Activités spécialisées de design
- 74.2 Activités photographiques

- 74.3 Traduction et interprétation
- 74.9 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
- 75 Activités vétérinaires**
- 75.0 Activités vétérinaires

N Activités de services administratifs et de soutien

- 77 Activités de location et location-bail**
- 77.1 Location et location-bail de véhicules automobiles
- 77.2 Location et location-bail de biens personnels et domestiques
- 77.3 Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
- 77.4 Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à *copyright*
- 78 Activités liées à l'emploi**
- 78.1 Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- 78.2 Activités des agences de travail temporaire
- 78.3 Autre mise à disposition de ressources humaines
- 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes**
- 79.1 Activités des agences de voyage et voyagistes
- 79.9 Autres services de réservation et activités connexes
- 80 Enquêtes et sécurité**
- 80.1 Activités de sécurité privée
- 80.2 Activités liées aux systèmes de sécurité
- 80.3 Activités d'enquête
- 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager**
- 81.1 Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
- 81.2 Activités de nettoyage
- 81.3 Services d'aménagement paysager
- 82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises**
- 82.1 Activités administratives
- 82.2 Activités de centres d'appels
- 82.3 Organisation de salons professionnels et congrès
- 82.9 Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

P Enseignement

- 85 Enseignement**
- 85.1 Enseignement pré-primaire
- 85.2 Enseignement primaire
- 85.3 Enseignement secondaire
- 85.4 Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
- 85.5 Autres activités d'enseignement
- 85.6 Activités de soutien à l'enseignement

Q Santé humaine et action sociale

- 86 Activités pour la santé humaine**
- 86.1 Activités hospitalières
- 86.2 Activité des médecins et des dentistes
- 86.9 Autres activités pour la santé humaine
- 87 Hébergement médico-social et social**
- 87.1 Hébergement médicalisé
- 87.2 Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
- 87.3 Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
- 87.9 Autres activités d'hébergement social
- 88 Action sociale sans hébergement**
- 88.1 Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
- 88.9 Autre action sociale sans hébergement

R Arts, spectacles et activités récréatives

- 90 Activités créatives, artistiques et de spectacle**
- 90.0 Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles**
- 91.0 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 92 Organisation de jeux de hasard et d'argent**
- 92.0 Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 93 Activités sportives, récréatives et de loisirs**
- 93.1 Activités liées au sport
- 93.2 Activités récréatives et de loisirs

S Autres activités de services

- 95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques**
- 95.1 Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
- 95.2 Réparation de biens personnels et domestiques
- 96 Autres services personnels**
- 96.0 Autres services personnels

Activité principale exercée (APE)

Elle est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches est utilisée comme critère de détermination.

Antipol

L'enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, dite « Antipol », est adossée à un règlement européen. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D). Les données transmises par l'ensemble des pays membres sont obtenues par diverses sources (enquêtes obligatoires, estimations, autres sources fiables).

Assujetti à l'impôt sur les sociétés (IS)

Personne morale établissant une déclaration de résultats en respect de ses obligations fiscales.

Auto-entrepreneur

Voir *Micro-entrepreneur*.

BMD4

Complétée en 2008, la 4^e édition de *Benchmark Definition* (BMD4) de l'OCDE fournit des directives afin de mesurer l'investissement direct étranger (IDE) et d'établir des statistiques au niveau mondial.

Branche (ou branche d'activité)

Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits

ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Les chiffres d'affaires des branches sont toujours exprimés hors taxes.

CAF/FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

Catégorie d'entreprises

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les petites et moyennes entreprises (PME) dont microentreprises (MIC) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Voir *Entreprise*.

Combustibles minéraux solides

Une des principales formes d'énergie qui comprend la coke de houille, les houilles agglomérées, la lignite et le charbon. Les autres énergies sont l'électricité, le gaz de réseau (naturel ou autre) et les produits pétroliers (coke de pétrole, butane propane, fioul lourd ou domestique). L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense également les combustibles

non marchands, ou autres combustibles (autres produits pétroliers, liqueur noire, bois, autres combustibles renouvelables ou non).

Commerce

Regroupe les entreprises de trois secteurs de la NAF rév. 2 : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros (46) et commerce de détail (47) [voir *annexe Nomenclature d'activités française*]. Bien que l'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) entre dans le champ de l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.) et sont souvent regroupés avec lui (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Consommation brute d'énergie

Elle est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les autres combustibles suivants : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

Construction

Regroupe les entreprises de trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments

(41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et en construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) [voir *annexe Nomenclature d'activités française*].

Coût horaire de la main-d'œuvre

Coût salarial total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

Créances fiscales

Chaque entreprise redevable de l'impôt sur les sociétés (IS) doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales.

Les créances fiscales ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts. Le titulaire de créances peut soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû : on dit que les entreprises imputent la créance fiscale sur leur impôt dû (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu). En raison de la mécanique spécifique de l'IS, la consommation de la créance fiscale au titre de N s'effectue en général sur le solde de l'IS payé en N+1 (voire sur plusieurs années comme pour le CICE ou le CIR).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

À compter du 1^{er} janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de

4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années 2014 à 2016. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013. Mais dans le cas où les entreprises n'auraient pas imputé la totalité de leur créance de CICE N sur leur IS payé en N+1, elles peuvent encore le faire en N+2 et N+3, avant de pouvoir se faire restituer la partie de la créance n'ayant pu être imputée (lorsqu'elle existe) en N+4.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux pour la recherche et développement quelle que soit la destination des financements.

Échange de données informatisé (EDI)

Technique qui remplace les échanges physiques de documents entre entreprises (commandes, factures, bons de livraison, etc.) par des échanges, selon un format standardisé, entre ordinateurs connectés. À titre d'exemple, l'envoi par fax d'une commande puis sa saisie par un opérateur de l'entreprise fournisseur est remplacé par l'émission d'une information qui est acheminée vers un ordinateur de l'entreprise fournisseur capable d'interpréter la commande.

Emploi en équivalent temps plein (ETP)

Le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

Enquête Antipol

Voir *Antipol*.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

Enquête européenne menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête **CIS 2016** couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et Drom), des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel est identique entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014, il couvre les sections B à N de la nomenclature statistique des activités économiques de la Communauté européenne (NACE), hors divisions M75 et N82. Le champ sectoriel européen couvre les sections B à E, H à K ainsi que les divisions G46 et M71-73. L'enquête CIS 2016 comporte un module consacré aux innovations de logistiques qui comprennent toutes les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'informations, de leur point d'origine à leur point de consommation (achats, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitements des commandes, service après-vente, etc.).

Enquête Sine

Voir *Sine*.

Entreprise

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision. Quatre **catégories d'entreprises** y sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Entreprise indépendante

Entreprise composée sur le plan juridique d'une seule unité légale, c'est-à-dire qu'elle correspond à une société ou à une entreprise individuelle indépendante d'un groupe.

Entreprise individuelle

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

Entreprise profilée

Unité d'observation statistique appartenant à un groupe de sociétés, résultant du **profilage**

du groupe. Elle est en général constituée par la réunion de plusieurs unités légales et peut être confondue avec le groupe lui-même.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir *Entreprise*.

Facture énergétique

Déficit commercial énergétique relatif aux positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

Fiche 3.8 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »

- **Impôt direct**
Impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus.
- **Contribution économique territoriale (CET)**
Contribution instituée au 1^{er} janvier 2010, composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.
- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)**
Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue est généralement constituée par l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la

contribution économique territoriale ; elle est recouvrée par voie de rôle.

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.

- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Elle finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.). La contribution additionnelle, prélevée en complément, contribue au financement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Toute personne morale de droit privé ou public ayant une activité dans le secteur concurrentiel est soumise à la C3S. L'assiette de la C3S est constituée par le chiffre d'affaires entrant dans le champ d'application des taxes sur le chiffre d'affaires (addition des sommes imposables à la TVA, déclarées dans la TVA-CA3), auquel est appliqué un abattement de 3,25 millions d'euros. Jusqu'au 31 décembre 2014, le seuil d'assujettissement à la C3S était fixé à 760 000 euros.

Le taux des contributions est égal à 0,16 % du chiffre d'affaires (0,13 % pour la C3S proprement dite, et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Les entreprises de certains secteurs à faible marge bénéficient d'un taux de 3,08 % de leur marge brute (somme des salaires, impôts, dotations, etc.).

- Taxe professionnelle (TP)

Taxe qui était due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition de la taxe professionnelle

était constituée de la valeur locative des immobilisations corporelles, et d'une partie des recettes pour les bénéficiaires industriels ou commerciaux (BIC). Cette taxe a été supprimée à compter de 2010 et remplacée par la contribution économique territoriale (CET).

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Imposition forfaitaire à laquelle sont assujetties certaines entreprises de réseaux (production d'électricité, transport de voyageurs, etc.). Le produit est affecté aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, et à l'établissement public du Grand Paris.

- Taxe sur les salaires (TS)

Taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement desdites rémunérations. La base d'imposition est déterminée à partir du montant des salaires bruts. L'imposition est calculée à partir d'un barème au taux normal de 4,25 % ou au taux majoré de 9,35 %.

- Taxe d'apprentissage (TA)

Taxe due par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ainsi que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS). Elle contribue au financement de l'enseignement technique et de l'apprentissage. La TA est calculée annuellement sur la même base que celle déterminée pour la taxe sur les salaires (TS). Son taux est de 0,5 % sauf pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, où le taux est de 0,26 %. Les entreprises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- Participation à la formation professionnelle continue (FPC)

Toutes les entreprises doivent consacrer une fraction de leur masse salariale à la formation professionnelle continue de leur personnel.

La FPC est basée sur le montant des salaires bruts ; le taux applicable dépend de l'effectif de l'entreprise : 0,55 % (pour moins de 10 salariés), 1,05 % (de 10 à 19 salariés) et 1,6 % (20 salariés ou plus). Les entreprises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- Participation à l'effort de construction (PEC)
À partir de 20 salariés, toute entreprise doit participer à l'effort de construction de logement ; le montant des sommes à verser est égal à une fraction fixée à 0,45 % des rémunérations payées au cours de l'année précédente. Si le montant des investissements est inférieur à cette fraction ou si l'investissement n'a pas été effectué dans le délai convenu, l'employeur est assujéti à une cotisation de 2 % du montant des salaires à raison de l'investissement non effectué.

- Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)
Sont concernées par la TVS toutes les sociétés (personnes morales) qui possèdent ou utilisent des voitures particulières en France, quel que soit le pays d'immatriculation de ces véhicules. La TVS est calculée par trimestre en fonction du nombre de véhicules possédés ou utilisés au cours du trimestre. Il existe deux tarifs annuels, soit en fonction de l'émission de CO₂, soit en fonction de la puissance fiscale.

- Impôt sur les sociétés (IS)
L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.8* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'IS brut présenté dans la *fiche 3.7* est augmenté de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) supprimé à compter de 2014, de l'IS hors IFA et hors contribution sur les revenus locatifs (CRL) et de la majoration de 10 % et frais de poursuite.

La TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

- Impôt sur le revenu (IR)
Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'IR. L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un

abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

- Acomptes

Pour chaque exercice social, l'impôt sur les sociétés donne lieu normalement au versement de quatre acomptes à date fixe. Ces acomptes doivent être payés au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre selon un ordre qui est fonction de la date de clôture de l'exercice précédent. Pour les plus grandes entreprises, le dernier acompte de l'exercice doit être modulé pour s'approcher au mieux des versements liés au résultat de l'exercice en cours. Depuis 2015, les entreprises ont la possibilité d'imputer leur créance de CICE ou de CIR sur leurs acomptes d'IS afin d'en diminuer le montant (alors qu'auparavant, les crédits d'impôt restituables étaient imputés sur le solde d'IS).

- Crédit d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer (le crédit est imputé sur l'impôt). Il peut donner lieu à une restitution d'impôt.

- Réduction d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer.

- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant de l'exercice à titre habituel d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale. Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BIC peut être soumise à l'un des trois régimes d'imposition qui déterminent ses obligations fiscales : RN (dépôt d'une liasse fiscale normale), le RSI (dépôt d'une liasse fiscale simplifiée) ou le régime du micro-BIC (dispense de déclaration professionnelle).

- Régime normal (BIC-RN)

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et à 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- Régime simplifié d'imposition (BIC-RSI)

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 82 200 et 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et entre 32 900 et 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- Régime micro-BIC

Ce régime s'applique aux entreprises exonérées de TVA dont le chiffre d'affaires n'excède pas 82 200 euros si l'activité consiste à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou à fournir le logement, ou 32 900 euros s'il s'agit d'activités de prestations de services ou de location meublée (seuil de 2014).

- Bénéfices non commerciaux (BNC)

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant soit de l'exercice des professions libérales (médecins, avocats, architectes, peintres, etc.), professions dans lesquelles l'activité intellectuelle joue le principal rôle et qui consistent en la pratique personnelle, en toute indépendance, d'une science ou d'un art, soit des revenus des charges et offices (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.), soit des profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits perçus par les inventeurs, etc.). Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes et son régime applicable en matière de TVA, une entreprise de la catégorie BNC peut être soumise soit au régime micro-BNC (dispense de déclaration professionnelle), soit au régime de la déclaration contrôlée (déclaration professionnelle annuelle).

- Déclaration contrôlée (DÉC)

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises relevant des bénéfices non commerciaux (BNC) dont les recettes encaissées sont supérieures à 33 200 euros hors taxes (seuil de 2016).

- Régime micro-BNC

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont les recettes encaissées sont inférieures ou égales à 33 200 euros. Ces entreprises doivent par ailleurs bénéficier de

la franchise en base de TVA ou être exonérées de TVA au titre de leur activité (seuil de 2016).

- Bénéfices agricoles (BA)

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, procurés par l'exploitation des biens agricoles ruraux, aux fermiers, métayers ou propriétaires exploitants. En fonction du chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BA est imposée selon l'un des trois régimes suivants : le régime du forfait, le régime micro-social simplifié (RSI) ou le régime normal (RN).

- BA forfaitaire

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes calculée sur trois années consécutives n'excède pas 82 200 euros (seuil de 2016).

- Régime normal (BA - RN)

Ce régime s'applique de plein droit aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 352 000 euros (seuil de 2016).

- Régime simplifié d'imposition (BA - RSI)

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 82 200 euros sans dépasser 350 000 euros (seuils de 2016).

- Groupe fiscal

Il est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise dite « tête de groupe ».

Le secteur d'activité retenu pour le groupe fiscal est alors celui dont la masse salariale est la plus importante au sein du groupe. Cette méthodologie permet d'éviter une surreprésentation des redevables dans le secteur financier ou des services aux entreprises puisque les têtes de groupe fiscal sont souvent des *holdings* ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

- Mécanisme de l'impôt sur les sociétés

Chaque **redevable** doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations,

imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clôturés tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. La *fiche 3.7* présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

L'État a mis en place au fil des ans des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la **créance fiscale**, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.7* présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

Firme multinationale

Groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Grande entreprise

Voir *Entreprise*.

Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Un groupe de sociétés était jusqu'à présent considéré comme une seule entreprise quelle que soit sa taille. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de **profilage**. Pour les données 2016 est intégré le résultat du profilage de 52 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, le profilage génère 110 entreprises : 64 GE, 39 ETI et 7 PME.

Groupe fiscal

Voir *Fiche 3.7*.

Groupe franco-français

Groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

Impôt direct

Voir *Fiche 3.8*.

Industrie

Elle correspond aux sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Innovation

L'innovation (au sens large) se décompose en innovation technologique et innovation non

technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'**innovation technologique** correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés, ou encore à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les **activités d'innovation** incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'**innovation non technologique** correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Investissement direct étranger

L'investissement direct étranger sortant est un flux monétaire ou financier, transfrontière directement dépensé par une société française dans une société non résidente où elle détient directement au moins 10 % du capital social, ainsi que les prêts et bénéfices réinvestis correspondants, ou du stock de capital social détenu directement à plus de 10 % à l'étranger (*outward*) dans une société non résidente. Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère en France dans une société résidente (*inward*).

Le stock d'investissement direct sortant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs résidents d'un pays dans les entreprises de pays étrangers et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. Le stock d'investissement direct entrant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs étrangers dans les entreprises résidentes de l'économie déclarante et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. Statistique d'investissement direct étranger selon la définition de référence de l'OCDE, 4^e édition (BMD4).

Liaisons financières entre sociétés (Lifi)

Le système d'information Lifi (enquête Liaisons financières jusqu'en 2011) permet de recenser les détentions de capitaux, d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour (ensemble des unités légales qui les composent). Jusqu'en 2011, chaque année, des entreprises étaient interrogées sur leurs actionnaires et leurs participations. Les parts de détention de capital et les droits de vote entre sociétés étaient recensés au 31 décembre. Cette enquête était complétée par une base de données privée, constituée à partir des obligations de publicité légale auprès du greffe du tribunal. Depuis 2012, l'enquête Lifi a été remplacée par l'utilisation de données administratives fiscales.

Marge commerciale

La marge commerciale réalisée par une entreprise, pour un exercice comptable donné, est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises réalisées au cours de cet exercice comptable et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues au cours de l'exercice. Le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues pour un exercice donné est le montant des achats de marchandises hors taxes au cours de cet exercice auquel on ajoute la valeur hors taxes du stock de marchandises en début d'exercice et on soustrait la valeur hors taxes du stock de marchandises en fin d'exercice.

Le taux de marge commerciale (rapport de la marge commerciale aux ventes de marchandises) est un indicateur de la valeur dégagée par l'activité commerciale. Il est plus élevé pour les commerçants dont les coûts de distribution sont plus importants ou qui bénéficient de conditions d'achat plus favorables ou encore qui parviennent à se différencier et à pratiquer un prix plus élevé. Il dépend aussi fortement des caractéristiques des produits vendus et, pour un produit donné, du format de vente ou du positionnement en gamme.

Médias sociaux

Désignent trois types d'applications internet : les réseaux sociaux (*Facebook, LinkedIn, Xing, Viadeo, Yammer, Google+, etc.*), les blogs d'entreprise ou microblogs (*Twitter, Present.ly, etc.*) et les sites *web* de partage de contenu multimédia (*Youtube, Flickr, Picasa, Slideshare, etc.*).

Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises. C'est de manière équivalente le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

Micro-entrepreneur

Ce régime est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle artisanale, commerciale ou libérale relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV), soumise au régime fiscal « micro » avec un chiffre d'affaires en 2016 inférieur pour une année civile complète à :

- 82 800 euros (HT) pour une activité d'achat-revente ;
- 33 200 euros (HT) pour une activité de prestations de services.

Microentreprise (MIC)

Entreprise occupant moins de 10 personnes et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Voir *Entreprise*.

OFATS (Outward Foreign Affiliates Statistics)

Enquête sur l'activité des filiales étrangères des firmes multinationales sous contrôle français. L'enquête est réalisée par l'Insee pour répondre au règlement européen FATS (CE n° 716/2007 adopté en juin 2007). Elle permet de quantifier l'implantation étrangère de ces firmes à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Pacte de responsabilité et de solidarité

Le Pacte de responsabilité et de solidarité comprend deux volets : un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013.

Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du coût du travail, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises. Les mesures en termes de baisse du coût du travail sont :

- baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (ancienne « réduction Fillon ») ;
- baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1^{er} janvier 2015 ; élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1^{er} avril 2016.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Voir *Entreprise*.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des

différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

Produits pétroliers

Ils comprennent la coke de pétrole, le butane-propane, le fioul lourd ou domestique.

Profilage

Profilier un groupe de sociétés consiste à définir la structure d'observation statistique du groupe qui paraît la mieux appropriée pour une observation de l'activité économique. Il s'agit de définir des unités statistiques intermédiaires, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais "*profiling*"), se justifie dans le cas de grands groupes présents dans plusieurs domaines d'activité. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises.

Les opérations de profilage des groupes français s'étalent sur plusieurs années. Les grands groupes sont profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes.

En règle générale, la structure d'observation définie correspond aux grands métiers du groupe qui définissent alors autant d'unités statistiques. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent que ces unités peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés.

Un petit groupe sera considéré comme définissant une seule entreprise.

Promotion immobilière

Elle consiste à réunir des moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires

à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Quartiles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;
- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 75 % des entreprises ; le deuxième quartile est celui au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises, et le troisième quartile celui au-dessus duquel se situent 25 % des entreprises.

Ratios

- Taux d'exportation : chiffre d'affaires (CA) à l'export / chiffre d'affaires (CA)
- Taux de valeur ajoutée : valeur ajoutée (VA) / chiffre d'affaires (CA)
- Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apport / valeur ajoutée (VA)
- Taux de marge : excédent brut d'exploitation (EBE) / valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF)
- Taux de marge commerciale : (vente de marchandises – achat de marchandises – stock de marchandises) / vente de marchandises
- Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement)
- Rentabilité financière : résultats nets comptables / capitaux propres

- Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports.

Recherche et développement (R&D)

Les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Redevable de l'impôt sur les sociétés

Il est celui qui s'acquitte de son paiement : ce peut être soit une entreprise indépendante, soit une tête de groupe fiscal.

Rentabilité économique

Voir *Ratios*.

Rentabilité financière

Voir *Ratios*.

Revenu mixte

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Salaire brut

Intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Salaire mensuel de base (SMB)

Indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Salaire moyen par tête (SMPT)

Somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

Secteur d'activité

Regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de services qui ont la même activité principale au sens de la nomenclature d'activités française. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Secteurs institutionnels

Regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

Secteur tertiaire marchand : commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

Secteur tertiaire non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

Services

Ils englobent un ensemble d'activités dont le principal point commun est la fabrication de produits immatériels, même si, parfois, la frontière entre matériel et immatériel est ténue.

Le secteur des **services principalement marchands** est composé des **activités immobilières** (section L de la NAF rév. 2), des **services rendus aux entreprises** (sections M et N), du secteur de **l'information et de la communication** (section J), de **l'hébergement et de la restauration** (section I) et des **services aux particuliers** (sections R et S), hors associations (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Service central des risques de la Banque de France

Recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens d'unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Les **classes de risques** sont les suivantes : cotes 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cotes 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cotes 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise.

Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises)

Ce dispositif permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité.

Société

Entité dotée d'une personnalité morale. Elle est créée dans un but marchand (à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les formes juridiques les plus fréquentes exercées par les sociétés sont : la SARL (société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel), la SA (société anonyme) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires, la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société civile immobilière (SCI)

Société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

Solde commercial douanier

Décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

Taux d'exportation, taux de valeur ajoutée, taux d'investissement, taux de marge, taux de marge commerciale, taux d'autofinancement

Voir *Ratios*.

Tonne d'équivalent pétrole (TEP)

Unité commune aux différentes énergies.

Transports et entreposage

Le secteur comprend la section H de la NAF rév. 2 : transports terrestres et transport par conduites (division 49), transports par eau (division 50), transports aériens (division 51), entreposage et services auxiliaires des transports (division 52), activités de poste et de courrier (division 53). Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :
– une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
– une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)** est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)

Voir *Valeur ajoutée (VA)*.

Ventes par voie électronique

Ventes *via* un site *web* ou *via* d'autres réseaux informatiques de type EDI.

Dans la même collection

Parus

Formations et emploi, édition 2018
Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018
L'économie française, édition 2018

À paraître

France, portrait social, édition 2018
Tableaux de l'économie française, édition 2019
La France dans l'Union européenne, édition 2019

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : novembre 2018